Procès-verbal des débats de la réunion du Conseil Départemental du 23 juin 2023

Décision Modificative n°1

LOT-ET-GARONNE
Le Département

COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE (mise à jour 22 juin 2023)

	Développement social, démographie médicale, Insertion et habitat	**Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité**	**Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles**	**Ruralité, développement durable et environnement**	**Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur**	**Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative**	**Agriculture et forêt**	**Administration générale et ressources humaines**	**Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques**	**Solidarités territoriales**
PRESIDENT (E)	GONZATO-ROQUES Christine	BORIE Daniel	MASSET Michel	DHELIAS Danielle	LACOMBE Nicolas	BILIRIT Jacques	HOCQUELET Joël	DEZALOS Christian	DEZALOS Christian	BORDERIE Sophie
VICE-PRESIDENT (S-ES)	MESSINA-VENTADOUX Annie PICARD Alain	CALMETTE Marcel	TONIN Valérie BILIRIT Jacques	VO VAN Paul MAILLARD Clarisse	TONIN Valérie LAURENT Françoise	PAILLARES Marylène LAMY Laurence	CALMETTE Marcel DHELIAS Danielle	BOUYSSONNIE Thomas LAMY Laurence	MIRANDE Jean-Jacques CHOLLET Pierre	LACOMBE Nicolas CHOLLET Pierre
MEMBRES	BOUYSSONNIE Thomas HAURE-TROCHON Caroline KHERKHACH Baya CONSTANS Rémi GRENIER Marie-Laure DALLIES Vanessa	LACOMBE Nicolas MASSET Michel VO VAN Paul BORDERIE Jacques LEPERS Guillaume DEVILLIERS Arnaud DUFOURG Gilbert	LAVIT Béatrice PICARD Alain PAILLARES Marylène GIRAUD Béatrice LEPERS Guillaume BORDERIE Jacques CASTILLO Julie	GARGOWITSCH Sophie LAMY Laurence MIRANDE Jean-Jacques MESSINA-VENTADOUX Annie DUCOS Laurence CHOLLET Pierre BOUSQUIER Philippe DEVILLIERS Arnaud	PAILLARES Marylène GRENIER Marie-Laure SUPPI Patricia GENOVESIO Cécile	BORIE Daniel MAILLOU Emilie DHELIAS Danielle SUPPI Patricia KHERKHACH Baya DUPUY Aymeric MAILLARD Clarisse DALLIES Vanessa	GARGOWITSCH Sophie PICARD Alain BOUSQUIER Philippe DUPUY Aymeric GENOVESIO Cécile DUFOURG Gilbert	LAVIT Béatrice MIRANDE Jean-Jacques DUCOS Laurence GIRAUD Béatrice	CAMANI Pierre LAURENT Françoise CASTILLO Julie DEVILLIERS Arnaud DELBREL Christian	GARGOWITSCH Sophie DHELIAS Danielle BORIE Daniel MASSET Michel BILIRIT Jacques DEZALOS Christian CASTILLO Julie GENOVESIO Cécile DEVILLIERS Arnaud LEPERS Guillaume DELBREL Christian DALLIES Vanessa

DECISION MODIFICATIVE N°1 2023

ORDRE DU JOUR

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES p. 2

8010 Approbations des débats de la session du 24 février 2023 consacrée au débat d'orientations budgétaires pour 2023 et de la session du 24 mars 2023 concernant le budget primitif 2023

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, DEMOGRAPHIE MEDICALE, INSERTION ET HABITAT p. 27

1005 Schéma départemental pour l'Autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 2023-2027

1006 Plan départemental "Bien Vieillir"

1007 Démographie médicale : aide à la formation des infirmiers de pratique avancée et e-santé

1008 Rapport de suivi de l'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour l'année 2022/2023

1009 Avenant n°1 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour l'année 2022-2023

1010 Développement de dispositifs d'accueil intermédiaires pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE)

1011 Contrat territorial de santé mentale du territoire de Lot-et-Garonne

2002 Adoption du Plan Routes et déplacements du quotidien

3008 Economie Sociale et Solidaire (ESS) - Yuzu - état d'avancement, résultats premier appel à projets

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE , INFRASTRUCTURES ET MOBILITE p. 51

2002 Adoption du Plan Routes et déplacements du quotidien

2003 Infrastructures et mobilité – réseaux routier, navigable et cyclable

0001 Programmation 2023 du Fonds d'aide aux communes et intercommunalités lot-et-garonnaises (FACIL)

COMMISSION DES SOLIDARITES TERRITORIALES p. 58

0001 Fonds d'aide aux communes et intercommunalités locales (FACIL) -Programmation 2023

COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR p. 64

5003 Collèges publics - Dotations financières complémentaires 2023

5004 Plan gymnases

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES p. 66

8011 Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel (RIFSEEP)

8012 Rapport social unique 2022

8013 Acquisition de matériel et mobilier ergonomique dans le cadre du maintien en emploi des agents à la santé fragilisée

8014 Tableau des effectifs au 1er mai 2023

8015 Formation des conseillers départementaux - Bilan 2022

8016 Attribution d'un mandat spécial : visite de l'entreprise SWISS KRONO (Sully-sur-Loire)

COMMISSION RURALITE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT p. 72

4004 Mise en œuvre de la stratégie départementale en faveur des espaces remarquables de biodiversité (2024 - 2033)

4005 Contrat de progrès territorial Lot Aval 2023-2027 porté par le SMAVLOT

2002 Adoption du Plan Routes et déplacements du quotidien

3008 Economie Sociale et Solidaire (ESS) - Yuzu - état d'avancement, résultats premier appel à projets

COMMISSION AGRICULTURE ET FORET p. 75

7002 Soutien à l'élevage en Lot-et-Garonne : modification du régime d'aide départemental

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE, CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE p. 46

6004 Développement d'un fonds départemental d'art contemporain

6005 Médiathèque départementale - gestion des ressources numériques

0001 Programmation 2023 du Fonds d'aide aux communes et intercommunalités lot-et-garonnaises (FACIL)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES p. 77

3008 Economie Sociale et Solidaire (ESS) - Yuzu - état d'avancement, résultats premier appel à projets

3009 Rapport d'information – Projet ORPINIA par le Groupe Swiss Krono

2002 Adoption du Plan Routes et déplacements du quotidien

0001 Programmation 2023 du Fonds d'aide aux communes et intercommunalités lot-et-garonnaises (FACIL)

COMMISSION FINANCES, PATRIMOINE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES p. 81

9010 Délégation de compétence à la Présidente du Conseil départemental en matière de marchés publics – information de l'assemblée délibérante

9011 Décisions de la Présidente du Conseil départemental prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir en application des articles L.1413-1, L.3211-2, L.3221-10-1 et L.3221-12-1 du code général des collectivités territoriales

9012 Arrêté du compte de gestion du payeur départemental pour le budget annexe du Foyer Départemental de l'Enfance Balade (FEB)

9013 Adoption du compte administratif 2022 pour le budget annexe du Foyer Départemental de l'Enfance Balade (FEB)

9014 Adoption du compte financier unique 2022 pour le budget principal

9015 Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget principal et budget annexe du Foyer Départemental de l'Enfance Balade (FEB)

9016 Décision modificative n°1 (DM) 2023 du Budget principal et du budget annexe du Foyer Départemental de l'Enfance Balade (FEB)

MOTION p. 86

DIAPORAMA p. 89

LEXIQUE p. 112

PROCES-VERBAL

DES DEBATS

SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
23 JUIN 2023

PROCES-VERBAL DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2023

Une session du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 23 juin 2023 sous la présidence de Mme Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Laurent DELRUE, Directeur Général des Services.

La séance a débuté à 9h40 et a été levée à 17h23, avec une interruption de séance de 13h15 à 14h59.

Étaient présents : MM. Jacques BILIRIT, Jacques BORDERIE, Daniel BORIE, Philippe BOUSQUIER, Thomas BOUYSSONNIE, Marcel CALMETTE, Pierre CAMANI, Mme Julie CASTILLO, MM. Pierre CHOLLET, Rémi CONSTANS, Mme Vanessa DALLIES, MM. Christian DELBREL, Arnaud DEVILLIERS, Christian DEZALOS, Mmes Danielle DHELIAS (arrivée à 9h42), Laurence DUCOS, MM. Gilbert DUFOURG, Aymeric DUPUY, Mmes Sophie GARGOWITSCH, Cécile GENOVESIO, Béatrice GIRAUD, Christine GONZATO-ROQUES, Marie-Laure GRENIER, Caroline HAURE-TROCHON, Baya KHERKHACH, M. Nicolas LACOMBE, Mmes Laurence LAMY (arrivée à 9h45), Françoise LAURENT, Béatrice LAVIT, M. Guillaume LEPERS, Mmes Clarisse MAILLARD, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Annie MESSINA-VENTADOUX, M. Jean-Jacques MIRANDE, Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mmes Patricia SUPPI, Valérie TONIN (arrivée à 10h15), M. Paul VO VAN.

Elus présents ou représentés : 42
Groupe majorité départementale : 24
Groupe « 100 % Lot-et-Garonne » : 14
Groupe « La dynamique citoyenne » : 2
Groupe « Les 47 » : 2
Quorum de la réunion : 22 élus présents

Mme la Présidente. – Bonjour à tous, mes chers collègues, je constate que le quorum est atteint. Il nous faut désigner un secrétaire de séance, je propose, si vous en êtes d'accord, à Mme MAILLARD d'assurer cette fonction. Vous êtes d'accord ?

Mme MAILLARD. – Oui, je vous remercie.

Mme Clarisse MAILLARD est désignée secrétaire de séance.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des motions déposées par les groupes ? Il y en a une déposée par le groupe de la Majorité départementale, y en a-t-il d'autres ? Non. Elle va vous être distribuée.

Des envois complémentaires ont été effectués, ils concernent des modifications sur les rapports suivants :

- Le rapport n°2002, Plan Routes et Déplacements du Quotidien : comme énoncé dans le rapport initial, la version qui vous est proposée a été soumise au Comité de pilotage de ce Plan Routes le 9 juin dernier ;

- Le rapport n°6004 relatif au développement d'un Fonds Départemental d'Art Contemporain afin de clarifier le paragraphe relatif à la création de l'appel à projets ;

- Le rapport n°0001 FACIL Programmation 2023 afin de corriger des erreurs matérielles dans le rapport. Le cartouche de délibération et les annexes demeurent inchangés ;

- L'annexe au rapport n°8011 relatif à la mise en place du RIFSEEP et pour lequel des précisions au niveau des fonctions ont été apportées.

Enfin, ces envois complémentaires contenaient également des rapports supplémentaires :

- Le rapport n°3009, rapport d'information projet ORPINIA porté par le groupe SWISS KRONO qui a pour objectif d'affirmer le soutien du Département à l'installation de ce projet sur le territoire Lot-et-Garonnais ;

- Le rapport n°8016 accordant un mandat spécial à une délégation de conseillers départementaux afin de se rendre sur le seul site actuel français de SWISS KRONO et de nous rendre compte ensuite des avantages d'une telle implantation sur notre territoire. Nous y reviendrons dans le courant de cette session.

RAPPORT N° 8010 : APPROBATION DES DEBATS DE LA SESSION DU 24 FEVRIER 2023 CONSACREE AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023 ET DE LA SESSION DU 24 MARS 2023 CONCERNANT LE BUDGET PRIMITIF 2023

Mme la Présidente. – Je vous propose d'adopter le rapport n°8010 : Approbation des débats de la session du 24 février 2023 consacrée au débat d'orientations budgétaires pour 2023 et de la session du 24 mars 2023 concernant le Budget primitif 2023. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU), Mme Valérie TONIN (a donné pouvoir à M. Michel MASSET).

Absent non représenté : Mme Laurence LAMY.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 41

PROPOS INTRODUCTIF DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL MME SOPHIE BORDERIE

Mes chers collègues, mesdames, messieurs,

Je souhaiterais commencer mon propos en adressant, au nom de l'Assemblée départementale, un message de soutien à l'ensemble des Lot-et-Garonnais victimes des violents épisodes climatiques qui ont touché notre département ces derniers jours. La nuit de mercredi à jeudi a été particulièrement difficile : 110 interventions de sapeurs-pompiers, des dizaines de routes coupées, plusieurs personnes évacuées et relogées…. Heureusement, les interventions rapides et efficaces de l'ensemble des agents des services publics, dont ceux du Département, ont permis d'éviter le pire et nous pouvons les en remercier une nouvelle fois. Je salue également la mobilisation des dizaines d'élus locaux qui, bien souvent toute la nuit, se sont mobilisés pour guider et accompagner l'intervention des forces de sécurité civile et aider les populations à faire face aux conséquences de ces orages.

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour notre traditionnelle réunion pré-estivale, à quelques jours de la fin de l'année scolaire et du début, très attendu, de la haute saison touristique dans notre beau département.

J'ai eu l'occasion, il y a quelques jours, d'assister à la célébration des 1 an d'ouverture du Center Parcs des Landes de Gascogne. À cette occasion, le formidable potentiel d'attractivité touristique de notre territoire a été confirmé.

Ce projet laisse donc entrevoir une belle réussite qui confirme, s'il en était besoin, que notre choix résolu d'accompagner son implantation dans le département était le bon.

La capacité de ce territoire des Coteaux et Landes de Gascogne à accueillir des projets de développement économique d'ampleur nationale, voire internationale, sera une nouvelle fois mise en lumière à l'occasion de cette séance. Je vous inviterai en effet à délibérer sur un projet de création d'un nouveau site de production de panneaux de bois de type OSB (oriented strand board, bois en lamelles collées) en Lot-et-Garonne, sur la commune forestière de Fargues-sur-Ourbise, porté par le groupe SWISS KRONO, leader mondial en la matière.

Ce projet, porteur d'investissements privés estimés à 340 M€ dans un premier temps, 500 M€ à terme, générera 130 emplois directs et près de 500 emplois indirects. Il viendra incontestablement renforcer l'excellence de la filière bois en Nouvelle-Aquitaine et plus généralement en France.

Ce projet d'implantation démontre que lorsque les pouvoirs publics, dans leur ensemble, agissent de concert avec les acteurs privés, nous pouvons réaliser de grandes et belles choses en Lot-et-Garonne.

Ce travail d'équipe, nous l'avons mené avec l'Agglomération pour favoriser la reprise récente du groupe AEN par l'ESIEA et ainsi permettre le maintien d'une école d'ingénieurs reconnue au sein du campus numérique. Cette reprise devrait entraîner un renforcement de l'offre de formation qui pourrait à moyen terme accueillir 400 étudiants et voir de nouvelles formations créées notamment concernant la cybersécurité. Je tiens à remercier Pierre Camani qui a beaucoup œuvré pour faire aboutir ce dossier.

Agir de concert avec les territoires et leurs acteurs pour l'avenir, c'est ce que nous démontrons également à l'occasion des grandes manifestations que nous organisons ou co-organisons.

Je pense à Festi'Rugby, que nous avons co-organisé avec le Comité Départemental de rugby, pour mettre à l'honneur l'ovalie sous toutes ses formes en cette année de coupe du monde. Cet évènement a rencontré un véritable succès d'estime auprès de tous les amoureux du ballon ovale.

Je pense à la caravane des sports qui sillonnera cet été encore les quatre coins de notre département ainsi qu'aux nuits d'été, rendez-vous culturels désormais incontournables. Je tiens à remercier Marylène Paillares et Jacques Bilirit ainsi que l'ensemble des agents mobilisés pour ces manifestations. Leur engagement permet d'offrir des instants de convivialité, d'animation et d'échanges sur l'ensemble des territoires de notre département et ainsi de renforcer son attractivité.

Je pense également au salon de l'élevage et des saveurs, qui a attiré un public nombreux, plus de 3 000 personnes, dans le parc de l'hôtel Saint-Jacques.

Ce salon de l'élevage et des saveurs, nous l'avons initialement voulu comme une vitrine du monde agricole lot-et-garonnais, un rendez-vous familial et convivial. Mais nous l'avons également conçu comme un rendez-vous professionnel, qui permet de valoriser tous les pans de l'agriculture en général et de l'élevage en particulier, de la production à la transformation des produits. C'est également l'occasion de montrer l'agriculture lot-et-garonnaise comme un acteur économique majeur du Lot-et-Garonne et une composante forte de l'identité du département. C'est l'occasion de célébrer l'agriculture et les agriculteurs. Toutes les agricultures et tous les agriculteurs.

Dans ce contexte, je regrette que certains se soient saisis de cet évènement, que nous souhaitions consensuel et constructif, pour le transformer en tribune politicienne, maniant l'anathème stérile et la provocation gratuite, quand ce n'est pas l'insulte et les propos sexistes et déplacés. Aux auteurs de ces comportements inacceptables, je répète que l'on ne construit rien de grand, de fort et de durable, sur l'invective, l'acrimonie et le ressentiment.

Aux élus et agents du Conseil Départemental victimes de ces comportements, je témoigne à nouveau de ma confiance et de ma solidarité. Je suis intimement persuadée, et l'actualité nous le montre désormais malheureusement régulièrement, que nous ne pouvons plus accepter la négation de certaines valeurs qui fondent notre République : la tolérance, le respect, l'acceptation du fait majoritaire, la lutte contre les discriminations.

Nous devons dénoncer systématiquement et lutter avec détermination contre toute forme d'agressions, de menaces, d'intimidations, tout particulièrement envers des d'élus en fonction, car ces comportements fragilisent dangereusement notre démocratie représentative.

Les récentes démissions du maire de Saint-Brevin (Loire-Atlantique) ou, cette semaine encore, de la quasi-totalité du conseil municipal de la commune de Lauris (Vaucluse) suite à l'agression d'un adjoint du maire, en sont des illustrations. À ce titre, j'ai pris l'initiative de proposer aux associations des maires et des maires ruraux de Lot-et-Garonne de réaliser un appel commun à participer au rassemblement de soutien aux élus de la commune de Montjoi, commune Tarn-et-Garonnaise proche de notre département et dont le maire fait l'objet depuis des mois, sous l'impulsion de réseaux d'extrême-droite, de harcèlement, d'insultes et de menaces de mort. Je vous invite, si vous le pouvez, à participer à ce rassemblement et ainsi à apporter un message de soutien aux élus de la commune, mais également, et au-delà, à l'ensemble des élus locaux, souvent en première ligne pour garantir la sécurité des biens et des personnes et veiller à un climat apaisé dans les territoires qu'ils administrent.

Autre actualité nationale regrettable, le rejet récent par la majorité présidentielle d'une proposition de loi pourtant transpartisane proposant de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir - comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sages-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. L'idée était d'avancer des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui. Dans un département rural comme le nôtre, exposé à une inquiétante déprise médicale malgré l'effort et l'engagement constant des collectivités, chacun a pu mesurer la pertinence des mesures proposées à l'Assemblée Nationale sous l'impulsion du député Guillaume Garot. Il était soutenu dans sa démarche par des députés de tous bords politiques. Dans ce contexte, je regrette qu'aucun des députés de notre département ne se soit prononcé en faveur de ces propositions courageuses, qui auraient pourtant répondu aux inquiétudes de nos concitoyens.

Nous le savons tous, les collectivités locales ne pourront à elles seules régler la problématique de la désertification médicale. Aujourd'hui l'État doit enfin et rapidement oser prendre les mesures qui s'imposent pour lutter contre les pertes de chances qui frappent les populations de certains de nos territoires.

Que l'Etat fasse ce qu'il a à faire et cesse de donner des leçons, notamment budgétaires aux collectivités, tout en continuant de leur envoyer les factures de ses décisions, souvent prises sans discuter ! L'État annonce vouloir maîtriser les dépenses de fonctionnement de la sphère publique alors que dans le même temps celles-ci sont alourdies par des décisions non concertées.

Je rappelle que les Départements sont responsables de moins de 1 % des 3 000 M€ de dettes publiques ; en revanche le coût des mesures imposées par l'État depuis le Ségur de la santé a atteint 2,5 M€ pour les Départements ! Les dépenses obligatoires - RSA, PCH, APA et salaires des agents - représentent aujourd'hui les deux tiers des dépenses des Départements.

Comme l'a déclaré le président Sauvadet, *« Nous arrivons aux limites de ce modèle qui consiste à faire croire aux Français que l'État baisse leurs impôts. Alors que le déficit de l'État est abyssal, il y a quelque chose d'insensé à faire peser la responsabilité du redressement des comptes publics sur les collectivités alors que, contrairement à l'Etat, elles ont l'obligation de voter des budgets en équilibre.* »

Venons-en maintenant au menu de notre session : une quarantaine de rapports seront soumis à votre examen. Chacun est un pas vers l'avenir.

Parmi ces rapports, plusieurs induisent d'importants efforts budgétaires, que vous trouverez retranscrits dans la Décision Modificative N° 1 de notre budget, dont nous débattrons tout à l'heure.

Cette décision modificative confirme les fondamentaux budgétaires que nous vous avions présentés à l'occasion du vote de notre budget au mois de mars, tout en amplifiant certaines de nos politiques, au bénéfice des Lot-et-Garonnais.

Ce budget, je le rappelle, se caractérise par une double ambition : protéger les Lot-et-Garonnais et préparer l'avenir de notre territoire, notamment en accompagnant son adaptation aux enjeux du changement climatique. Ces ambitions, nous les assumons sans dévier, et notre décision modificative en apportera une illustration concrète.

Elle viendra également confirmer que notre choix d'une gestion responsable nous garantit les marges de manœuvre indispensables pour faire face aux incertitudes macro-économiques du moment.

Certains, au mois de mars, nous reprochaient l'épargne de précaution que nous avions constituée. Vous constaterez que le choix, que nous avons assumé, de la conserver s'avère aujourd'hui utile pour faire face à la diminution qui se confirme des produits de DMTO, à la hausse des charges liée à l'inflation au second semestre 2023 et à la revalorisation du point d'indice annoncée début juin.

À ce jour, les produits DMTO perçus par le Département au 1er juin 2023 s'élèvent à 23 M€. Ils sont inférieurs à ceux perçus en 2022 à cette date, confirmant la prévision de diminution de -10 % au niveau national, prévue dans le PLF 2023. La diminution est variable selon les Départements, certains ayant enregistré des diminutions de DMTO dès 2022.

De nombreux redéploiements de crédits ont été effectués à partir de l'épargne de précaution, constituée lors du vote du Budget primitif pour 2023 à hauteur de 10 M€ nous permettant de répondre tout à la fois aux injonctions de l'Etat mais également à la volonté départementale de mettre en place de nouvelles politiques.

Dans le domaine du grand âge en premier lieu. Nous débattrons tout à l'heure de notre plan départemental « Bien vieillir », qui mobilisera un effort budgétaire très conséquent de 33 M€.

Ce plan « Bien vieillir » s'inscrit en cohérence avec le schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pour la période 2023-2027, initié en septembre 2022, ainsi qu'avec les diverses mesures d'urgence que nous avons prises ces derniers mois pour permettre aux SAAD ou aux EHPAD de parer au plus pressé.

Parmi ces 33 M€, 5 M€ seront consacrés au soutien à l'investissement des EHPAD publics. Ils permettront aux EHPAD de minorer la mobilisation de leur budget pour financer les travaux de reconstruction ou de réhabilitation, tout en limitant leur recours à l'emprunt, autant d'éléments qui auraient, si nous n'avions pas agi, pesé sur le prix de journée facturé aux résidents.

Nous mobiliserons également 3 M€ pour soutenir le fonctionnement des EHPAD à travers l'augmentation du point GIR qui passera de 6,95 à 7,30 l'année prochaine, plaçant le Lot-et-Garonne dans la moyenne haute nationale.

Dans le même ordre d'idées, nous consentirons également un effort de 24 M€ en faveur des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Notre collègue Annie MESSINA-VENTADOUX y reviendra plus en détail tout à l'heure.

Alors, j'ai lu, comme vous, dans la presse ces derniers jours, des propos selon lesquels nous n'irions pas assez loin, pas assez vite, pas assez fort pour soutenir les personnes âgées du Département. Les conditions de vie de nos aînés impliquent du sérieux, de la rigueur et de l'engagement.

L'improvisation n'est pas une politique publique.

Ces propos me semblent excessifs et témoignent d'une méconnaissance des causes structurelles, qui sont d'ampleur nationale, qui affectent le secteur du grand âge.

Ce secteur traverse en effet une grave crise à laquelle le Gouvernement n'apporte d'ailleurs aucune solution concrète et immédiate. Nous y reviendrons à l'occasion de la motion déposée par le groupe majoritaire qui vous sera soumise tout à l'heure.

Parallèlement, les effets induits par la baisse d'activité post-covid et l'inflation continuent de peser sur l'équilibre financier des établissements.

Enfin, certaines associations d'aide à domicile se trouvent également en grandes difficultés. À titre d'exemple, à ce jour, sur 24 associations composant la fédération UNA, dix sont en quasi-cessation de paiement et 4 dans une situation de fragilité financière. Les analyses du cabinet Mazars, qui seront restituées le 10 juillet prochain à l'ensemble des associations du réseau UNA, semblent démontrer que le montant du tarif horaire n'explique pas à lui seul cette situation. Notre priorité réaffirmée doit être la continuité du service rendu à la population et il nous faudra inévitablement en matière d'aide à domicile prendre à court ou moyen terme des mesures courageuses,

novatrices et pérennes. Les projets de réorganisation en cours, telles que celles annoncées par l'UNA devront être examinées avec lucidité et responsabilité.

Vous le constatez, la situation est bien plus complexe que ce qui a pu en être relaté par voie de presse. Elle reflète en de nombreux points la nécessité de réfléchir, au plan national, à un nouveau modèle économique pour les établissements et les SAAD.

En matière de grand âge, nous prenons nos responsabilités, comme nous l'avons toujours fait, à la hauteur des compétences qui sont les nôtres. Mais une fois de plus, et comme pour d'autres dossiers, le Département ne pourra, seul, assurer le bien vieillir de sa population ! Il faudra que l'État y prenne toute sa part, au travers d'une loi toujours en attente.

Dans le même temps, il faut que certaines directions d'EHPAD jouent pleinement leur rôle, qu'elles soient réactives et vigilantes, qu'elles cessent de prendre certaines décisions se traduisant dans les faits par des déficits insurmontables pour leurs établissements, les collectivités ou les résidents, à l'image de contraintes de surfaces exagérées avec des services disproportionnés qui font exploser les coûts des travaux d'extension ou de modernisation.

L'EHPAD de Sos en est l'illustration. Je souhaite ici et maintenant revenir sur ce dossier qui a cristallisé l'attention médiatique ces dernières semaines, afin de rétablir devant vous la vérité. Je ne peux laisser se dérouler une campagne de désinformation, où l'on dit ou écrit n'importe quoi ! La gestion de l'EHPAD de Sos a fait l'objet de fautes lourdes de gestion, avec un coût de travaux d'extension sous-évalué et surtout une utilisation détournée de l'emprunt contracté pour les financer, pour couvrir les dépenses de fonctionnement de l'établissement, en violation de toutes les règles de la comptabilité publique. Cet établissement aurait également de nombreuses créances non recouvrées auprès des usagers, pour plusieurs centaines de milliers d'euros. Aujourd'hui, l'EHPAD de Sos n'est plus en mesure de régler les factures d'un chantier déjà engagé. Je rappelle que l'autorité de tutelle des directeurs d'établissement n'est pas le Conseil Départemental, mais bel et bien l'Etat, à travers l'Agence Régionale de Santé. Sur ce sujet, je trouve un peu indécent de mettre en cause le Département, qui est aujourd'hui contraint d'élaborer un véritable plan de survie pour l'établissement afin de prendre à son compte les conséquences de fautes de gestion d'une direction dont il n'est pas l'autorité de tutelle.

Nous prendrons nos responsabilités et je souhaite que, sur ce dossier, l'ARS puisse assumer les siennes.

Vous le constatez, en matière de bien vieillir, on a de plus en plus souvent l'habitude de venir chercher en urgence le Département pour éteindre des incendies qu'il n'a pas allumés !

Au niveau local, sur le modèle de ce que nous faisons déjà avec les collèges, j'instituerai ainsi dès la rentrée prochaine une réunion annuelle avec l'ARS et tous les directeurs d'EHPAD afin de rappeler le rôle et les compétences de chacune des parties prenantes. Parallèlement, un dialogue de gestion régulier avec les EHPAD publics et l'ARS sera systématisé, afin d'anticiper, en concertation et en toute transparence, les éventuelles difficultés ou crises pouvant intervenir.

Au niveau national, je réinsisterai auprès de Départements de France, des parlementaires et des Ministères concernés par le dossier du bien vieillir, sur la nécessité d'une révision en profondeur de la politique nationale du grand âge. Pour ce faire je m'appuierai sur la motion qui sera soumise à votre vote en fin de session.

Mes chers collègues,

Cette Décision modificative nous donnera également l'occasion, je le disais, de conforter les actions déjà engagées et leur donner une impulsion nouvelle.

Je pense à notre plan collège, dont je vous avais annoncé, à l'occasion du vote de notre budget, qu'il contiendrait un engagement en faveur de la rénovation des gymnases.

Ce plan gymnases visera, par l'amélioration des équipements, à favoriser la pratique sportive des jeunes. Après un audit global et complet des équipements concernés, nous prévoirons un programme de travaux pluriannuels pour les remettre à niveau, soit directement pour les équipements nous appartenant, soit en concertation avec les

communes ou intercommunalités qui en sont propriétaires. Il vous sera présenté en DM2. Dans l'attente, et afin de permettre aux collectivités propriétaires de les maintenir en bon état de fonctionnement, je vous proposerai de revaloriser dès aujourd'hui le tarif horaire des équipements sportifs utilisés par nos collégiens. Nicolas Lacombe aura l'occasion d'y revenir.

En matière de soutien aux communes, je pense également au FACIL (Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités de Lot-et- Garonne), dont les aides atteindront dès cette année un volume global de 4,5 M€ mobilisés par le Département au bénéfice des projets communaux et intercommunaux. Le FACIL constitue un outil fondamental de la solidarité territoriale et de soutien notamment à la ruralité, ce qui nous permet d'agir pour un aménagement équilibré et durable du territoire Lot-et-Garonnais.

Cette nécessité de la transition écologique nous a également conduits à faire évoluer notre Plan de Modernisation du Réseau Routier, qui devient Plan routes et déplacements du quotidien. Nous adaptons ainsi ses modalités de mise en œuvre pour prendre en compte, à côté des besoins de modernisation de notre réseau routier, les nouveaux usages des mobilités douces et durables et les besoins de mobilité solidaire.

Sur la période de ce plan, ce sont ainsi 198 M€ qui seront mobilisés sur l'entretien et la maintenance du réseau du quotidien, et 30 M€ pour le déploiement du réseau cyclable départemental. Il s'agit d'un effort inédit. Je tiens de nouveau à saluer Daniel Borie et l'ensemble des services qui ont élaboré, dans la concertation constante, cet exceptionnel plan de mobilité.

Nos efforts en matière de transition écologique, nous les porterons également sur la préservation de la biodiversité en Lot-et-Garonne, qui constitue, avec la lutte contre le réchauffement climatique, le défi du siècle. Nous débattrons ainsi de la stratégie départementale en faveur des espaces remarquables de biodiversité. Cette dernière témoigne de notre volontarisme pour accompagner la préservation, mais également l'émergence, de sites de biodiversité remarquables pour la faune et la flore locales, et préserver notre patrimoine naturel et paysager.

Enfin, je souhaitais attirer votre attention sur la délibération consacrée au RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire des agents de la collectivité.

Ce dossier est l'aboutissement d'un travail de concertation de plusieurs mois, conduit avec les représentants du personnel, concernant les modalités de mise en œuvre d'un dispositif que les collectivités sont tenues d'appliquer si elles souhaitent continuer à délivrer aux agents un régime indemnitaire.

Je tiens à remercier très sincèrement tous les participants à ce difficile et complexe travail de concertation. Je tenais également à saluer, ici, solennellement, l'engagement de tous les agents du Département, leur implication au service de l'intérêt général pour un service public de qualité. Dans un moment crucial où le tissu social se désagrège, ils permettent, par leur engagement quotidien, à notre pacte républicain de tenir.

J'en profite pour remercier enfin plus spécifiquement M. Paul FRELAUT, qui a porté personnellement le dossier du RIFSEEP et dont c'est aujourd'hui la dernière session, puisqu'il a fait valoir ses droits à la retraite !

Le RIFSEEP permettra de prendre en compte les fonctions réellement exercées et de mieux reconnaître la variété des parcours professionnels et les acquis de l'expérience des agents de la collectivité. Il s'agit également d'aboutir à un régime indemnitaire plus juste et plus lisible que l'ancien régime indemnitaire qu'il remplace, tout en permettant de revaloriser les rémunérations les plus faibles, d'assurer une meilleure équité de rémunérations entre fonctions équivalentes, et de lutter contre les discriminations salariales femmes/hommes.

Je crois qu'à l'issue de la concertation, nous sommes arrivés à un point d'équilibre, qui, compte tenu de l'effort financier important consenti par la collectivité sur ce dossier, satisfera une très grande majorité d'agents.

Bien sûr, dans le contexte de baisse du pouvoir d'achat que chacun connaît, toutes les inquiétudes ne seront pas apaisées, toutes les revendications ne seront pas pleinement satisfaites. Mais je rappelle que le socle de la rémunération des agents publics reste le traitement indiciaire, qui est aussi la meilleure des garanties d'égalité entre tous. Il appartient à l'État de prendre ses responsabilités en la matière, pour compenser les effets de l'inflation et du gel pendant de trop longues années du point d'indice servant à son calcul. Dans ce contexte, même

si nous ne pouvons que saluer le nouveau geste annoncé par le Gouvernement en faveur de l'évolution du point d'indice, il faudra que l'État aille plus loin. Il en va de l'attractivité future des métiers du service public.

Comme vous pouvez le constater sur la diapositive projetée, cette Décision modificative est exceptionnelle de par la diversité et l'ampleur des mesures que nous soumettons aujourd'hui à l'Assemblée, illustration de la volonté de l'exécutif de poursuivre la construction d'un Lot-et-Garonne plus solidaire, plus moderne et plus durable.

Je vous remercie de votre attention et souhaite à notre assemblée une fructueuse séance de travail.

Mme la Présidente. – Je vais maintenant donner la parole à M. Christian DEZALOS afin de nous présenter les grandes lignes de cette Décision modificative n°1 de 2023, et les groupes interviendront à la suite de cette présentation. Je vous remercie.

PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 2023 (DIAPORAMA P.91)

M. DEZALOS. – Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, nous allons parler de sous, et plus précisément dans un premier temps de la présentation du CFU, le Compte Financier Unique. Nous affichons le diaporama qui va nous expliquer un peu comment se sont déroulés les comptes de la Collectivité en 2022. Vous savez que nous avons fait le choix il y a 2 ans de faire partie des Départements qui expérimentent une nouvelle forme de reddition des comptes de la Collectivité, c'est-à-dire le fameux CFU, Compte Financier Unique, qui est finalement la contraction de deux documents que nous présentions antérieurement, le Rapport de Gestion du Comptable public et le Compte Administratif de l'ordonnateur.

Ce Compte Financier Unique doit être présenté avant le 30 juin, nous sommes dans les délais, et vous avez à l'écran une présentation des comptes par section, Fonctionnement et Investissement. Sur cette présentation générale, et de façon globale, je rappellerai que l'exercice 2022 s'est inscrit dans un contexte conjoncturel particulièrement inédit et indécis, la dégradation de la conjoncture économique durant cette année 2022 se poursuit d'ailleurs en 2023 avec la hausse de l'inflation. En 2022, il faut le rappeler, des décisions gouvernementales se sont imposées aux départements, qui ont eu un impact important sur nos budgets. Il y avait en particulier la revalorisation de 4 % du RSA, la hausse du point d'indice dans la Fonction publique, l'extension du Ségur de la Santé, la revalorisation des salaires des aides à domicile et d'autres mesures nationales qui ont été mises en œuvre ou annoncées pour 2023, à l'instar d'une nouvelle revalorisation du point d'indice dès le 1er juillet prochain à hauteur de 1,5 %.

En 2022, globalement, le Département a maintenu un résultat de fonctionnement excédentaire de 65 M€, vous le voyez sur la première colonne Fonctionnement, Résultat de l'exercice 2022. Il faut ajouter à cela le résultat antérieur reporté de 47,7 M€ et nous aboutissons à un résultat cumulé de 112,9 M€.

S'agissant de la section d'investissement, vous voyez l'articulation des recettes, des dépenses, du résultat de l'exercice qui est négatif, du résultat antérieur reporté qui est également négatif, ce qui fait un résultat cumulé bien sûr négatif et un résultat comptable de 2022 établi à - 24,2 M€. À cela, vous ajoutez des restes à réaliser et nous aboutissons à un besoin de financement de 35,1 M€.

Les 112 M€ de résultat budgétaire de 2022 doivent donc d'abord servir à couvrir ce besoin de financement de l'exercice de 35 M€ et il reste par conséquent 77,6 M€, qui font l'objet, nous le verrons dans l'affectation de résultats, d'un report en fonctionnement. Nous sommes sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022, nous vous rappelons que ce résultat a été pris par anticipation lors du Budget primitif 2023, mais cette fois-ci, il nous appartient d'officialiser tout cela et d'affecter de façon définitive, ce qui sera le cas à travers un rapport qui vous sera présenté ultérieurement, la couverture du besoin de financement et le report en excédent de fonctionnement à hauteur de 77,6 M€. Bien entendu, le déficit de la section d'investissement est comptablement reporté également.

La diapositive suivante concerne le budget annexe du Foyer de l'Enfance Balade. Pour ce budget annexe en revanche, les résultats n'avaient pas été inscrits par anticipation. Les résultats définitifs sont désormais présentés dans un compte administratif, puisque lorsque je vous ai parlé du CFU, le CFU concerne le budget principal. Concernant le budget annexe, c'est encore sur la dualité compte administratif et compte de gestion. Nous vous présentons donc ces résultats et nous procéderons à l'affectation des résultats.

Les résultats tels qu'ils figurent dans le compte administratif sont en concordance et en conformité avec le Compte de gestion du comptable public. Ils s'élèvent à 116 500 € en fonctionnement, vous le voyez, c'est le résultat définitif pour la section d'exploitation. S'agissant de l'investissement, le résultat est de 875 900 €, tout ceci nous faisant un total de 992 541 €. Il vous sera proposé que le résultat d'exploitation soit intégralement reporté en recettes de cette section d'exploitation et le solde d'exécution de la section d'investissement sera repris en recettes d'investissement également.

Diapositive suivante pour parler de la situation financière plus globalement et pour constater que la capacité d'autofinancement de la Collectivité poursuit sa progression. De même qu'au cours des deux années précédentes, l'excédent de 2022 a été porté par la croissance exceptionnelle des produits issus des Droits de Mutation à Titre Onéreux qui ont atteint, vous le savez déjà, plus de 63 M€ en 2022. Toutefois, l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et les incertitudes sur la conjoncture économique contraignent désormais l'accès au crédit et freinent par conséquent la dynamique du marché immobilier. En conséquence, nous constatons en 2023 que les produits de DMTO perçus par le Département ont diminué sur la période du 1er janvier au 1er juin de pratiquement 14 % par rapport à 2022, une baisse qui est également confirmée sur les résultats partiels que nous avons pour le mois de juin.

Malgré cela, en 2022 le Département présente des ratios financiers satisfaisants. L'excédent brut de fonctionnement atteint 92 M€ – nous sommes sur la dernière colonne, la colonne 2022 –, c'est en gros 92,4 M€, soit une progression de 19 % par rapport à 2021.

Le taux d'épargne de gestion s'établit à 21 % des produits de gestion, soit une progression également de 7,5 points par rapport à 2018. Ainsi, le Département consolide sa capacité d'autofinancement brute qui a atteint 88 M€ – ce sont les chiffres qui se trouvent tout à fait en bas de la colonne 2022. Donc 88,1 M€, en progression de 19 %, ce sont des ratios particulièrement favorables, en effet, pour l'exercice 2022.

S'agissant de la capacité d'autofinancement nette, c'est-à-dire après couverture de l'annuité de dette en capital, la capacité d'autofinancement nette s'établit à 61,8 M€ et vous constatez que l'évolution suit une trajectoire de progression constante depuis 2016.

La diapositive suivante concerne les produits de la section de fonctionnement. Vous avez là quelques chiffres significatifs qui rappellent quels sont les grands postes de ressources pour la Collectivité. Vous y voyez bien sûr la fraction de TVA qui compense la perte des produits de taxe foncière à hauteur de 111 M€, les DMTO pour 63 M€, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance pour un petit peu plus de 50 M€, la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques pour 31 M€ et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises pour 15 M€.

Il est également rappelé le niveau de notre dotation globale de fonctionnement qui n'est pas actualisé malgré l'inflation, je tiens à le souligner, et qui s'établit à 51 M€. Il y a également des produits en provenance de la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie qui s'élève à 25 M€, je crois, parce qu'il y a d'autres prestations sociales pour arriver au chiffre de 29 M€ qui est indiqué.

Si vous voulez, nous avons globalement des produits liés à la fiscalité perçue par le Département, même si nous n'avons plus de levier fiscal à travers le foncier bâti, nous avons encore des produits liés à la fiscalité, qui sont des reversements ou des compensations, des péréquations, etc. Tout ceci représente 309 M€ s'agissant de la fiscalité. Je ne donne pas les détails de décomposition de tous ces produits, vous les avez dans le rapport, mais nous pourrons y revenir si vous le souhaitez.

Concernant les dépenses, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 351 M€ contre 338 l'an dernier, soit une progression de 3,8 % sur un an. Encore une fois, cette augmentation des dépenses résulte de l'inflation et de la mise en œuvre de toutes les mesures gouvernementales que nous avons déjà évoquées.

Les charges liées aux dépenses sociales, au développement social, représentent 236 M€, soit 67 % des dépenses réelles du Département. Il s'agit bien sûr principalement des Allocations Individuelles de Solidarité à hauteur de 114 M€. Un petit rappel, le RSA-RMI représente 60 M€, l'APA 42 M€ et la Prestation de Compensation du Handicap un peu plus de 12 M€. La progression depuis 2021 s'établit à 1,6 point, ce qui est tout à fait raisonnable par rapport à ce que nous avions connu dans les années antérieures.

Les frais d'hébergement, vous le voyez sur le tableau, sont le deuxième poste de dépenses sociales après les AIS. Ils représentent 95 M€, en augmentation de 2,6 M€ pour les frais de séjour en établissement et service en situation de handicap.

S'agissant des dépenses de personnel, vous le voyez, 60 M€, soit 17 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses de personnel ont progressé de 4,5 % en 2022 tandis que les rémunérations des assistants familiaux augmentent de 9,2 %. Tout ceci sous l'effet de la mise en œuvre de la loi Taquet et de la revalorisation du SMIC.

Parmi les autres dépenses de fonctionnement, il est à souligner que les charges à caractère général du chapitre 011 que vous connaissez bien sont en hausse de 14 %. Ce sont des charges lourdement impactées par l'inflation, particulièrement sur le secteur de l'énergie et des denrées alimentaires. Les autres charges de gestion courante, notamment le chapitre 65, progressent de 7,4 %. Voilà ce que je voulais vous dire concernant les dépenses de fonctionnement.

Concernant l'investissement, en 2022, le Département a investi 54,3 M€, soit une progression de 2,9 % par rapport à l'année antérieure, ceci hors remboursement de la dette en capital. Ces 54,3 M€ se décomposent en dépenses d'équipement à hauteur de 40 M€, 12,8 M€ de subventions d'équipement versées et 1,5 M€ d'immobilisations financières qui sont des prêts d'honneur accordés à des tiers ou des acquisitions d'actions dans des sociétés anonymes, etc.

L'amortissement de l'emprunt s'élève quant à lui à 26,3 M€. Je voudrais ajouter que sur cette section d'investissement, le taux d'exécution, les dépenses nouvelles et les restes à réaliser s'établissent à 76 %, donc 76 % de consommation des crédits inscrits en investissement. Les élus que vous êtes et qui sont dans d'autres collectivités savent que c'est en effet une proportion très favorable, nous sommes souvent plutôt entre 50 et 70 % qu'au-delà de 70 %. Donc cela est plutôt favorable.

Nous pouvons passer à la diapositive suivante pour dire que pour plus des deux tiers, ces dépenses d'équipement, ces dépenses d'investissement concernent de grandes politiques publiques, les infrastructures et les mobilités qui représentent 54 % des dépenses, ceci inclut l'entretien annuel des routes départementales et les grands projets routiers du Département, des acquisitions foncières et frais d'études pour le bouclage de la rocade de Marmande. Il y a également les dépenses de contribution à la réalisation du barreau de Camelat sur plusieurs exercices, vous le savez. Également une participation d'un tiers, je vous le rappelle, pour l'échangeur routier d'Agen Ouest et une contribution pour la mise en œuvre de la RN 21 au titre du désenclavement nord-sud du territoire.

Le deuxième grand poste porte sur l'éducation et la jeunesse, soit 24 % comme vous le voyez. Ceci inclut les dépenses du Plan Collèges pour un peu plus de 7 M€, également des dépenses de mobilier, de parc informatique, etc.

Quant à l'aide aux collectivités, elle s'établit pour strictement le soutien aux territoires à 1,5 M€, mais des crédits sont répartis ailleurs sur des chapitres de la DIM et d'autres chapitres également, ce qui conduit à une contribution d'aide aux collectivités d'un peu plus de 2,5 M€ en 2022.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 52,2 M€ contre 38,5 M€ en 2021. Les ressources générées autour de l'exercice s'élèvent à un peu plus de 22 M€ et se répartissent principalement entre recettes propres pour 10 M€ et un emprunt nouveau de 12 M€. Il faut bien entendu tenir compte de l'affectation d'une partie de l'excédent cumulé pour la couverture du besoin de financement en 2022 à hauteur de 30 M€. C'est donc bien l'autofinancement qui a constitué le poste de ressources principales de financement des dépenses d'investissement.

Un dernier tableau concernant la dette du Département pour dire que nous poursuivons la trajectoire de désendettement amorcée en 2017-2018. L'encours de dette s'élevait au 31 décembre dernier à 219,8 M€, soit une diminution de 6,5 % par rapport à l'exercice précédent, nous sommes donc, je vous l'ai dit, toujours dans la démarche de désendettement. En 2022, la capacité de désendettement de la Collectivité s'améliore et atteint deux ans et demi. C'est exceptionnellement bon, mais j'attire votre attention sur le fait que ce ratio est éminemment évolutif, il dépend beaucoup, évidemment, de l'épargne de gestion dégagée sur l'exercice. L'an prochain si notre épargne de gestion est beaucoup plus fragile, beaucoup plus faible, notre capacité de désendettement sera bien entendu dégradée.

Si vous regardez l'année 2022 sur le dernier tableau, vous y avez l'amortissement du capital de la dette pour 26,3 M€, qui reste constant, vous le voyez. Tout ceci dépend des profils de nos emprunts parce que vous allez me dire : « vous dites que depuis 5 ans que l'on désendette, donc l'encours de dette baisse, mais on continue à amortir ». Nous sommes au top, 26 M€, nous sommes tout à fait en haut, tout cela dépend du profil de nos emprunts pour lesquels nous pouvons reporter, décaler le remboursement du capital, ce qui est le cas, et par conséquent, nous sommes sur un amortissement important du capital.

En revanche, sur la partie jaune qui concerne le paiement des intérêts de ces emprunts, vous voyez que nous sommes à 4,3 M€ et là, nous sommes en baisse par rapport aux 7 M€ que nous connaissions voici un certain nombre d'années. Cela fait tout de même un total de charge de la dette à 30,6 M€ aujourd'hui.

Voilà pour le CFU, chers amis.

Pour la DM1, ce sera bref parce que cette Décision modificative n°1 à proprement parler n'introduit pas de rupture quelconque ni de nouveautés manifestes par rapport au vote du Budget primitif auquel nous avons procédé. Cette Décision Modificative permet bien sûr de reprendre le résultat de l'exercice 2022 de façon définitive, même si nous avions intégré par anticipation, je vous le rappelle, nous reprenons également les résultats du Compte Administratif du Budget annexe du Foyer Balade et les décisions modificatives, c'est leur rôle, permettent aussi d'ajuster les prévisions de budget tant en dépenses qu'en recettes, sans modifier les grands équilibres. Je vous indique, parce que c'est important, qu'à l'occasion de cette Décision Modificative, nous ne touchons pas à notre prévision de produits de DMTO. Je vous rappelle qu'au Budget primitif, nous avons prévu de percevoir un produit de DMTO à la baisse par rapport à 2022, soit à hauteur de 45 M€. Nous restons sur cette prévision malgré la baisse constatée sur les cinq premiers mois de l'année, je vous l'ai dit.

Nous restons sur l'emprunt de 10 M€ et cela signifie que toutes les mesures incluses dans cette Décision Modificative résultent de quelques ressources supplémentaires, mais surtout de redéploiements opérés à l'intérieur de différents chapitres.

S'agissant du Budget principal, les modifications s'élèvent globalement 1,7 M€, 240 000 € en fonctionnement et 1,4 M€ en investissement, et s'agissant du FEB, nous le verrons peut-être un peu plus loin, la modification concerne uniquement la section d'exploitation, de fonctionnement, dont 116 590 €, vous voyez que cela ne va pas très loin, pour le budget du FEB.

Ce qui est important sur le tableau que vous avez l'écran, c'est de parler justement du redéploiement que j'évoquais, globalement, je vous le redis, une prévision de recettes de 240 000 € qui résulte d'ajustements de produits fiscaux, de remboursement de charges de personnel, etc. 240 000 € qui permettront de financer une partie des dépenses nouvelles, mais c'est surtout des redéploiements qui permettent de prendre en charge de nouvelles dépenses. C'est une ventilation nouvelle de l'épargne de précaution de 10 M€ que nous avions votée au Budget primitif.

Je rappelle qu'il y avait une épargne de précaution de 10 M€. Nous avions déjà indiqué au moment du Budget primitif que ces 10 M€ étaient déjà fléchés vers des dépenses quasi certaines, même certaines, et nous avons donc tout ceci dans cette Décision Modificative sous la forme d'une reprise de 60 %, 6,1 M€ au total de ces 10 M€, je crois, pour financer un supplément de contingent versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour pratiquement 1,5 M€, également pour consacrer 1 M€ au plan EHPAD dont la Présidente vous a entretenus. Un plan pluriannuel important de 5 M€ est prévu pour les EHPAD, dont 1 M€ dont je vous parle là pour financer cette année 2023. Il y a également 1 M€ pour les dépenses supplémentaires énergétiques des collèges et 2,3 M€ pour des dépenses sociales dont le détail est mentionné à l'écran, l'avenant 54, l'augmentation du tarif de base

de l'APA à domicile, la rémunération des assistants familiaux, le transport des élèves handicapés. Tout cela concerne donc la section de fonctionnement.

Le tableau suivant présente la section d'investissement où il y a des besoins sur différents postes au titre de ce que vous voyez inscrit en immobilisations incorporelles, 516 000 €, cela concerne des frais d'étude pour la rénovation du gymnase de Fumel, le lancement de l'étude sur l'électromobilité, c'est-à-dire sur les véhicules électriques, sur les bornes de recharge, etc., au Département. Il y a ensuite des subventions d'équipement, notamment la première tranche du plan « EHPAD ».

En immobilisations en cours, il y a des besoins pour le patrimoine du Département, les bâtiments, les collèges, ainsi que pour des travaux de voirie et nous reprenons un certain nombre de crédits qui ne seront pas consommés, notamment des crédits qui concerneraient des réparations d'ouvrages d'art, les traversées d'agglomération, les archives de demain. Nous reprenons donc ces crédits pour les affecter sur des dépenses certaines de 2023. Tout cela concerne donc les modifications de la section d'investissement.

J'ajoute pour terminer concernant le budget principal que le rapport vous propose aussi de procéder à un certain nombre d'ajustements ou de créations concernant les autorisations d'engagement et autorisations de paiement. Une autorisation d'engagement pour prolonger la délégation de service public du Wi-Fi Haut Débit, une autorisation d'engagement concernant le reboisement compensateur de l'espace naturel sensible du Rieucourt, trois autorisations de programme qu'il vous est proposé de créer pour la signalisation des entrées d'agglomération en Occitan – ce qui fera plaisir à Marcel CALMETTE de constater que tout cela entre dans les faits –, le développement de l'électromobilité et le programme de rénovation des EHPAD. Viennent ensuite quelques modifications d'EHPAD.

Nous terminons avec le FEB, dernier tableau. Contrairement au Budget Principal, les résultats de l'exercice 2022 n'avaient pas été intégrés, je vous l'ai dit, cette Décision Modificative permet donc de les intégrer à la suite du vote du Compte Administratif, mais également d'ajuster à la marge les crédits prévus pour l'exercice. Pour le FEB, la reprise de l'excédent de la section d'exploitation, 116 590 €, permet de financer un besoin supplémentaire sur la rémunération d'agents non titulaires récemment recrutés. Pour la section d'investissement, il sera procédé à la reprise d'excédents reportés à hauteur de 875 950 €, ceci permettra de diminuer d'autant le recours à l'emprunt. L'emprunt prévisionnel pour le FEB s'établira donc à 2,5 M€ et, vous le savez, cet emprunt est destiné au financement des travaux de rénovation importants sur les bâtiments du FEB.

J'en ai terminé, Madame la Présidente, concernant cette présentation globalisée du CFU, des Comptes administratifs et de la Décision modificative n°1.

Mme la Présidente. – Merci, M. DEZALOS. Y a-t-il des interventions ? M. CHOLLET.

M. CHOLLET. – Madame la Présidente, mes chers collègues, chers internautes, dans quelques jours, l'année scolaire de nos collégiens touchera à sa fin, mais malheureusement, pas le harcèlement scolaire. Nous souhaitons apporter notre soutien aux familles de Lindsay et Lucas, victimes de drames effroyables qui auraient pu être évités. Rappelons que plus de 700 000 élèves sont victimes de harcèlement scolaire en France, soit près d'un enfant sur 10.

Lors du Débat d'orientations budgétaires, vous avez à juste raison fait de la jeunesse une de vos priorités, mais sans prendre en compte le fléau de cette génération, le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement. En effet, selon le centre Hubertine Auclert, 55 % des élèves en situation de harcèlement moral sont touchés aussi par de la cyberviolence, c'est-à-dire avec des menaces physiques qui relèvent du pénal. Aider la jeunesse à se construire sans s'enliser dans les progrès technologiques, notamment numériques incontrôlés par les adultes doit nous mobiliser de façon urgente, comme par exemple dans le Département de Seine-et-Marne qui mène une action transversale à destination des collégiens. Il s'appuie sur l'association Marion La Main Tendue organisatrice d'ateliers d'information et de repérage.

Nous vous proposons aujourd'hui de lancer un appel à projets pour apporter auprès de nos collégiens des clés de compréhension et de sensibilisation. Nous notons que le 10 novembre est la journée nationale contre le harcèlement scolaire et nous vous proposons que le Conseil départemental organise une journée en collaboration avec tous les acteurs concernés.

Jean-Jacques Rousseau nous a appris que la jeunesse est le temps d'étudier la sagesse et que la vieillesse est le temps de la pratiquer. Une sagesse que nous devons cultiver pour protéger nos jeunes Lot-et-Garonnais, mais aussi l'ensemble des seniors lot-et-garonnais, excellente transition pour parler de la situation alarmante des EHPAD qui n'est plus à démontrer.

Nous avons entendu le cri des directeurs de nos EHPAD publics, à bout de souffle. Avant de débattre sur le nouveau soutien financier aux EHPAD publics, il convient de rappeler que nous avons déjà voté 600 000 € de rallonge en avril, ce qui pour nous est largement insuffisant à ce jour. Il semble qu'aucun EHPAD public n'ait reçu ce soutien financier.

Au sein de votre plan « Bien Vieillir », deux autorisations de programme concernent exclusivement les EHPAD publics. Le premier porte sur l'investissement à hauteur de 5 M€ et se déroule sur 5 ans, tout en incluant que le montant annuel des crédits de paiement ne peut excéder 1 M€. Si chaque EHPAD public se retrouve dans le besoin de recourir à cette aide, cela équivaut à seulement 33 000 € par an. Vous avez ciblé, semble-t-il aussi, ces 5 M€ sur quatre EHPAD préidentifiés, Sainte-Livrade, le Mas-d'Agenais, Clairac, Penne-d'Agenais, qu'en est-il des autres qui sont tous en si grande difficulté financière qu'ils ne peuvent pas effectuer les travaux courants ?

La deuxième enveloppe porte sur le fonctionnement. Vous proposez 3,9 M€ sur 5 ans, permettant à chaque EHPAD de recruter un emploi à mi-temps. Pour nous, ce n'est pas la bonne méthode ni la demande des EHPAD qui n'arrivent pas à régler les factures du quotidien. Vous vous engagez sur des dépenses pérennes qui par d'autres temps moins fastes vous mettront en difficulté.

Rappelons que depuis votre crash financier en 2016, soit depuis 7 ans, votre majorité départementale n'a apporté aucune aide financière supplémentaire aux EHPAD, seulement le strict minimum en laissant leur déficit financier se creuser. De plus, sur la valeur du GIR moyen pondéré, celui-ci n'a pas évolué depuis plusieurs années laissant le Lot-et-Garonne en dernière position régionale à 6,94 contre une moyenne nationale à 7,3, 8,6 dans le département des Landes.

Alors, lors de votre réunion du 14 juin en présence des directeurs d'EHPAD et des syndicats, le constat était unanime : quasiment tous les établissements, sauf deux EHPAD, se trouvent avec un déficit important. Ce déficit majeur va se traduire par une baisse de qualité de vie et de soins pour les résidents. En effet, si les directeurs ne peuvent plus garantir un stock suffisant de produits nécessaires tels que de l'eau gélifiée, de la crème enrichie, des protections, c'est une atteinte à la vie de nos seniors.

Vous avez fait le choix de ne pas augmenter le taux directeur afin d'éviter la hausse du prix des journées des résidents, mais vous n'apportez pas une aide suffisamment conséquente pour nos aînés. Le problème n'est donc pas résolu, mettant en tension tous les directeurs et les gestionnaires qui n'en dorment plus. Nombre de directeurs aussi se plaignent sur les dossiers avec instruction judiciaire de payer le reste à charge tout au long de la procédure sans aucune aide financière du Département. Nous proposons que le Département agisse pour accélérer le traitement de ces dossiers et négocie une aide financière qui, elle, sera immédiatement efficace pour nos EHPAD publics.

Votre plan départemental « Bien Vieillir » reflète également la mise en avant d'un manque de stabilité du tarif horaire des services d'aide et d'accompagnement à domicile qui n'arrête pas d'augmenter. En 3 ans, leur tarif horaire établi par le Conseil départemental a augmenté de 25 %, vous le savez. Toutefois, vous nous avez plusieurs fois rappelé que certains SAAD avaient une mauvaise gestion, vous venez d'ailleurs de le refaire, et de ce fait vous avez fait appel au cabinet Mazars dont nous attendons toujours le retour de ses conclusions. Vous venez de nous dire que nous les aurons au mois de juillet, mais vous voyez les 24 M€ dès maintenant, ce qui est un peu bizarre, voire dangereux.

Alors, éreintés par ces augmentations itératives qui ne règlent rien, vous proposez ces 24 M€ sans aucune évaluation ni bilan des anciennes augmentations. Il faut d'abord évaluer et après s'assurer que ce soutien conséquent en faveur des SAAD permettra vraiment d'obtenir leur pérennité au fil des années, au moins sur le mandat actuel. Aucune contrepartie n'est mentionnée au sein de ce rapport si maigre pour un montant à hauteur de 24 M€.

Madame la Présidente, nous avons l'impression que vous avez « craqué ». De plus, ce mois-ci, le Gouvernement a présenté son projet de loi Plein Emploi. Nous espérons que ce projet de loi permettra de diminuer le nombre d'allocataires du RSA en France, mais aussi, bien sûr, en Lot-et-Garonne. Cette inscription automatique à France Travail sur la base de critères communs permettra, nous l'espérons, une entrée plus rapide dans le parcours d'accompagnement et une meilleure visibilité sur l'ensemble des personnes en recherche d'emploi.

Vu la complexité du dossier, nous vous proposons d'organiser une commission permanente spéciale France Travail en invitant Monsieur le Préfet et ses services préfectoraux concernés, trop peu souvent invités dans cet hémicycle, afin de garantir une meilleure compréhension et peut-être de prévenir des inquiétudes justifiées ou pas dues à ce changement. Nous restons très attentifs à ce nouveau projet de loi qui sera examiné au Sénat début juillet.

Tout en restant attentif aux projets nationaux, le groupe 100 % Lot-et-Garonne tient à saluer la mise en place du FACIL, nouveau dispositif d'aide pour les communes. Nous avons soutenu ce projet pour pallier les anciens régimes trop rigides. Cependant avant de crier victoire, un peu de calme et d'humilité, ce dispositif reste perfectible.

Il convient de constater que nous avions eu un regard juste, proche du terrain sur les sommes nécessaires à allouer au projet de nos communes, nous sommes à 4,6 M€ sans prendre en compte les dossiers rejetés, sinon, nous serions à 6 M€. Or nous avions prévu notre FACIL+ à 5 M€ par an, ce qui nous semble cohérent au regard des demandes de cette année. Toutefois, nous avons conscience que vous comptez sur une demande inférieure l'année prochaine puisque le dispositif FACIL ne permet pas à une commune ou à une intercommunalité de déposer une autre demande dès lors que le premier projet n'est pas encore terminé.

De ce fait, pour les projets délibérés aujourd'hui, il semble compliqué que ces derniers soient terminés fin 2023 afin que les communes et EPCI puissent déposer une nouvelle demande d'aide pour un second projet. Ils ne pourront donc le faire que fin 2024, voire en 2025. Cette particularité oblige certaines communes à devoir faire des choix dans leurs projets, qui parfois n'ont rien à voir et qui sont tout aussi importants pour les habitants.

Par ailleurs, nous regrettons que l'habitat soit exclu de ce dispositif, alors que nous manquons cruellement de logements. Mme Cécile GENOVESIO reviendra sur ce sujet pour le souligner. Nous avons également été surpris par le mécanisme, par la gestion de la prise de décision par les services sans réelle concertation avec les élus. Nous aurions aimé être associés, vous le savez, à ces projets, avec profondeur et rigueur et non faire acte de présence. La bonne santé d'une collectivité est corrélée à la qualité du travail effectué entre l'administration et les élus.

Julie CASTILLO a pu démontrer qu'une vision d'élu de terrain pouvait offrir une nouvelle perspective dans la gestion des demandes de communes. Enfin, je vous rappelle que notre projet FACIL+ que nous avions proposé avec ces quatre axes est bien plus adapté que le simple dispositif FACIL. En effet, le Département ne se retrouve dans aucun grand projet en tant que maître d'ouvrage et l'ancien régime – rappelez-vous l'ancien régime des grands projets structurants permettait au Département d'investir à hauteur de 500 000 € par an dans les projets les plus ambitieux du Lot-et-Garonne. Il serait nécessaire de remettre en vigueur ce régime pour faire bénéficier notamment la vallée du Lot, toute la vallée du Lot, grande oubliée de ce régime qui n'aura duré que 4 ans au lieu de 6.

Cette première session est un point culminant pour prendre en compte les lignes budgétaires grâce au compte financier unique fraîchement communiqué, mais tout de même arrivé en milieu d'année. Heureusement les chiffres sont les mêmes que ceux du Budget primitif, nous en avons déjà longuement discuté, cela nous confirme la bonne santé financière, la trop bonne santé financière du Département avec un budget de 471 M€ et 524 M€ prévus pour 2023. Pendant deux années consécutives, 2021 et 2022, Christian DEZALOS vient de le dire, la TVA a apporté des masses financières considérables, largement supérieures à la TFB. Rappelons également que pendant ces 2 années, vous avez eu droit à 18 M€ de plus de DMTO, soit 36 M€. Certes, vous avez dépensé 12 M€ de plus qu'en 2021, mais vos recettes ont augmenté de plus de 27 M€.

La capacité de désendettement reflète également les bons résultats financiers en ayant diminué de moitié en 5 ans. Cette bonne santé, cette trop bonne santé financière peut permettre au Département, Madame la Présidente, d'agir pour devenir le véritable moteur du Lot-et-Garonne, quels que soient les grands projets ambitieux des communes et EPCI.

Sur cette DM1, certains rapports méritent une attention particulière, notamment le n°5004 qui porte sur le Plan Gymnases. La revalorisation des tarifs horaires d'utilisation des équipements sportifs municipaux ou intercommunaux proposée ne s'aligne pas avec les montants votés pour les collégiens de la cité scolaire d'Aiguillon. Si nous comparons le tarif horaire validé pour Aiguillon et ceux proposés au sein de ce rapport, toutes les autres communes de notre département faisant face à cette même problématique se trouvent lésées avec des tarifs horaires moins élevés.

De plus, votre proposition d'échelonner sur 3, voire 4 ans l'application de cette hausse des tarifs nous paraît inéquitable. Pourquoi augmenter dès maintenant pour la commune d'Aiguillon et ne pas appliquer pour le moment cette augmentation aux autres communes concernées qui mettent à disposition des équipements ? Comment seront choisies les communes qui bénéficieront d'une augmentation plutôt que d'autres ? Le Plan Gymnases doit permettre d'affecter équitablement ces crédits en fonction d'une clé de répartition qui parle surtout aux propriétaires aussi, intégrant le nombre de gymnases mis à disposition et le nombre d'usagers de ces gymnases.

Cependant récemment des communes et EPCI ont porté les travaux, vous le savez, de rénovation sur ces équipements sportifs sans aucune aide du Conseil départemental pourtant usager de ces derniers. Une aide rétroactive est-elle prévue ? Sur des travaux en cours ou très engagés, le Département est-il prêt à participer ?

Enfin, pour conclure, Madame la Présidente, cette DM1 2023 comporte des volets que nous soutenons, telles que l'axe écologique avec ce nouveau Plan Routes ou encore l'aide à la formation des infirmiers de pratique avancée et en e-santé, qui marque une volonté d'évaluer les politiques publiques puisque là, vous supprimez deux régimes, ce qui nous a intéressés, deux régimes qui ne fonctionnent pas, afin de financer de nouveaux projets. C'est cela aussi, le courage que nous devons avoir en politique.

Nous espérons sincèrement que cette méthode d'évaluation perdurera afin que vous puissiez prendre en compte nos propositions et assurer de meilleurs projets pour les Lot-et-Garonnais. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Merci, M. CHOLLET. M. DELBREL.

M. DELBREL. – Madame la Présidente, mes chers collègues, mes cher(e)s candidates ou candidats aux sénatoriales, mes chers internautes,

Je ne sais pas si ça vous le fait à vous, mais pour nous, honorables membres de la Dynamique Citoyenne, le mois de juin est toujours un mois compliqué, éprouvant, fatiguant, éreintant… C'est un peu le mois de toutes les sollicitations. Un concert par-là, des repas de quartiers par ci, des réunions politiques, des réunions publiques, des manifestations en tout genre, des assemblées générales à gogo, les premières chaleurs, les premiers orages, les premières inondations et sans doute pas malheureusement les dernières, les premiers marchés gourmands, sans oublier, cette année, les rendez-vous avec les candidats aux sénatoriales, qui vous promettent, la main sur le cœur, vouloir défendre les intérêts du Département, et plus subtil encore, ceux de la ruralité. C'est du vécu !

On ne sait pas si ça vous le fait à vous, mais on ne sait plus où donner de la tête. On en arrive même à oublier nos rendez-vous. Faudrait peut-être aller consulter…

Et hier soir, au sortir d'un nouveau conseil communautaire, long comme un jour sans fin, aussi indigeste qu'une tarte aux concombres - c'est pas bon la tarte aux concombres ! -, je me suis souvenu qu'on avait DM1, ce matin, dans cet hémicycle. Et que je n'avais rien préparé. Car j'ai encore ce privilège, celui d'écrire mes discours.

Plusieurs solutions s'offraient alors à moi. Pondre quelques lignes au saut du lit. Je l'ai déjà fait par le passé, vous vous en souvenez sûrement.

Ou bien faire une « Gilbert DUFOURG », totale impro sans filet, version stand-up et basta… Mais je n'aurais jamais le talent du maire de Fauillet.

Autre possibilité : me faire porter pâle pour « burnout » politique, je viens de l'inventer. J'y ai songé, mais la politique de la chaise vide trop peu pour moi.

J'ai même appelé, en urgence, Clarisse, pour qu'elle écrive une bafouille à la va-vite, histoire de sauver les apparences, mais mon binôme, encore sous respiration artificielle, était trop affairé à fêter sa récente promotion au sein de notre vénérable institution (j'en dirais un mot tout à l'heure).

Et c'est là que j'ai eu un éclair de génie, ou plutôt une idée de génie – spéciale dédicace à Guillaume LEPERS. Oui, je sais, ça va en surprendre certains, ici, mais j'ai eu un éclair de génie. Sans bouillir ni frémir…

Gagné par une flémingite aiguë, j'ai, dans un délire indescriptible, imaginé faire appel à l'IA, l'intelligence artificielle. Vous savez ce processus d'imitation de l'intelligence artificielle humaine qui repose sur la création et l'application d'algorithmes exécutés dans un environnement informatique dynamique. Rassurez-vous, la phrase n'est pas de moi. C'est une citation non pas de Jean-Jacques Rousseau mais de M. Wikipédia. Son but est de permettre à des ordinateurs de penser et d'agir comme des êtres humains. Plus précisément dans mon cas, d'écrire mon discours. Quelle idée !

Du coup, en deux clics trois mouvements, j'ai navigué sur Chat GPT, générateur de textes inodores, conçus par l'intelligence artificielle. Quelques mots clés envoyés dans le navigateur comme Conseil départemental, session, DM1, Facil, gymnase, transbordeur… Et le tour est joué !

Voilà le bébé. Le discours, si vous préférez. Je ne résiste pas une seconde à vous le livrer, tel quel :

« Monsieur le Président (ça commence mal !), mes chers collègues.

Nous voilà réunis, aujourd'hui, pour parler de notre territoire (ça démarre fort !!!). La création des Départements français remonte au décret du 22 décembre 1789 pris par l'assemblée constituante, effectif à partir du 4 mars 1790. Leurs limites sont fortement inspirées de projets de redécoupages du territoire plus anciens élaborés sous la royauté de Marc-René d'Argenson dès 1665 et inscrit dans un édit en 1787 ou encore par Condorcet en 1788… » Vous en voulez encore, j'en ai 8 feuillets. C'est indigeste !

Quant à la DM1 : l'IA y fait référence en évoquant le dernier modèle de chez Citroën…. Artificielle, ou plutôt superficielle, cette intelligence à deux balles. Du pipeau !

Vous me connaissez, j'ai insisté, j'ai voulu donner une deuxième chance au produit. J'ai demandé, toujours par Chat GPT, quels étaient les favoris pour les sénatoriales 2023 ? Là, ça pue ! Mais je sens déjà que ça vous passionne un peu plus.

Écoutez bien, je n'invente rien (ou si peu) : Je m'adresse tout particulièrement à Michel MASSET, Arnaud DEVILLIERS, Béatrice GIRAUD, Marie-Laure GRENIER et consorts : les deux noms qui sont sortis du chapeau, les deux lapins de Garonne promis à se remplir la panse à la cantine 3 étoiles du Luxembourg sont - roulement de tambour - Nicolas LACOMBE et Christian DELBREL, si si… Là j'ai compris le niveau de l'imposture ! Et du coup j'ai changé de posture. J'ai repris la plume pour finir mon discours.

Ce n'était vraiment pas une idée de génie. Passons donc au plan B. Et à tous les plans de façon plus générale, que nous propose aujourd'hui de valider notre Conseil départemental. Nous connaissions le plan collèges, il faudra désormais parler du plan « Bien Vieillir », du plan « Routes et déplacement du quotidien », du plan « Gymnases » aussi accouché au forceps, avec Arnaud DEVILLIERS dans le rôle du gynécologue de service.

Autant de plans généreux, avec des efforts financiers sans précédent, cela a été signalé mercredi notamment lors de la commission finances, qui vont permettre à notre Département de se moderniser encore, dans les mois et les années à venir. Nous profitons aussi de l'occasion pour se féliciter du lancement réussi du Facil, ce nouveau fonds d'aide aux communes et aux intercos. Il y a eu un vrai appel d'air avec 161 dossiers retenus (pas celui de Pont-du-casse !) pour plus de 4,5 M€ d'investissements. Oui, c'est un méga succès !!! Reste à voir maintenant le taux de réalisation en 2023. C'est lui, qui quelque part, qui nous dira si c'était vraiment une idée de génie. On y revient. En attendant un grand merci aux services qui ont abattu un travail colossal, notamment dans l'instruction des dossiers.

Pour le reste, lors de cette session, notre groupe ne tremblera pas, vous l'imaginez, à l'idée d'adopter le premier compte financier unique qui s'inscrit dans le BP que nous avons adopté il y a quelques semaines.

Pour finir, je voudrais revenir sur un évènement presque planétaire qui s'est déroulé ce mercredi à Moncrabeau, capitale comme chacun sait des menteurs et des arracheurs de dents. Une info qui n'a pourtant pas fait la une du JT continu de BFM TV, pas même un écho dans la gazette de Foulayronnes. Et croyez-moi pourtant c'est une secousse sismique, de 6 sur l'échelle de Richter, qui a secoué toute la campagne lot-et-garonnaise et ébranlé cette petite bourgade de 736 âmes. Clarisse MAILLARD est devenue, lors d'un vote à bulletin secret, la seconde vice-présidente de la commission ruralité, développement durable et environnement. Ouais, ça en jette ! Je tenais sincèrement à la féliciter pour cette vraie prise de guerre, et remercier la Majorité départementale pour son sens de l'ouverture aux tout petits partis.

À l'instar du Lot-et-Garonnais, Aurélien VIVOS, résident de Saint-Pierre-de-Clairac et dernier vainqueur du grand télé-crochet de France et de Navarre « The Voice », sa vie va changer. Oui la vie de Clarisse a basculé, ce mercredi, dans l'irréel.

Moi qui suis un vrai matheux (on ne dirait pas !), j'ai calculé la probabilité pour que la Vice-présidente de la Dynamique Citoyenne, « ma » Clarisse préside au moins une fois « sa » commission durant ce mandat qui va s'étaler jusqu'en 2028. Il faudrait, écoutez-moi bien c'est important, que l'inoxydable Danielle DHELIAS, présidente de ladite commission, soit absente - ça n'est jamais arrivé depuis son entrée à Saint-Jacques en 2015. Les mauvaises langues et dieu sait qu'elles sont nombreuses dans cet hémicycle et j'en fais modestement partie, les mauvaises langues, disais-je affirment que c'est la fille cachée de Françoise Laurent - et que dans le même temps, il faudrait que Paul VO VAN, le premier vice-président, en vert et contre tous, soit réquisitionné comme garde du corps, lors de la prochaine visite de Marie TONDELIER, entre Garonne et Lot, à l'invitation de SBC pour les intimes, Serge BOUSQUET-CASSAGNE pour les initiés.

Vous l'avez compris la probabilité est quasiment nulle. Autant aller remplir une grille de loto, à moins que d'ici là, l'intelligence artificielle nous ait inventé une nouvelle idée de génie. On y revient toujours…

En attendant, portez-vous bien…

Mme la Présidente. – Merci, M. DELBREL. M. DUFOURG.

M. DUFOURG. – Alors sans filet. Bonjour, Madame la Présidente, messieurs les Présidents de Groupe, je suis tenté de répondre à tout ce qui s'est dit. Merci, Christian DEZALOS, pour ton évocation, avec de la vérité quelquefois. Je vais être très bref par rapport à vous. Je vous remercie, car vous avez déjà dit tout ce que je voulais dire. C'est donc plus simple pour moi de passer en dernier.

Merci de me mettre à l'honneur comme cela, sans que je le demande, ce n'est pas si souvent que cela m'arrive. Je vois que le Département a une bonne politique de restructuration et qu'il est à notre écoute. Parfois moins qu'on ne le voudrait, mais dans l'ensemble. Par exemple, le FACIL qui a été monté avec tout le monde à l'unanimité est un bon « produit » pour les communes parce que les maires sont attentifs à cela. Ils n'ont retenu que cela de leur mandat, que le Département fasse un geste vers eux.

Les dossiers, c'est un succès, l'argent, nous en avons déjà discuté plusieurs fois, je ne vais donc pas répéter tout ce qui a été dit et proposé. Je pense que Madame la Présidente le prendra en compte puisque c'est un succès et quand c'est un succès, il faudra peut-être un ajout à ce qui a été voté. Elle n'avait pas dit non et elle en fait certainement l'analyse aujourd'hui.

Aujourd'hui, certains maires sont plus satisfaits que d'autres, il y a peut-être des incompréhensions qui ont été émises par rapport au type de travaux, sur la voirie, sur les bâtiments, etc. Je pense que tout cela se mettra en route avec le temps. C'est peut-être désolant pour ceux qui n'ont pas obtenu ce qu'ils avaient demandé, mais je crois qu'il y a toujours un recours puisque je vois qu'il y a toujours du budget. Il faut voir un petit peu, repasser avec les équipes de la commission concernée ce qui n'a peut-être pas été accepté ou mal compris par certains maires, comme moi d'ailleurs, même si j'ai obtenu une petite subvention.

Concernant les EHPAD, j'avais l'intention d'en parler plus, mais cela a été dit par notre ami Pierre CHOLLET qui a très bien expliqué ce qui se passe dans les EHPAD. Nous sommes un peu hésitants, nous, élus des cantons, car lorsque nous allons dans nos EHPAD – j'avais aussi la présence de Michel MASSET à un Conseil d'administration – c'est dit d'une façon et lorsque l'on est ici, c'est dit d'une autre façon parce qu'il est vrai que

nous distribuons beaucoup de sommes d'argent. Est-ce une histoire de gestion ou pas, je ne connais pas assez les directeurs de ces EHPAD pour faire la différence. Peut-être pas parce que s'ils sont directeurs, c'est qu'ils en ont les capacités. C'est donc un peu brouillon parce qu'au niveau de la population, nous ne donnons pas assez d'argent et lorsque nous sommes ici, nous en distribuons tout de même pas mal. Il y a donc peut-être un juste milieu à revoir, à reproduire, à continuer à étudier.

Après, il y a d'autres sujets, mais je ne veux pas entrer dans les sujets qui fâchent. Pour la Rencontre Élevage qu'il y a eu ici, j'étais absent, car j'étais au mariage de ma fille. Je n'ai pas préparé grand-chose parce que j'ai été perturbé par ce mariage – qui s'est très bien passé, j'ai un gendre très gentil pour l'instant. Je n'étais donc pas présent, mais je sais qu'il y a eu des mots, cela m'a été répété avec votre ami M. BOUSQUET-CASSAGNE suivant le pied sur lequel il se lève le matin. Ce n'est pas toujours le bon, c'est souvent le mauvais. J'en tiens compte parce que je lui dis aussi, nous n'avons pas peur de lui parler, Vanessa DALLIES et moi, mais lorsque l'on a passé un certain âge, on fait comme le vin, on stagne. On ne se bonifie pas toujours. Il a une part de raison, mais il ne le dit pas comme il le faudrait, je le reconnais. J'espère que les relations deviendront meilleures parce qu'il est compliqué de travailler dans ce contexte, avec tout le monde, d'ailleurs.

Il faut penser au monde agricole en priorité, il en est de même pour nous, pour nos budgets, il faut respecter le contribuable, respecter le département et respecter tous ceux qui travaillent avec nous, mais pour nous aussi.

Sur le reste, tout a été dit aussi, je vais donc terminer mon petit discours tout à fait simple. Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. – Merci, M. DUFOURG. M. DEZALOS.

M. DEZALOS. – Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues,

Au-delà des contenus financiers de la Décision modificative que j'ai pu vous présenter tout à l'heure, un propos plus général sur le fond.

Peu de mois se sont écoulés depuis le Budget primitif, lors duquel opposition et majorité ont pu exposer leur vision, chacune dans son rôle. La première, telle la cigale, chantait en réclamant des emprunts nouveaux et en nous invitant à dépenser l'épargne de précaution, tandis que la seconde, telle la fourmi, s'attachait à assurer les lendemains.

Nous avons aujourd'hui un peu de recul, et ce recul permet d'éclairer les lot-et-garonnais sur la capacité d'anticipation des uns et des autres.

Que constatons-nous aujourd'hui ?

Les taux d'intérêt se sont envolés, pour les collectivités locales comme pour les particuliers ou les entreprises, dépassant aujourd'hui largement les 2 % pour la première fois depuis 2014. Et 2 % c'est faible, on est au-delà très largement depuis.

Ensuite, cette DM1 voit notre épargne de précaution consommée à hauteur de 60 %, dont une partie pour financer des décisions unilatérales de l'État qui seront pérennes, tandis que nous pourrions voir fondre ladite épargne de précaution.

Enfin, les DMTO qui étaient dans une dynamique très favorable refluent de près de 14 % et accusent même une baisse de 25 % sur le seul mois de mai.

Autrement dit, ce que proposaient nos collègues de l'opposition, 100 % Lot-et-Garonne, lors du débat d'orientations budgétaires et lors du vote du BP, nous aurait immanquablement conduits au retour du fameux effet ciseaux tant redouté.

Si nous avions cédé à l'euphorie des bons résultats, nous devrions bientôt dire aux lot-et-garonnais, lorsque la bise sera venue et pour finir de paraphraser ce bon Jean de La Fontaine : « Eh bien dansez maintenant ! ».

À cela, nous avons opposé une gestion rigoureuse qui nous permet aujourd'hui non seulement de répondre aux injonctions de l'État, toujours prompt à promettre avec le chéquier des autres, mais surtout d'aller plus loin au service des lot-et-garonnais, en déployant un plan « Bien vieillir » ambitieux, – quoi qu'ait pu en dire notre collègue Pierre CHOLLET – en soutenant les EHPAD en difficulté – et à cet égard, je voudrais rappeler que le Conseil départemental n'est pas, contrairement à ce que certains pourraient penser, l'autorité de tutelle des EHPAD. Financeur, certes, mais pas autorité de tutelle, donc la situation difficile des EHPAD aujourd'hui ne saurait être endossée ou être imputée au Conseil départemental –, en faisant face à l'envolée des prix de l'énergie dans les collèges, en finançant significativement le SDIS, en accompagnant les communes dans leurs projets, ou encore en mettant en œuvre le plan routes et déplacements du quotidien.

Et je dois vous avouer que les élus de la Majorité, au nom desquels je m'exprime, se satisfont de pouvoir garder aussi intacte que possible, la capacité d'agir. Par fidélité à nos engagements bien sûr et plus encore pour répondre aux besoins de notre territoire et de ses habitants. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Merci, M. DEZALOS. Avant de lancer les débats, je voudrais juste revenir, M. CHOLLET, car j'ai été un peu surprise par un propos que vous avez tenu à mon égard, que je considère déplacé et péjoratif. En revanche, je peux dire aujourd'hui que vous êtes toujours Monsieur Plus et qu'en comparaison, je suis plutôt Madame Juste. Vous pouvez relire vos propos et nous en reparlerons si vous le souhaitez. M. LACOMBE.

M. LACOMBE. – Juste sur deux points évoqués par Pierre CHOLLET dans son intervention, la première sur le harcèlement dans les collèges et le cyberharcèlement, effectivement, il faut tout de même savoir que dans la convention éducative, il y a un certain nombre de propositions dont les collèges s'emparent, pas tous, effectivement, puisque c'est à l'initiative des équipes pédagogiques de choisir dans la convention éducative les thèmes abordés dans l'année. En revanche, vous faites la proposition, le 10 novembre, d'essayer de monter quelque chose autour de cette thématique, je suis prêt à y travailler avec la commission Éducation.

Le second point sur lequel je souhaitais réagir, ce sont les tarifs qui ont été votés lors de la précédente commission permanente pour la ville d'Aiguillon concernant l'occupation des locaux sportifs. Concernant Aiguillon, nous sommes sur un dispositif transitoire. J'ai rencontré le Maire d'Aiguillon la semaine dernière avec ses services et ceux du Département, l'objectif d'arriver au tarif que nous vous proposerons dans le rapport sur 3 ou 4 ans s'appliquera aussi à la ville d'Aiguillon. Nous avons répondu cette année à une nécessité ponctuelle, mais la ville d'Aiguillon sera soumise au même régime que les autres communes, une fois que nous aurons adopté la progressivité de l'augmentation des tarifs d'occupation des locaux sportifs, des stades et des gymnases.

Nous avons voté en Commission permanente des tarifs pour la ville d'Aiguillon, première commune qui avait soulevé ce problème et nous avons fait droit à leur demande sur une année. J'ai rencontré le Maire d'Aiguillon la semaine dernière pour lui dire qu'il entrerait dans un régime général par la suite, que nous allons adopter en DM2 puisqu'il y aura aujourd'hui des propositions de tarifs cibles auxquels nous accéderons en 3 ou 4 ans. Et la ville d'Aiguillon entrera dans le même dispositif que les autres communes. Il n'y aura pas un régime spécial pour la ville d'Aiguillon.

D'autant plus que dans leurs calculs, qui nous ont été détaillés, ils intégraient de l'investissement, ce qui n'est pas acceptable puisque l'on ne peut pas subventionner l'investissement par le biais du plan « Gymnases » que nous proposerons, en payant également de l'investissement dans le coût horaire, en plus du fonctionnement. Nous sommes donc tombés d'accord sur un mode de calcul plus juste et la ville d'Aiguillon sera donc soumise au même régime que les autres communes.

M. CHOLLET. – Êtes-vous sûr que le Maire d'Aiguillon a bien compris cela ?

M. LACOMBE. – Je suis sûr qu'il a compris, nous étions face à face et je pense que c'est un homme intelligent. Quand c'est clair, il comprend.

Mme la Présidente. – Mme DUCOS puis Mme MESSINA-VENTADOUX.

Mme DUCOS. – Je suis désolée, j'insiste, c'est-à-dire qu'après cette année, la mairie d'Aiguillon sait qu'ils vont toucher 7,50 € pour les extérieurs, c'est-à-dire pour le stade Louis JAMET, à défaut des 22,50 € revalorisés sur la convention de cette année.

M. LACOMBE. – Oui.

Mme DUCOS. – Et ça, c'est acté ? D'accord. 22,50 € et à partir de l'année prochaine, ils retomberont avec la progressivité jusqu'à 7,50 €. D'accord. Je ne suis pas convaincue qu'il ait compris.

Mme la Présidente. – Mme MESSINA-VENTADOUX.

Mme MESSINA-VENTADOUX. – Je voudrais apporter quelques réponses à Pierre CHOLLET même si je développerai par la suite dans le plan « Bien Vieillir ». Concernant les 600 000 € de fonctionnement faisant suite à l'inflation, les arrêtés viennent d'être signés, ils seront donc perçus par les directeurs.

Concernant le 0,5 ETP, il faut savoir que c'était une demande des établissements eux-mêmes, que cela permet d'augmenter le ratio ETP résident. Il faut savoir que l'on est à 0,7 ETP alors qu'on devrait être à 1 ETP comme pour les personnes handicapées. Je crois qu'il est important de soutenir les résidents et l'encadrement des résidents.

Concernant le GIR, nous n'étions effectivement pas intervenus depuis 2016, mais ce sera chose faite au 1er janvier 2024, puisque nous allons passer à 7,30, nous allons nous aligner au niveau national, ce qui permettra de renforcer là aussi tout ce qui est personnel, aides-soignants et psychologues. Le taux directeur, si nous incluons les 600 000 € de fonctionnement, nous sommes à 3 % de taux directeur et comme nous vous le disions, nous ne voulions pas impacter le prix de journée parce qu'actuellement, avec ce taux directeur, nous étions à 60,45 € de prix de journée et il faut savoir que la moyenne nationale, c'est 58 €.

Alors lorsque l'on brandit la Dordogne qui est à 5 % de taux directeur, ils étaient initialement à 54 € de prix de journée et ils sont montés à 57 €. Il faut donc, proportion garder, voir ce qu'il se passe et comparer avec ce qu'il se passe chez nous.

Ensuite, concernant les services d'aide à domicile, nous avons fortement accompagné les revalorisations salariales, vous l'avez dit, vous l'avez lu, plus de 27 % et là nous avons lancé un appel à projets pour la dotation qualité, dont le premier axe est la qualité de vie au travail, parce qu'il me semble très important, que ce soit dans les SAAD ou dans les EHPAD, de revaloriser les personnels. Ce sera à mon avis une des solutions aux difficultés des EHPAD.

Enfin, je voudrais dire que les départements sont toujours pointés du doigt concernant les EHPAD. Nous avons effectivement une part de responsabilité nous aussi, mais il ne faut pas oublier qu'il y a une diminution de la fréquentation au niveau national, nous avons eu l'inflation, d'autres raisons qui expliquent, mais nous faisons notre part avec ce plan « Bien Vieillir » que nous allons vous proposer. Il faut cependant savoir que le résident participe à 42 % au niveau du budget, que l'ARS participe à 36 %, puis le Département à 22 %. Je voudrais donc que vous puissiez noter le dernier communiqué du 8 juin 2023 de la FEHAP, la Fédération des Établissements Hospitaliers d'Aide à la Personne Privés, qui dit que concernant le secteur des personnes âgées, l'inflation reste largement sous compensée dans les EHPAD, qu'il faut ajouter un manque de financement des revalorisations salariales avec des écarts de 20 %. La FEHAP demande donc en conséquence aux ARS d'entamer rapidement une démarche de soutien financier des EHPAD en difficulté, sur la base d'indicateur de fragilité économique et financière. Voilà ce qui est pointé du doigt par la FEHAP aujourd'hui.

Je développerai plus en avant avec le plan « Bien Vieillir ».

Mme la Présidente. – Mme GONZATO-ROQUES.

Mme GONZATO-ROQUES. – Bonjour, Madame la Présidente, bonjour à tous. Quelques éléments sans vouloir alourdir les propos, mais le sujet de l'autonomie et du bien vieillir est important. Je crois, Pierre CHOLLET, lorsque tu dis que nous manquons de critères d'évaluation lorsque nous mettons en œuvre de nouvelles mesures, tu as notamment ciblé les 24 M€ concernant les services d'aide à domicile, il s'agit donc, Annie MESSINA-VENTADOUX l'a dit, de la dotation qualité. Il faut dire que l'attribution de cette dotation qualité est examinée par un jury et qu'elle sera contractuelle, c'est-à-dire qu'elle s'inscrira dans les CPOM. Ce n'est pas un cadeau sans retour, il y a vraiment des engagements fixes et une évaluation qui sera faite.

D'autre part, je suis étonnée de la remarque par rapport au fait que nous allions sur une compétence qui n'est pas la nôtre, c'est-à-dire de l'investissement dans les EHPAD. Les quatre EHPAD qui ont été nommés dans notre plan « Bien Vieillir » pour les accompagner en termes d'investissement sont des EHPAD qui ont déjà été fléchés dans le Ségur Investissement de l'ARS. On vient en complément de ce plan Ségur et il est important, justement, pour potentialiser la qualité des travaux réalisés, il est intéressant d'aller potentialiser ce qu'y met déjà l'ARS. Le choix des EHPAD est donc également fonction de ce que met l'ARS, de ce qu'ils ont fléché sur leur plan Ségur Investissement.

Ensuite, sur les travaux du quotidien dans les EHPAD, il y a aussi un Ségur sur du petit investissement qui n'est pas toujours mobilisé. C'est bien sûr le travail de l'ARS de communiquer sur ces choses-là.

Concernant les ETP, il faut entendre que si le Département prend à sa charge un demi-ETP à la discrétion de la direction de l'EHPAD, c'est-à-dire qu'ils le mettent dans le secteur qui leur semble le plus nécessaire, si nous payons cet ETP, c'est pour que cela ne pèse pas sur le résident. Il était également important de le signaler.

Mme la Présidente. – Je voulais également ajouter quelque chose par rapport aux SAAD, le financement dans les 24 M€, il faut bien avoir conscience qu'il y a aussi le financement des avenants, des différents avenants successifs puisque nous avons commencé au 42 et nous allons être au 54, autant vous dire qu'il y a chaque fois un impact financier pour la Collectivité. Nous ne le regrettons pas puisque c'est effectivement pour améliorer les conditions de travail des aides à domicile ou des aides ménagères, il n'empêche que c'est effectivement aux départements que l'on demande de le financer.

Je voudrais également revenir sur le fait que souvent, les conseils d'administration pointent du doigt le manque d'intervention *a priori* du Conseil départemental, alors que la partie soins serait plutôt excédentaire. Je vous l'ai expliqué, c'est parce qu'ils n'arrivent pas à recruter, donc forcément, le budget alloué aux soins n'est pas consommé. En revanche, ce sont des agents financés par le Département, des agents de service hospitalier, qui normalement ne doivent s'occuper que de l'entretien de la chambre du résident qui participent aux soins. Il y a donc un glissement de tâches et un glissement de budget. Donc aujourd'hui, le Département finance du personnel qui fait du soin, alors que cela relève de l'ARS.

Je veux bien que les directeurs d'établissement soient à bout de souffle, il y a effectivement un problème de recrutement, mais c'est un peu trop facile de toujours taper sur le Département, alors que cela ne relève pas de notre compétence. Nous, nous finançons effectivement, en tout cas pour les soignants, c'est 30 % pour nous et 70 % pour l'ARS, mais comme ils n'arrivent pas à recruter, ils déportent les soins sur des agents du service hospitalier. Ce n'est pas nouveau, nous sommes bien d'accord, cela existe depuis des années, mais là, sous prétexte que les établissements pour personnes âgées dépendantes sont en difficulté, il faut trouver un bouc émissaire et aujourd'hui, c'est le Conseil départemental.

Sachez que j'ai rencontré M. Joris JONON hier ou avant-hier, que nous avons mis tout à plat, qu'il sait pertinemment aujourd'hui que j'allais essayer de rétablir la vérité concernant le fonctionnement des EHPAD. Nous nous sommes mis d'accord, c'est moi qui ai été force de proposition, pour lui demander de désormais se réunir chaque année pour rappeler aux directeurs quel est le rôle de chacun et que désormais nous ferons également des réunions de dialogue de gestion sur les EHPAD avant les votes de budget et les votes de compte administratif pour essayer de déceler en amont les difficultés que pourraient connaître un certain nombre d'EHPAD. Parce qu'aujourd'hui, on parle de Sos, mais il y en a d'autres : Fumel, M. BORIE pourra intervenir s'il le souhaite, Verteuil-d'Agenais, tous, tous les EHPAD. Mais le Conseil départemental n'est pas gestionnaire de tous les EHPAD publics du département, loin de là.

M. CHOLLET. – C'est toujours pareil, ce n'est pas ma faute, c'est l'autre. Je pense qu'il faut essayer de voir ce qui se passe. Honnêtement, il y a deux idées majeures. Premièrement, ils ont beaucoup souffert post-Covid, il y a eu beaucoup de décès, rappelez-vous, puis ORPEA et donc, les familles ont été un peu sur le frein pour aller mettre leurs aînés dans les EHPAD. Il y a donc une histoire conjoncturelle. Après, à mon avis, il y a une histoire structurelle parce qu'honnêtement, il serait intéressant de susciter, je pense que vous en avez le pouvoir, à la commission, d'essayer de leur proposer de plus se regrouper. Moi, je les trouve trop seuls. Ils sont tous isolés, ils se débattent dans un univers où il n'y a pas grand monde autour d'eux. Si nous regardons les établissements qui se retrouvent un peu forts, ce sont ceux qui sont regroupés avec des directions uniques, c'est-à-dire avec plusieurs

EHPAD et une direction unique, ou ceux qui ont été rattachés à une communauté hospitalière de territoire. Et ça, c'est intéressant.

Je trouve que c'est un débat, vous pourriez, nous pourrions, et je vous aiderai plein pot là-dessus si vous le permettez, bien sûr, c'est-à-dire que par exemple, l'EHPAD de Puymirol est rattaché à la communauté hospitalière de territoire de l'hôpital d'Agen. Ils sont donc beaucoup moins angoissés et ils sont donc dans une stratégie de développer ce dont a parlé Laurence DUCOS et qui est intéressant, c'est-à-dire d'autres possibilités d'aller chercher de nouveaux crédits. Dans les crises, il faut toujours essayer d'en sortir par le haut, il y a une histoire conjoncturelle, mais il y a aussi une histoire structurelle où il faut venir les aider, pas forcément en finançant tout le temps, bien sûr, mais en dehors des finances, il y a à mon avis une organisation à revoir, notamment sur le territoire de santé du département.

Mme la Présidente. – M. LEPERS.

M. LEPERS. – Je pense que nous sommes tous au même niveau, interpellés par tous les personnels et toutes les directions des EHPAD et j'aimerais bien que nous puissions ressortir d'ici avec des messages forts. Nous sommes en effet alertés depuis plusieurs années, certaines choses ne se sont pas faites, nous ne reviendrons pas sur l'historique, sinon, nous allons passer 2 heures à nous envoyer des choses à la figure. Certaines choses n'ont pas été faites, c'est comme cela. En plus, se renvoyer la balle l'un à l'autre, c'est l'ARS, etc., j'ai l'impression de faire toujours les mêmes débats.

Nous devons sortir de cette session avec quelque chose. Je ne peux pas repartir dans les EHPAD, sincèrement, en les regardant et en leur disant… Certains ne paient plus leurs fournisseurs. Nous sommes tous au même niveau. Certains ne savent pas comment payer leur personnel. Il y a des créanciers locaux, cela a donc en plus des conséquences sur des producteurs locaux parce que derrière, il y a des créanciers, on met en difficulté tout un système.

Que fait-on ? C'est bien, nous allons nous voir une fois par an avec l'ARS, nous allons faire ceci, cela, mais à la fin, comment faisons-nous dans l'urgence pour sauver, avant d'avoir les grands cabinets qui vont nous dire qu'il faut prendre telle ou telle décision ? Pouvons-nous faire quelque chose en urgence pour rassurer ? Parce que là, c'est vraiment une situation, tout le monde le sait, qui est vraiment très critique. Je me vois mal sortir de cette session pour leur dire : « nous avons voté quelques arrangements », mais au fond, nous savons très bien que ce qu'il y a aujourd'hui ne va pas arranger la situation. Je me demande parfois si l'on mesure la gravité de la situation.

Simplement, pouvons-nous avoir des messages un peu forts à relayer pour les prochains conseils d'administration, etc. ? C'est juste ma demande.

Mme la Présidente. – Déjà, il me semble que nous avons dit pas mal de choses ce matin. Un plan « Bien Vieillir » de 33 M€, concernant les EHPAD, c'est une augmentation de 2 % du taux directeur, une aide exceptionnelle de 600 000 € et un plan d'investissement de 5 M€. Je veux tout de même préciser, car je ne suis pas sûre que ce soit clair pour tout le monde, que les 5 M€ d'investissements viennent s'accoler au Ségur Investissement sur quatre établissements, ce n'est pas pour tous les EHPAD. Cela veut dire que si dans les mois à venir, dans les années à venir des établissements nécessiteraient des travaux de rénovation ou de modernisation, nous reverrons effectivement cette AP. Aujourd'hui, que ce soit clair, ces 5 M€ sont fléchés sur quatre établissements qui sont bien identifiés dans le rapport.

M. CHOLLET. – Oui, et pour les autres, qu'allez-vous faire de Sos ? Il ne souffre pas assez ?

Mme la Présidente. – Si vous voulez, nous allons en parler. Très bien.

(Propos croisés.)

Mme la Présidente. – Je vais vous dire ce qu'il va se passer pour Sos. M. CHOLLET, s'il vous plaît ! Laissez-moi parler. Vous avez craqué, M. CHOLLET ? S'il vous plaît. Je vais vous dire ce qui va se passer à Sos. Savez-vous qui est en train de monter le plan de survie ? C'est le Conseil départemental. Ce n'est absolument pas l'ARS. Je ne peux pas en dire plus aujourd'hui parce qu'il y a des partenaires avec lesquels nous sommes en train de

travailler, mais c'est le Département qui va sauver Sos. Non, ce n'est pas tant mieux, ce n'est pas normal, M. CHOLLET ! Il devrait y avoir l'ARS. Je suis désolée.

Mme la Présidente. – M. CALMETTE.

M. CALMETTE. – Madame la Présidente, mes chers collègues, je peux rebondir sur ce qu'a dit Pierre CHOLLET tout à l'heure concernant les directions d'EHPAD en disant que les directeurs sont trop seuls. Souvent, ils dirigent une maison de retraite, parfois deux, mais seuls. J'ai maintes fois dit ici, que des exemples nous avaient été fournis par la Dordogne et par le Lot, où ils font des groupements de direction. J'étais encore hier après-midi à Villeréal, au Conseil d'administration qui a duré 2 heures, et je vais vous parler du budget. Nous avons une directrice qui dirige six maisons de retraite, six. Elle fait cela depuis 36 ans, je crois. C'est une experte, elle nous fait les présentations de budget, elle n'a pas de notes, elle connaît tous ses budgets, etc., sur le bout des doigts.

Elle a spécialisé des assistants de direction, l'un est spécialisé sur les aspects financiers, et ce spécialiste voit les aspects financiers des six maisons de retraite. Elle, elle surveille, elle regarde, et dès que quelque chose ne va pas quelque part, elle se dit : « est-ce que je n'ai pas la même chose ailleurs ? » Ils ne sont donc plus seuls, ils sont en équipe et je vous dis, les Départements de la Dordogne et du Lot font ainsi. Sauf qu'effectivement, il faut que l'ARS veuille nous écouter.

Nous avons eu des moments difficiles à Monflanquin, nous en avons parlé il y a quelques années, mais l'ARS s'entête dans des positions où ils ne sont pas facilitateurs et il faut effectivement que le Département prenne en main des directions, le redressement de ces maisons de retraite, comme cela été le cas à Monflanquin, comme cela va être le cas à Sos, je le découvre.

Je veux revenir à titre d'exemple sur Villeréal. À Villeréal, ils avaient un excédent de 1,3 M€. C'est confortable. Sauf que l'an dernier, ils ont dû pomper 350 000 € et cette année, le budget prévisionnel voté hier, 154 000 € de déficit prévisionnel. Combien de temps cela va-t-il durer ? 2 ou 3 ans. Aujourd'hui, on n'entend pas parler de Villeréal, mais si nous ne réagissons pas, dans 2 ou 3 ans, nous aurons également la même situation-là. Mais il faut que l'ARS nous écoute, le problème est là. L'ARS s'entête à faire à sa façon et après, ils interviennent avec des dotations exceptionnelles et des CNR qui sortent d'on ne sait où. C'est un problème de gestion régulière, courante qu'il faut assurer. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente. – Mme GONZATO-ROQUES.

Mme GONZATO-ROQUES. – Concernant l'isolement des directeurs, je dirais tout de même qu'il reste relatif. Ils sont très régulièrement reçus au Département, seuls ou ensemble parce qu'il y a tout de même un groupement de coopération qui fédèrent la grande majorité des EHPAD. Ils portent donc souvent une voix commune, une voix qui montre effectivement les difficultés aujourd'hui. En revanche, le Département ne peut pas venir éteindre tous les incendies budgétaires dans les EHPAD. Nous l'avons rappelé, il y a trois sections dans les EHPAD, la section hébergement financée par le résident, la section dépendance financée par le Département, et ça, c'est le point GIR qui le conditionne. C'est l'APA établissement. Je rappelle tout de même que l'APA est une allocation de solidarité, vous le savez, qui n'est compensée par l'État qu'à 45 %. C'est juste un petit rappel, c'est-à-dire que nous assumons là aussi le différentiel, il n'y a pas que dans le RSA. La PCH pour les personnes porteuses de handicap, c'est 37 % qui est assuré par l'État, le reste à charge est donc également énorme. La troisième section de paiement d'un EHPAD, c'est l'ARS.

Ce qu'a dit la Présidente tout à l'heure, je crois, montre tout de même aujourd'hui une évolution dans la gouvernance que nous allons avoir collectivement avec à la fois les directeurs d'EHPAD et surtout avec l'ARS. Je pense que ce travail fin et collectif est important. Lorsqu'elle parle de dialogue de gestion avec l'ARS autour d'une même table, c'est capital parce que là, nous voyons en même temps les problèmes de soins, les problèmes de dépendance et d'hébergement.

Je voudrais aussi juste faire une remarque. Vous parlez de direction commune, nous voyons également des EHPAD qui ont 120, 130 résidents, seraient plus solides, en tout cas plus facilement gérables que de tout petits EHPAD. Mais nous sommes tout de même tous attachés, me semble-t-il, à nos EHPAD ruraux, à nos EHPAD qui permettent à nos résidents, même s'il n'y a que 70 ou 90 lits… c'est sûr que si nous en manque 6 ou 7 sur un

budget, cela se voit. Nous cherchons tous à rendre attractifs les EHPAD pour des personnes qui ne peuvent plus rester à domicile et ces EHPAD de proximité ont vraiment du sens. Mais ils sont compliqués à gérer.

En revanche, je m'inscris en faux, parlons de l'EHPAD de Fumel qui est rattaché à un établissement hospitalier et qui est en difficulté de la même manière qu'un autre. Il n'y a donc pas que des EHPAD hors rattachement, c'est-à-dire qu'il n'y a pas que les 20 EHPAD publics autonomes qui sont en difficulté, les EHPAD publics rattachés aux établissements hospitaliers le sont malheureusement aussi.

Mme la Présidente. – Mme DUCOS.

Mme DUCOS. – Je voulais rebondir sur deux ou trois petits éléments. Marcel CALMETTE nous a présenté la situation en réponse à Pierre CHOLLET sur la forme de mutualisations qui s'exercent au sein de plusieurs établissements puisque souvent, il y a des directions communes à plusieurs établissements. Sur mon canton il y a aussi une directrice de quatre établissements et il est évident que la mutualisation se fait spontanément en interne puisqu'une personne, comme vous l'avez dit, va être dédiée à la partie budgétaire, qui va le faire en corrélation sur les quatre, cinq ou six établissements. Il n'empêche que cette personne reste seule et qu'effectivement, cela représente une lourdeur de la même manière.

Pierre CHOLLET a abordé la mutualisation en parlant d'un accompagnement autre. D'ailleurs, ce n'est tout de même pas normal, il faut le reconnaître – bien sûr, le Département n'y est pour rien – qu'une direction puisse être gérée par une même personne pour autant d'établissements. Cela ne me semble pas du tout cohérent et nous voyons bien qu'il faut un peu forcer l'ARS, nous devons tous nous mettre autour de la table pour trouver des solutions d'accompagnement. Aujourd'hui, nous avons beau, comme le dit Guillaume LEPERS, nous écharper pour dire à qui la faute, nous nous en moquons, l'essentiel est d'arriver à trouver des solutions parce que les difficultés financières des établissements existent et nous savons qu'ils rognent sur leurs excédents pour faire face à certaines dépenses, ils rognent sur leurs réserves, il y a des demandes de report de déficit sur plusieurs années. La situation arrive à un stade dangereux aujourd'hui et nous devons travailler dans ce sens.

Pour finir, j'ai juste une question : de combien va être l'augmentation du taux directeur de 2 % aujourd'hui, concrètement, pour chaque établissement ? Cela suffira-t-il à aider, notre participation, au titre d'une compétence majeure du Département ? Que donne un taux directeur de 2 % financièrement pour chaque établissement ?

Concernant la valeur du point GIR qui est augmentée, tant mieux, vous l'avez mis dans le plan, mais ouf, car nous étions très, très bas. Je crois que cet accompagnement était grandement nécessaire.

Mme la Présidente. – Mme GONZATO-ROQUES.

Mme GONZATO-ROQUES. – Juste une précision parce que je ne suis pas sûre que tout le monde le sache, les directeurs d'EHPAD sont recrutés par l'ARS, mais sont payés par le Département. Voilà, je voulais déjà dire cela. Le taux directeur, c'est ce qui permet à un établissement de construire son budget en augmentant notamment la part hébergement, c'est-à-dire la part payée par les résidents, et payée par l'Aide Sociale puisque lorsque le résident ne peut pas payer. C'est le Département qui paie, au titre de l'Aide Sociale, plus ou moins récupérée sur succession s'il y a succession plus tard. Il est donc vrai que ce taux directeur est variable pour chaque EHPAD.

Il pourrait se calculer en moyenne, mais je n'ai pas les valeurs absolues à vous donner, peut-être quelqu'un pourra-t-il nous apporter la réponse techniquement, mais voilà.

Mme la Présidente. – Mme GENOVESIO.

Mme GENOVESIO. – J'ai juste une remarque quant à l'augmentation de la valeur du point GIR. Puisque les établissements sont en si grande difficulté, pourquoi n'agissons-nous pas dès 2023, sans attendre le 1er janvier 2024 ?

Mme la Présidente. – Le plan « Bien Vieillir », c'est maintenant, nous le votons aujourd'hui. Les 33 M€, c'est aujourd'hui.

Mme GENOVESIO. – Je parle du point GIR, pourquoi ne l'appliquons-nous pas dès à présent ? Cela permettrait aussi une soulte financière pour les EHPAD.

Mme la Présidente. – Nous sommes là à 600 000 € de subventions exceptionnelles pour venir au secours des EHPAD et l'augmentation du taux directeur, effectivement, pour cette année, donc en 2023, l'augmentation du point GIR sera appliquée au 1er janvier 2024. Nous n'avons pas souhaité le faire dès maintenant. Madame DUCOS.

Mme DUCOS. – Vous l'avez rappelé et je crois que Pierre CHOLLET en a parlé dans son discours, où en êtes-vous de cette subvention exceptionnelle de 600 000 € dont nous avions déjà débattu, je crois ?

Mme la Présidente. – Annie MESSINA-VENTADOUX vous en a parlé tout à l'heure, les arrêtés sont partis.

Mme DUCOS. – C'est-à-dire que les établissements vont être informés. Jusqu'à ce jour, ils n'avaient pas d'information.

Mme la Présidente. – Si, ils ont toujours une information. Lorsque nous sortons de session, ils ont l'information. La difficulté est là, c'est la capacité qu'ont certains directeurs d'établissements à faire de la désinformation. J'ai demandé à rencontrer M. JONON beaucoup plus fréquemment pour discuter de ces difficultés, pour que les choses soient très claires. Qui fait quoi et comment on fonctionne. Vous avez demandé la parole, M. BORIE.

M. BORIE. – La situation financière de l'EHPAD de Fumel a été évoquée à plusieurs reprises. Simplement pour vous dire que nous sommes à plus de 6 M€ consolidés, c'est énorme. Ceux qui nous ont alertés, ce sont les syndicats, la délégation CGT de l'hôpital de Fumel qui est venue nous rencontrer il y a 2 ou 3 jours en présence de Christine GONZATO-ROQUES et d'Annie MESSINA-VENTADOUX, surtout pour avoir l'assurance que les rumeurs lancées par la direction étaient infondées, à savoir que les salaires seraient impayés.

M. JONON de l'ARS a bien confirmé que les salaires seraient assumés. Il est vrai aussi que pendant 2 ans, nous n'avons pas eu une très bonne direction, à tel point que le directeur est parti en Ariège. Il faut savoir que notre directeur chez nous a essayé de le rencontrer pendant 2 ans et il n'y est pas arrivé. Donc la toute-puissance de certains directeurs est également à revoir, d'où l'importance de se revoir au moins une fois par an avec l'ARS et la Présidente du Département, c'est fondamental. Cela peut paraître une fréquence un peu trop lointaine, pas assez assidue, mais au moins, elle va exister pour faire le point parce que cela dérive de plus en plus.

Et lorsque nous siégeons nous-mêmes dans les conseils de surveillance ou les conseils d'administration, pour avoir les véritables données, c'est très, très compliqué. C'est une nébuleuse de chiffres et nous ne sommes pas tous initiés. Je ne vais pas dire que l'on nous raconte n'importe quoi, mais à un certain moment, on nous prend pour des dindons. Donc, nous le disons. Nous le disons et il m'est bien sûr arrivé, par exemple à l'EHPAD de Tournon-d'Agenais, de ne pas toujours voter tout ce que la direction proposait.

Il ne faut pas non plus oublier que les présidents des conseils d'administration ou des conseils de surveillance sont des maires où siège la structure et à l'égale de nous, ils font confiance aux équipes en place. Nous ne sommes pas multi compétents sur des sujets aussi précis. Ou il faut faire une formation auprès de nos collègues élus présidents de ces structures, qu'il y ait une véritable formation, parce que nous nous retrouvons présidents de droit parce que c'est ainsi, mais nous n'avons pas de véritable formation, nous sommes obligés de faire confiance et parfois, on peut se faire berner, ce qui est le cas Fumel et à Tournon d'Agenais.

Mme la Présidente. – Mme HAURE-TROCHON.

Mme HAURE-TROCHON. – Sans préjuger ni de l'honnêteté ni de la compétence, il me semble tout de même qu'à cette réunion annuelle, il serait peut-être intéressant d'y associer la Paierie de façon à ce que l'on puisse rendre des comptes et que chacun prenne ses responsabilités. Parce que le Département n'a pas vocation à avoir des finances ressemblant à des tonneaux des Danaïdes. Nous ne sommes pas là pour mettre des subventions lorsque quelqu'un ne sait pas gérer ou a été malhonnête. À un moment donné, effectivement, nous prenons bien en compte les difficultés que cela peut représenter pour nos résidents et pour le personnel, mais quand il y a quelqu'un qui n'est pas compétent ou qui est malhonnête, il ne faut pas attendre d'être dans le rouge pour réagir.

La rencontre annuelle me paraît donc une excellente idée, peut-être associée à quelqu'un de compétent au niveau financier.

Mme la Présidente. – La DGFiP sera associée lors des réunions de dialogues de gestion avec le directeur d'EHPAD concerné et l'ARS.

M. LEPERS. – Cela fait 8 minutes que j'ai le doigt levé. Je crois que vous avez les lunettes qui ne visent pas tout le monde.

Mme la Présidente. – Ça va, M. LEPERS. Ça va ?

M. LEPERS. – Je reviens parce que la question a quand même été posée trois fois, d'ailleurs, je trouve la petite remarque à la fin déplacée parce que je pense qu'il ne faut pas généraliser la gestion des EHPAD. Je n'aime pas bien cela parce qu'il y a peut-être des EHPAD où il y a des choses à améliorer, mais il ne faut pas généraliser, il y a tout de même beaucoup de gens qui se défoncent pour que les choses se passent bien. Il faut donc faire attention dans nos propos, car lorsque j'entends certaines choses, cela doit vexer ceux qui sont derrière l'écran et qui nous écoutent ce matin, justement pour savoir si nous, conseillers départementaux – il n'y a pas de polémique, il n'y a pas de politique – nous ressortons de cet hémicycle en pouvant regarder les yeux dans les yeux les personnes qui sont dans les EHPAD pour leur dire ce que nous avons voté ce matin.

Nous ne sommes pas assez experts comme vous, mais ce que nous allons voter ce matin va-t-il régler les problèmes, au moins temporairement, et vont-ils pouvoir payer leurs factures, sans arriver à entendre que le personnel pourrait ne pas être payé ?

C'est juste cela : cela va-t-il suffire ? Dans mes calculs, mais encore une fois, il y a des personnes expertes, je pense que nous ne sommes pas bons et c'est pourquoi les questions : peut-on avancer certaines augmentations maintenant ? Il n'y a pas de polémique, c'est vraiment : avons-nous pris les bonnes dispositions ? Je ne remets pas en cause, au contraire, je vous inciterai à avoir des réunions régulières, les contrôles nécessaires parce que nous ne sommes pas là pour dilapider l'argent public, il y a des contrôles à avoir, nous serons toujours derrière vous là-dessus, mais par contre, nous devons répondre à une situation d'urgence, notamment pour ceux qui gèrent bien. C'est simplement cela, n'y voyez pas de polémique.

Mme la Présidente. – Pour essayer d'avancer, il me semble avoir été claire, mais visiblement non. Nous ne réglerons pas seuls le problème. Soit nous arrivons à travailler avec l'ARS et j'espère que nous y arriverons, il n'y a pas de raison de ne pas y arriver, et les directeurs d'établissement. Ce que vous pouvez dire, parce que là, nous allons voter, c'est une augmentation du taux directeur de 2 %, une augmentation du GIR, 600 000 € de subvention exceptionnelle plus 5 M€ d'investissement. Tout cela devrait pouvoir contribuer – mais pas nous tout seuls dans notre coin, en partenariat avec l'ARS – à trouver des solutions pour que les situations soient améliorées dans les établissements. Je ne peux pas vous dire plus, je ne vais pas vous dire que ce que nous votons aujourd'hui réglera tous les problèmes des EHPAD. Non, bien sûr que non. En revanche, nous faisons en sorte d'y contribuer.

Je vous propose de continuer à échanger au travers de l'étude des différents rapports. Pardon, Mme DUCOS.

Mme DUCOS. – Je ne veux pas qu'il y ait de malentendu, notamment sur les personnes qui peuvent nous écouter. Nous devons être clairs sur le fait que les établissements, les EHPAD qui sont en difficulté financière ne le sont pas à cause de mauvaises gestions, tout au moins la majorité. C'est ce que nous pouvons avoir plus ou moins entendu et qui peut être interprété par des personnes qui au sein de ces établissements, viscéralement bataillent pour arriver à trouver des chiffres, trouver des solutions. Nous ne devons pas envoyer le message que les EHPAD sont en danger pour de mauvaises gestions financières. Nous serons tous d'accord sur ce sujet-là. Peut-être certains le sont, peut-être certaines fois, peut-être un manque d'accompagnement.

Je voulais ensuite rejoindre ce qu'a dit Daniel BORIE tout à l'heure, je suis d'accord, c'est très technique, les EHPAD, et il faudrait que ceux qui siègent, notamment les directeurs d'établissement que sont les maires, et même des personnes comme nous qui sommes aux conseils d'administration, aient suffisamment de compétences pour être capables de voter ou de ne pas voter, de s'alerter ou de ne pas s'alerter. Il serait bien que nous ayons effectivement une formation, cela peut rejoindre la commission Ressources humaines, comment

comprendre et décrypter la mécanique, notamment financières, des EHPAD. Moi, je lève la main pour une formation.

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer à l'examen des rapports de la commission Développement social, Démographie médicale, Insertion et Habitat.

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, DEMOGRAPHIE MEDICALE, INSERTION ET HABITAT

RAPPORT N°1005 : SCHEMA DEPARTEMENTAL POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP 2023-2027

RAPPORT N°1006 : PLAN DEPARTEMENTAL "BIEN VIEILLIR"

RAPPORT N°1007 : DEMOGRAPHIE MEDICALE : AIDE A LA FORMATION DES INFIRMIERS DE PRATIQUE AVANCEE ET E-SANTE

RAPPORT N°1008 : RAPPORT DE SUIVI DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI POUR L'ANNEE 2022/2023

RAPPORT N°1009 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI POUR L'ANNEE 2022-2023

RAPPORT N°1010 : DEVELOPPEMENT DE DISPOSITIFS D'ACCUEIL INTERMEDIAIRES POUR LES ENFANTS CONFIES A L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE)

RAPPORT N°1011 : CONTRAT TERRITORIAL DE SANTE MENTALE DU TERRITOIRE DE LOT-ET-GARONNE

Mme la Présidente. – Je donne la parole à Mme GONZATO-ROQUES et à Mme MESSINA-VENTADOUX. Sachant que nous avons tout de même évoqué un certain nombre de points, essayez donc d'être synthétiques, je vous remercie.

Mme GONZATO-ROQUES. – Nous avons donc examiné sept rapports à la Commission développement social et deux rapports sur lesquels j'interviendrai cet après-midi, le rapport Plan Routes et Déplacements du Quotidien puisqu'il y a un axe mobilité solidaire et le rapport concernant le dispositif YUZU qui nous sera présenté dans la commission adéquate.

Concernant les sept rapports de la Commission développement social, trois rapports dont nous avons déjà largement parlé seront présentés ultérieurement par Mme MESSINA-VENTADOUX. Je vais quant à moi vous parler du rapport de suivi de l'exécution et de l'avenant de la Convention de Lutte contre la Pauvreté et l'Accès à l'Emploi, ce que l'on appelle la CALPAE. Je rappelle que nous conventionnons avec l'État depuis 2019 pour mettre en place des actions, un socle obligatoire fixé par l'État et des actions dites d'initiative locale. Nous conventionnons donc avec l'État depuis 2019 et régulièrement, cette Assemblée est le siège des rapports de suivi d'exécution, voire d'avenants.

La consommation des crédits pour 2022-2023 s'établit à 63 % sur les 10 mois de l'évaluation, donc de juin 2022 à mars 2023 et nous pouvons dire aujourd'hui que les actions sont engagées financièrement à plus de 92 % pour l'année 2023. Nous demandons donc à l'État dans le cadre de l'avenant d'aller au bout de son engagement pour 2023 en nous octroyant la part de 47 %, c'est-à-dire 364 550 €. Le Département y met, comme il s'y est engagé, 417 913 € pour poursuivre les actions déjà engagées dans la lutte contre la pauvreté, et d'autre part pour conduire de nouvelles actions en direction de publics en situation de vulnérabilité à travers deux conventionnements avec l'ADAV33, une association spécialisée dans l'accompagnement de la communauté des gens du voyage, et dans la création d'une agence temporaire d'emploi en insertion.

Les résultats en termes d'accompagnement et de contractualisation avec les nouveaux entrants dans le dispositif RSA sont probants. Dès lors que ces nouveaux entrants sont orientés vers un accompagnement social assuré par les agents du CD, un allocataire RSA sur trois est reçu en moins de 2 semaines et près de 50 % d'entre eux signent un contrat d'engagement réciproque en moins de 2 mois. Ce chiffre a doublé entre 2021 et 2022, nous avons donc amélioré ces critères de prise en charge d'accompagnement précoce pour les nouveaux entrants.

La stratégie pauvreté doit s'achever à la fin de l'année 2023 et sera normalement remplacée courant 2024 par un nouveau mode de contractualisation avec l'État, le Pacte National de Solidarité. Mais à ce jour, nous n'avons toujours pas le contenu et les modalités de ce plan et donc, un cahier des charges national a été annoncé pour mi-juillet. Nous sommes donc dans l'obligation d'attendre mi-juillet pour continuer à bâtir certaines des nouvelles actions. Dans cette attente, le Conseil départemental a souhaité signer un avenant avec l'État, qui est présenté dans un autre rapport.

Trois actions n'ont pas pu être menées à bien pour le moment, d'une part l'uniformisation des systèmes d'information avec le projet France Travail, c'est assez technique. France Travail va demander un système d'information coopératif et commun, cela ne servait donc à rien de travailler là-dessus. La formation des travailleurs sociaux dépend fortement du catalogue de la CNFPT, donc là, nous avons pu travailler sur le développement social local, ils ont pu travailler sur une approche en santé psychique, mais certains axes de la formation n'ont pas pu être assurés par manque de propositions au catalogue. Nous attendons pour les actions mobilité, nous en parlerons cet après-midi, la réponse aux deux appels à projets qui ont été réalisés.

Je viens donc de vous parler des deux rapports qui concernaient l'insertion. Nous allons maintenant aborder le rapport qui nous présente des dispositifs intermédiaires pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Dans l'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance, il existe différents dispositifs. Certains sont sur décision du juge des enfants et sont appelés judiciaires, d'autres sont sur un mode administratif. Le dispositif dont je vous parle, qui est donc une prise en charge nouvelle, alternative, en tout cas dans le département du 47, mais qui se fait ailleurs, et qui s'appelle l'Accueil Bénévole et Durable, pour lequel un enfant peut être confié à une personne qui ne dispose pas d'un agrément dédié contrairement à un assistant familial par exemple. Ce type de prise en charge n'est possible que pour très peu d'enfants qui bénéficient, comme je vous le disais, d'une mesure administrative de placement, c'est-à-dire à la demande des parents qui demandent de l'aide. C'est un peu la même chose que le tiers digne de confiance, à la différence que le tiers digne de confiance, c'est le juge des enfants qui prononce ce type de placement. L'Accueil Bénévole et Durable, c'est un peu la même chose que les familles qui accueillent pendant les périodes estivales des enfants, mais là, c'est de façon durable et sur du long cours. Bien entendu, avec des critères d'éligibilité très sérieux, vous vous en doutez bien, et une indemnisation pour leur permettre de couvrir les frais d'accueil de ces enfants.

Je parlerais également de l'accueil séquentiel qui permet de mixer un placement dit à domicile avec un placement hors du domicile. Cela permet du répit pour les familles naturelles et cela permet de répondre aux besoins de l'enfant qui à ce moment-là sont couverts dans un autre cadre. C'est du répit pour les enfants et pour les familles, cela permet aussi de travailler sur un outil supplémentaire permettant une prise en charge plus adaptée, cousue sur mesure pour les enfants.

Le troisième rapport dont je voudrais vous parler est le Contrat Territorial de Santé Mentale du territoire de Lot-et-Garonne qui est porté et intégralement financé par l'ARS. Comme vous le savez, le Diagnostic Territorial en Santé Mentale a montré qu'après la période de Covid, qu'après ces périodes sociales difficiles, les problèmes d'adaptation au rythme soutenu d'insertion sociale et professionnelle, avec les parcours de migration aussi, nous nous retrouvons avec une population présentant une santé mentale, une santé psychique fragilisée.

Un diagnostic territorial a été réalisé et ceci a donné lieu au projet territorial de santé mentale qui se décline de façon très pragmatique ensuite par les Contrats Territoriaux de Santé Mentale. L'ARS du 47 a d'ailleurs un chargé de mission dédié pour l'appliquer en lien avec les collectivités territoriales, notamment dans les conseils locaux de santé. Ce rapport n'a pas d'incidence financière pour le Département.

Les rapports suivants, Annie MESSINA-VENTADOUX vous en parlera, mais comme vous l'avez dit, nous en avons longuement parlé sur la première partie de session. Elle vous parlera en revanche peut-être un peu plus longuement de l'évolution des dispositifs concernant la démographie médicale, je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente. – Mme MESSINA-VENTADOUX.

Mme MESSINA-VENTADOUX. – Je vais donc commencer par la démographie médicale si vous en êtes d'accord. Je voudrais faire un point sur ce qui s'est fait jusqu'à présent. Vous savez que le Département mène une politique volontariste en matière de démographie médicale, mais là, nous entrons dans une seconde étape de cette politique et ce rapport est là pour vous montrer justement qu'il faut nous adapter. Après la Covid, la Présidente avait demandé au Conseil Consultatif Citoyen de rendre un rapport sur le monde de demain, je crois que le monde de demain, c'est aujourd'hui et nous devons donc nous adapter à cette évolution.

Le 14 juin 2023, nous avons organisé la soirée des internes qui a été, je crois, une réussite puisque nous avons pu avoir 60 internes présents sur 80, avec les intercommunalités, avec l'ARS, avec des médecins libéraux qui se sont déplacés. C'était donc très intéressant et ce qui a été intéressant, cela a été d'échanger avec eux. Ces internes ne sont pas ceux que j'ai connus ou ce que j'ai moi-même été lorsque j'étais interne, et ce ne sont pas non plus les mêmes internes qu'en 2009. Je vois Pierre CHOLLET rire, mais il comprend ce que je veux dire puisque nous, nous cherchions à travailler à tout prix, par n'importe quel moyen et c'est ainsi que je suis devenue lot-et-garonnaise d'adoption, moi qui suis Marseillaise.

Tout cela a effectivement changé. Nous retrouvons toujours la même volonté, le même désir d'exercer le métier avec passion, parce qu'ils sont vraiment passionnés, ça, c'est vrai, avec des études longues, des études qui entraînent des sacrifices, des études qui sont coûteuses, auxquelles certains ont du mal à accéder. Ils ont une énergie, une réelle volonté, c'est sûr, pour autant leurs attentes sont différentes. C'est-à-dire qu'ils veulent vraiment arriver à combiner vie personnelle et vie professionnelle comme je le disais tout à l'heure. Je crois que ce n'est pas propre aux médecins, c'est propre au médico-social et à tous les jeunes qui arrivent dans le monde du travail. Je crois que l'adaptation est donc vraiment nécessaire.

Nous devons donc changer nos politiques en la matière, me semble-t-il. À l'origine, la CODDEM a été créée pour limiter la dégradation de l'accès aux soins puisqu'à cette époque, on ne parlait pas de désertification médicale. Il s'agit bien sûr d'une compétence régalienne, mais je crois que comme pour les EHPAD, nous n'allons pas dire : « c'est lui, ce n'est pas moi ». Dans ce domaine, nous devons tous agir ensemble, nous sommes tous responsables de la santé de nos concitoyens, le Département est responsable de l'égalité des territoires et à ce titre, nous avons notre part à prendre. Nous avons mobilisé 3 M€ depuis la CODDEM, vous le savez, avec le maillage du territoire avec 25 maisons de santé pluridisciplinaires, et je remercie, même s'il est absent, Joël HOCQUELET pour le travail qui a été accompli. Cela a tout de même permis de freiner l'hémorragie, de stopper parce qu'en 2018, le Conseil de l'Ordre nous prédisait 190 médecins puisqu'il avait déjà anticipé cette chute et nous étions à 240. Nous pouvons donc dire que tout de même, les maisons de santé nous ont permis de freiner, mais là maintenant, force est de constater que nous devons repartir sur un autre modèle.

Juste pour vous rappeler que 10 % de la population n'a pas accès aux soins et est dans un désert médical, ce qui veut dire 6 à 8 M€, qu'il y a des écarts entre les départements de 1 à 3, ce qui n'est pas acceptable et surtout, ce qui n'est pas acceptable, c'est la perte dramatique de chances que l'on donne à nos concitoyens. C'est maintenant une réalité vécue.

Je voudrais dire également que la Cour des Comptes a établi un rapport récemment, disant que les collectivités locales avaient injecté 90 M€ sur les 10 dernières années pour essayer de pallier le déficit de médecins et force est de constater que cela n'a pas été efficace. Donc toutes les incitations financières nous ont aidés, mais elles ne régleront pas le problème.

Je voudrais également dire que notre ambition, c'est bien sûr au niveau du Lot-et-Garonne de rendre le territoire attractif, il y aura donc une politique d'attractivité qui sera menée par notre Collectivité avec une stratégie d'attractivité territoriale, une démarche déjà engagée avec la CCI, avec la Région Nouvelle-Aquitaine à travers sa feuille de route et je voudrais dire que prochainement, nous aurons une visioconférence avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour essayer de voir comment nous pouvons travailler ensemble. Mais je crois que maintenant, l'attractivité, c'est surtout de jouer collectif, de jouer ensemble avec les EPCI, parce que l'on ne peut pas chacun régler son problème dans son coin. À mon avis, ce n'est pas possible parce que qui règle son problème déshabille le voisin. Je crois donc que nous devons vraiment arriver à sortir de cette logique de concurrence, même si nous comprenons que chaque collectivité a envie de donner le meilleur pour ses administrés. Nous devons arriver à penser départemental, à mon avis.

Il faut donc réfléchir à des solutions innovantes. La Présidente m'a fait l'honneur d'être déléguée à la démographie médicale et pendant ces 9 mois j'ai pu parcourir le Département à la rencontre des internes, des maisons de santé, des centres de santé, du Conseil de l'Ordre, des CPTS. Je me suis un peu promenée, je dois dire pas mal, et je suis allée voir ce qui se passait ailleurs. Je suis allée voir ce qui se passait au GIP Occitanie qui salarie. Il faut reconnaître qu'ils ont un nombre de salariés véritablement impressionnant, mais avec un déficit cumulé. Ils mettent donc à contribution diverses collectivités dans une mutualisation de moyens.

Et une rencontre intéressante que nous avons faite avec Jacques BILIRIT, nous nous sommes déplacés voici 15 jours à Pau pour rencontrer le dispositif Présence Médicale 64, qui est plébiscité par les internes et des externes, que j'avais déjà eus longuement en visioconférence et qui m'avaient dit : « il faut à tout prix que vous vous rendiez là-bas parce qu'il y a un dispositif qui fonctionne vraiment ». Effectivement, ce que propose depuis 6 ans le 64, c'est un guichet départemental unique avec plusieurs institutions et collectivités autour d'une table, c'est une table fictive, avec chacun dans son rôle pour répondre à un projet personnalisé du médecin. En effet, ce que nous disaient les internes à cette soirée et ceux que j'ai eus en visioconférence, c'est qu'ils veulent un accompagnement personnalisé. S'ils veulent être en libéral, qu'on les aide à s'installer, s'ils veulent être en salariat, qu'on les aide, s'ils veulent un logement, qu'on les aide. C'est comme cela, il faut un peu les driver et, effectivement, il faut pouvoir répondre à leurs demandes. Et cela, nous pourrons le faire si chacun se saisit du sujet dans son domaine de compétences, avec éventuellement un délégué dans chaque institution. Nous sommes donc en train de réfléchir à ce modèle d'accompagnement personnalisé.

Je vous le disais, je rencontre prochainement l'ARS qui doit être partie prenante parce que dans le 64, cela s'est fait dès le départ, ARS/Département. Dès le départ, ce n'est pas le Département qui a pris la main et l'ARS ensuite. Nous allons rencontrer le Conseil régional et je viendrais bientôt rendre visite aux intercommunalités parce que j'espère que tous ensemble, vous également, et je compte sur votre soutien pour essayer de construire ensemble ce nouveau modèle.

Tout cela pour introduire la modification des régimes. Comme je vous le disais et comme vous le disiez, cette aide financière n'a pas fonctionné, il faut le reconnaître, le régime de soutien n'a jamais été utilisé, les 200 000 €. La formation des médecins généralistes a permis d'aider 11 à 12 médecins sur les 55 formés, mais ils nous ont redit que ce n'était pas ce qui les incitait à se former, donc là aussi, il va falloir trouver autre chose.

Nous vous proposons donc de réorienter ces 250 000 € avec l'e-santé que nous allons poursuivre, parce que si elle est bien encadrée, c'est-à-dire exercices coordonnés avec une infirmière, c'est plutôt rassurant, parce qu'il n'est pas question de soutenir l'e-santé n'importe où. Et si nous avons l'aval du Conseil régional et les financements conjoints, nous acceptons d'intervenir.

Mais le deuxième point qui me semble vraiment très important, c'est comme vous le disiez, l'aide à la formation des infirmiers en pratique avancée (IPA), parce qu'actuellement les IPA doivent partir 2 ans en formation, donc elles perdent du salaire, elles ne sont pas dédommagées au niveau des déplacements. Nous vous proposons donc les 200 000 € de l'aide à l'installation, c'est d'aider 10 infirmières à raison de 10 000 € par an en sachant que le Conseil régional les aide à hauteur de 16 000 € par an. Tout cela bien sûr si le Conseil régional avalise, nous venons en soutien.

Nous n'en avons eu qu'une libérale intéressée, mais le Comité régional n'a pas encore donné son aval, malheureusement, et sept infirmières hospitalières, qui ont été favorablement accueillies par le Comité régional. J'espère que cela va prendre, il va falloir les informer pour que cela se dise et qu'effectivement, avec cette aide du Conseil régional et du Département, nous puissions développer les IPA, qui viendront en soutien des médecins. Elles ne sont pas en concurrence des médecins puisqu'elles passent une convention avec le médecin. Nous favoriserons les pathologies chroniques, vous savez qu'il y a plusieurs modules : urgence, oncologie, néphrologie, et nous, ce que nous soutiendrons, ce sont les pathologies chroniques parce que nous en avons un certain nombre avec le grand âge puisque nous avons 30% de plus de 60 ans.

Voilà donc ce que je vous propose aujourd'hui, de modifier ces régimes en faveur de la démographie médicale et ensuite, d'aller plus loin pour voir comment recruter plus de médecins.

Mme la Présidente. – Nous continuons la présentation des rapports ? D'accord, allez-y.

Mme GRENIER. – Madame la Présidente, mes chers collègues, je tenais tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, pour votre message de soutien concernant les dégâts survenus sur la falaise de Casseneuil à la suite des orages, ayant entraîné cette fermeture temporaire de la RD 225 qui devrait rouvrir cet après-midi.

Je vais rebondir sur les propos de Mme MESSINA-VENTADOUX, j'étais moi aussi à cette soirée des internes en médecine et je suis tout à fait favorable à cette aide à la formation désormais plutôt ciblée vers des IPA que vers des médecins généralistes. Je rebondis sur ce que vous venez de dire, politique volontariste, changement, jouons collectif, solutions innovantes, je vous apporte un cas concret. Il y a 2 ou 3 jours, une professionnelle de santé qui n'est pas médecin généraliste, qui est originaire de notre territoire du Villeneuvois, a tapé à notre porte pour s'installer dans une de nos maisons de santé sur le terrain. Avec tout un tas de devis et de matériel spécifique pour un montant à peu près de 45 000 €, elle est venue nous solliciter puisque si elle intègre une de nos maisons de santé, bien évidemment, elle aura un loyer à payer, etc. J'aimerais bien que vous veniez la rencontrer, nous sommes dans un cas concret. C'est une jeune de notre territoire qui a fait sa formation à Necker, qui souhaite revenir en Lot-et-Garonne pour exercer son métier et qui nous demande tout simplement de l'aider dans son installation.

Vous abandonnez l'aide à l'installation pour les médecins généralistes, quand vous dites qu'il faut aller plus loin, je proposerai qu'effectivement on offre cette aide à l'installation à d'autres types de professionnels de santé qui ne sont ni des médecins généralistes, ni des IPA, ni des infirmiers en e-santé. J'espère que vous viendrez rapidement la rencontrer parce que c'est une jeune qui est très intéressante, pour justement illustrer ce modèle de parcours personnalisé de vie. Elle avait la possibilité de rester sur Paris, elle a fait une partie de sa formation à Limoges et elle a vraiment une volonté de faire du dépistage dans les écoles et auprès de nos personnes âgées, elle a vraiment un projet bien défini dans sa tête.

Je suis très contente de ce que je viens d'entendre et j'espère que nous pourrons partir comme cela de cas concrets pour aider ces jeunes à vivre chez nous dans de bonnes conditions. Il s'agit d'une orthoptiste, nous en manquons cruellement sur notre territoire, qui propose de travailler elle aussi collectivement avec d'autres professionnels de santé du territoire et pas uniquement de la CAGV. Donc, lorsque l'on dit « jouons collectif », jouons bassin de vie, jouons EPCI réunis pour la démographie médicale. Je crois que nous avons effectivement intérêt à jouer collectif.

Mme la Présidente. – Mme GONZATO-ROQUES.

Mme GONZATO-ROQUES. – Ce que tu soulignes est intéressant. Il s'agit effectivement d'un professionnel paramédical et nous manquons également de certaines spécialités sur le territoire, il est vrai, et je crois que des dispositifs d'accompagnement et d'aide existent. Le problème est : qui informe ces jeunes qui s'installent ? Ils viennent souvent nous voir, le Président de la Communauté, le Maire, etc., pour avoir des éléments. Je pense donc que ce guichet unique, nous parlons là d'un guichet unique un peu comme cela se fait dans le 64 pour les médecins, mais ces choses-là, lorsque nous parlons plus globalement d'attractivité territoriale, il y a des métiers en tension chez nous qui ont besoin de ne pas perdre de temps aussi et d'avoir les informations au bon moment quand ils souhaitent s'installer.

Je pense donc que collectivement, effectivement, avoir les bons renseignements, parce que des aides à l'installation, il en existe, même pour les orthoptistes. Mais qui peut lui dire comment elle peut monter les dossiers, etc. Après, rencontrer les professionnels, c'est toujours effectivement des choses possibles.

Mme la Présidente. – Mme KHERKHACH.

Mme KHERKHACH. – Annie, présenteras-tu le rapport n°1005 concernant le schéma pour l'autonomie ? Oui, d'accord. Je vais donc intervenir sur les rapports présentés par Christine GONZATO-ROQUES. Concernant ces rapports, nous prenons acte du rapport de suivi d'exécution de la Convention Appui Lutte contre la Pauvreté et de ce qui motive la demande de dérogation auprès de l'État pour pousser l'action jusqu'à la fin de l'année.

Comme je l'ai dit en commission sur ce sujet, je crois qu'il est important de marquer notre volonté d'évaluer aussi ce pacte, cette convention qui est lourde en terme d'actions, qui a été très mobilisatrice des travailleurs sociaux des services du Département et des acteurs aussi engagés à nos côtés. Je pense à tout le milieu associatif

également, les acteurs de l'ESS notamment. C'est également lourd en terme d'enveloppes financières, budgétaires, ce sont des millions d'euros, c'est donc conséquent.

La question de l'évaluation me semble importante à poser, notamment la question de l'évaluation de la sortie de la pauvreté. Comment on évalue au-delà des critères et des tableaux qui ont été remis, je n'en doute pas un seul instant, par le Département à l'État, bien entendu, puisque ce sont des dialogues que vous avez régulièrement. Mais je crois qu'il est important de s'interroger sur les critères qui peuvent bâtir cette politique d'évaluation de la politique publique de la solidarité et de la sortie de la pauvreté. C'est finalement ce qui va être intéressant. Que s'est-il passé pour toutes ces personnes qui ont été accompagnées et qui ont bénéficié d'une des actions proposées dans le cadre de ce plan. Je crois que sur la base du bilan, il a été question, en commission, d'une réunion début juillet, vous pourriez le poser aussi comme critère d'évaluation, en tout cas, que cette question de l'évaluation soit au centre de la suite.

Et la suite, c'est le Pacte National de Solidarité. Effectivement, pour l'instant on n'en sait pas grand-chose, si ce n'est que le bloc France Travail y sera intégré et qu'il pose des questions, en tout cas qu'il y aura des impacts sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Je crois que la question qui se posera également au-delà du contenu de ce nouveau Pacte de Solidarité, ce sera la question du pilotage et du pilotage territorial, non seulement de France Travail, mais aussi du Pacte en général, entre ce qui va se passer entre le Conseil départemental et les EPCI. Après échange avec les présidents d'EPCI qui ont commencé à être approchés par Pôle Emploi dans le cadre de France Travail, et avec tout ce que nous connaissons aussi des interrogations concernant France Travail Jeunes, je pense que nous avons été suffisamment nombreux à être interpellés sur les questions, les inquiétudes qui ont été remontées par nos Missions Locales respectives, en tout cas par les trois Missions Locales sur l'ensemble de nos territoires. Je crois qu'il va falloir que nous nous battions pour que les collectivités comme le Conseil départemental, les EPCI, jouent un rôle et continuent à jouer un rôle déterminant pour marquer de notre volonté sur les futures politiques publiques en termes d'insertion pour nos publics, pour nos bénéficiaires du RSA. Et en ce sens, je crois qu'il serait effectivement intéressant, comme Pierre CHOLLET le proposait dans son discours introductif, de marquer par une réunion spécifique avec tous les partenaires engagés autour de ce nouveau Pacte de Solidarité et d'en faire une commission un peu spéciale. Parce que si tout à l'heure nous évoquions la question complexe de la gestion des EHPAD, en tout cas que nous n'étions pas tous au même niveau dans la compréhension technique, logistique, financière de ces établissements, il en est de même pour ces questions de France Travail, d'insertion, d'accompagnement des bénéficiaires du RSA et pour que ce type de réunion profite à tous les conseillers départementaux que nous sommes.

Mme la Présidente. – Mme GONZATO-ROQUES.

Mme GONZATO-ROQUES. – Concernant l'évaluation des stratégies, je les mets au pluriel parce que nous avons la stratégie de lutte contre la pauvreté, nous avons la stratégie prévention protection de l'enfance, puis ces dernières années, il est vrai que nous contractualisons beaucoup avec l'État sur des partenariats, sur des périmètres différents de partenariats, sur des stratégies. L'évaluation des stratégies, surtout sur des sujets comme la pauvreté, nous aimerions bien que l'État, effectivement, fasse le bilan de ces stratégies. Ce que nous essayons de faire aujourd'hui, c'est effectivement de répondre aux critères, c'est important, critères d'évaluation, dire combien de personnes sont revenues en emploi avec des mesures qui étaient inscrites sur le plan stratégique, ça, nous sommes capables de le faire, les éléments que nous n'avions pas jusqu'à présent, et c'est ce dont nous avons parlé en commission, c'est le comparatif avec les autres départements. Donc là, une réunion est provoquée début juillet entre tous les directeurs de l'Action Sociale qui ont accepté de mutualiser leurs résultats pour pouvoir se comparer, parce que c'est important aussi, et de trouver des moyens de s'améliorer. Je crois que cette demande doit être faite auprès de l'État et d'ailleurs, je pense qu'elle a été portée par l'ADF. Nous avons besoin de tous ces engagements, qui sont des engagements financiers, des engagements de ressources humaines, des engagements d'orientation de politiques publiques. Nous avons besoin que l'État nous rende compte aussi, en tout cas en termes d'évaluation. Voilà le premier élément de réponse que je voulais apporter.

Concernant le devenir, tu parles à la fois du Pacte de Solidarité et de France Travail, c'est vrai que là aujourd'hui, on est tous dans l'attente de ce qui va être proposé de façon formelle puisqu'aujourd'hui, on a des pistes qui se précisent, mais les contours sont encore mouvants. Nous avions un rendez-vous avec Pôle Emploi hier pour parler

de France Travail et Pôle Emploi a remis ce rendez-vous à la rentrée, en septembre. J'espérais donc bien avoir des éléments nouveaux à amener aujourd'hui, mais il faudra attendre la rentrée.

Ce qui est sûr tout de même, c'est que l'on voit, si j'ose dire, une reprise en main du pilotage des politiques de l'insertion par l'État, alors qu'en fait, en parallèle, le budget des politiques d'insertion n'est pas abondé. Il y a, nous le voyons, un souhait de recentralisation sur ce type de politique, nous voyons l'inquiétude des Missions Locales, nous voyons l'inquiétude des structures qui travaillent avec les personnes porteuses de handicap. Tout ceci aujourd'hui nous attendons vraiment les lignes précises pour savoir comment nous nous situons en gouvernance et ensuite en financement des différentes actions qui seront portées.

Nous verrons ce que pense la Présidente dans un futur avant 2024 dans tous les cas, avant janvier, que nous puissions avoir un temps de travail et d'échange au sujet de France Travail et du Pacte de Solidarité.

Mme KHERKHACH. – Merci, Christine, pour ta réponse. Nous restons effectivement vigilants à tous les niveaux que ce soit, puisque même au niveau des EPCI, nous sommes toujours vigilants sur ces nouvelles formes de contractualisation pour garantir la place qui doit être celle des différentes collectivités en lice dans l'exercice de ces nouvelles politiques publiques.

Je voulais revenir très brièvement sur les dispositifs d'accueil que tu as présentés, je partage le point de vigilance qui a été soulevé en commission sur les familles d'accueil qui lèveraient le doigt de manière volontaire pour que l'on puisse effectivement mettre en place les critères qui nous permettent aussi un certain contrôle au regard de ce sujet que seront les enfants en situation de vulnérabilité.

Sur le rapport n°1011 sur le fameux Contrat Territorial de Santé Mentale, notamment sur la question de la santé mentale des jeunes, rappelons également que les partenaires sur le terrain, comme les Missions Locales qui développent toutes aujourd'hui des projets de santé, d'ailleurs souvent financés, cofinancés par les Agglomérations, doivent être des vecteurs de retour et d'alimentation de ce type d'instance, même si nous avons bien compris que le CTSM était un autre niveau de pilotage institutionnel, politique. Restons vigilants sur l'appréciation des retours terrain de ce type de structure. Ce ne sont pas les seuls, mais il est en tout cas important d'en tenir compte.

M. LACOMBE. – Aymeric DUPUY.

M. DUPUY. – Merci. Plusieurs points auxquels j'ai besoin d'avoir des réponses. Le premier, c'est par rapport aux chiffres qui nous ont été apportés dans le cadre du CFU. J'aurais aimé, par curiosité, car à la différence de M. Christian DELBREL, je suis mathématiques, j'aime bien les chiffres, j'aurais bien aimé avoir le nombre d'allocataires RMI et RSA et le nombre de personnes aidées dans le cadre de l'APA. On nous a très bien présenté les sommes qui sont allouées, mais nous n'avons pas le nombre d'allocataires et pour comprendre la situation, cela me manque.

Je rebondis également sur ce qui a été dit par Mme MESSINA-VENTADOUX et ma collègue Marie-Laure GRENIER, jouons collectif, il va vraiment falloir aussi que les EPCI prennent leur rôle en charge parce que nous avons des exemples sur nos territoires de professionnels de santé, je ne parle pas de médecins, mais de professionnels de santé qui n'ont pas pu s'installer parce que les loyers exercés dans certaines maisons de santé sont quand même élevés et lorsque l'on est jeune professionnel et que l'on s'installe, il est difficile de verser un loyer parfois haut tant que la patientèle ne s'est pas montée. Il va donc falloir que tout le monde joue le jeu là-dedans plutôt que de se plaindre et de ne rien faire.

Ensuite, je voudrais revenir sur la situation de l'EHPAD du Mas d'Agenais. Je vous remercie de l'avoir fléché parmi les quatre prioritaires pour les travaux. En conseil d'administration pas plus tard qu'il y a 15 jours, nous avons voté un plan de financement qui a été présenté le lendemain par la directrice et qui prévoyait une subvention du Département et des caisses de retraite à hauteur de 1,5 M€. Et si nous sommes sur cet ordre-là d'aide de la part du Département et des caisses de retraite, cela élèvera le tarif à la journée pour les résidents à 74 €. Nous sommes donc bien loin de ce qui a été présenté par Madame MESSINA-VENTADOUX tout à l'heure. Je sais très bien que tout le monde doit jouer le jeu, mais justement, puisque, Madame la Présidente, vous disiez que vous souhaitiez travailler davantage avec l'ARS et plus fréquemment, comment faire pour, justement, que tout le monde puisse aider davantage sur ces sujets-là ? Et bien évidemment diminuer le coût pour les familles. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Juste par rapport à l'EHPAD du Mas d'Agenais, c'est un point que j'ai pu voir avec M. JONON. Il va effectivement être demandé à la directrice de revoir le coût du projet, donc de retravailler sur un projet parce qu'il n'est pas question d'imposer aux résidents 74 € par jour de reste à charge. Il a donc été demandé à la directrice de retravailler sur son projet.

M. DUPUY. – Je vous remercie parce que j'ai oublié une partie de ce que je voulais dire. Le coût exorbitant des travaux est notamment dû aux drastiques directives de l'ARS, vous le savez puisque nous en avons échangé longuement l'autre jour, par exemple sur la superficie des chambres. Cela, forcément, impacte directement le prix du projet. Elle a donc vraiment fait au minimum, je ne vois pas ce qu'elle va pouvoir faire de plus pour limiter.

Mme la Présidente. – Cela fait justement partie des grands points d'interrogation, en tout cas, ce sont toutes les questions qui viennent à moi quant à l'organisation de l'ARS et de la gestion des directeurs d'établissements. Effectivement, vous avez dit, je pense que c'était lors de la dernière CP, nous étions étonnés des augmentations exorbitantes des plans d'investissement pour les EHPAD, au regard d'une augmentation impressionnante des surfaces, au regard de la mise en place de salles de kinésithérapie pour que les résidents puissent y aller. J'ai questionné M. JONON à ce sujet puisque ce que nous renvoyaient les directeurs d'établissement, c'était de dire : « nous ne pouvons pas faire autrement parce que ce sont des injonctions, des critères établis par l'État et l'ARS départementale ». Comme j'étais avec M. JONON, je lui ai dit : « il y a tout de même quelque chose qui m'échappe, il me semble qu'aujourd'hui, les résidents qui sont dans ces établissements, ce sont souvent des GIR 1, des GIR 2 », en règle générale, la durée du séjour est de plus en plus courte, c'est vraiment les derniers mois, les dernières semaines de vie, c'est comme cela, c'est une réalité, et je lui ai dit : « j'ai du mal à penser que des GIR 1 et 2 vont faire des séances de kinésithérapie dans les salles ». Ce que je sais aujourd'hui, pour connaître pas mal de kinésithérapeutes, c'est qu'en général, le kinésithérapeute va dans la chambre du résident et lui fait faire un peu de marche autour de son lit. C'est tout de même assez réduit. J'ai donc dit à M. JONON : « il semble que ce soient des critères que vous imposiez ». Il m'a regardé avec des yeux ronds : « mais non, mais non, pas du tout ». Je lui ai dit : « il va falloir accorder vos violons pour que les établissements puissent nous proposer des projets adaptés aux résidents, bien évidemment modernes, adaptés dans tous les sens du terme, mais qui puissent être aussi raisonnables en terme d'investissements. Et surtout, qu'il n'y ait pas de conséquences financières sur les résidents, aussi pour que ce soit tenable pour le Département et l'ARS ».

Nous avons donc convenu qu'il n'était pas question de remonter des surfaces, de proposer de nouveaux services qui ne sont pas du tout adaptés et que l'idée était effectivement de faire des projets au plus juste. Voilà, cela date d'il y a 2 jours. Maintenant, je vous dis rendez-vous à la prochaine, cela aura peut-être changé, mais je ne crois pas. Je pense qu'il a convenu que ce n'était pas possible. Je crois qu'à Sainte-Livrade, la salle de restauration est double par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui. Certes, c'est bien d'être bien installé, d'avoir de l'espace, ne pas manger les uns sur les autres, mais il y a aussi beaucoup de résidents qui mangent dans leur chambre. Donc voilà, il y a tout cela et il a convenu qu'effectivement, il fallait que ce soit adapté au mieux aux besoins des résidents, en tout cas au profil des résidents tels qu'il est aujourd'hui.

M. DUPUY. – C'est très bien que vous ayez pu obtenir cette avancée parce que je suis étonné que Monsieur le directeur de l'ARS soit étonné. Pour les rendez-vous qui ont été pris par la directrice pour présenter ses projets, il y avait à la fois les services du Département et les services de l'ARS. Elle n'a pas dû l'inventer, je suis donc étonné que M. JONON soit étonné.

Mme la Présidente. – Elle ne l'a sûrement pas inventé, mais je ne sais pas ce qui se dit entre le directeur de l'ARS et les directeurs d'EHPAD. Après, nous avons eu une autre information il y a quelques jours de la CNSA qui est tout de même le financeur parce qu'il y a eu une réunion à Bordeaux et lorsque nous lui avons parlé de l'augmentation importante de la surface et des choix qui pouvaient être faits sur l'aménagement de certaines salles, elle est tombée des nues. Elle a dit : « non, ce n'est pas vrai ». D'où ma question à M. JONON il y a 48 heures. En tout cas, les choses sont établies, il y aura un compte rendu de cette réunion dont je ferai part à M. JONON pour voir s'il a des remarques à faire. Mais ce que je vous dis là, c'est vraiment ce qui a été fait avec M. JONON. Mme GONZATO-ROQUES.

Mme GONZATO-ROQUES. – Réponses chiffrées : 8 000 personnes perçoivent l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, 40 % en établissement et 60 % à domicile. C'est-à-dire 3 436 personnes en établissements et 4 570 à domicile.

Concernant les allocataires du RSA, nous sommes passés sous la barre des 10 000 personnes. Nous sommes aujourd'hui à 9 500 et quelques allocataires du RSA.

Je peux également te dire que 7 000 personnes perçoivent l'allocation Adulte Handicapé.

Mme la Présidente. – Je crois que nous allons maintenant passer aux rapports n°1005 et n°1006. Pardon, M. DEVILLIERS.

M. DEVILLIERS. – C'est parce que je suis trop discret aujourd'hui, Madame la Présidente, que vous m'oubliiez. Mais rassurez-vous, j'ai de l'argent à vous demander, je vais donc vite me rappeler à vos bons souvenirs.

Quatre petits points sur les sujets que nous venons d'évoquer, du plus facile au plus compliqué. Sur la politique d'accueil des internes, je trouve qu'il est très bien de passer sur un guichet unique, cela se fait effectivement ailleurs, mais je pense que nous devons également travailler sur la partie avant qu'ils viennent frapper au guichet unique puisque, je parle sous le contrôle de Sophie GARGOWITSCH, nous avons eu un retour un peu plus mitigé de la soirée des internes : nos services nous ont rapporté le ressenti d'un certain nombre d'internes à la suite de cette réunion. Ce sont des détails dont nous pourrons discuter tout à l'heure pour les corriger. Simplement, ce que les services vont faire remonter dans notre EPCI, c'est avant qu'ils viennent frapper au guichet unique pour s'installer en Lot-et-Garonne, il faut leur donner envie de s'installer en Lot-et-Garonne. C'est un problème sur lequel nous travaillons tous depuis 15 ans et sur lequel nous achoppons un peu.

Je crois que dans Sud-Ouest il y a une quinzaine de jours est sorti un article, une étude sur la politique de l'Aveyron en la matière, notamment sur la prise en charge, j'appellerai même cela du cocooning, des stagiaires en médecine générale. Ils sont amenés à faire du parachutisme, du rafting, on est très, très loin de la médecine, mais en attendant, c'est ce qui marche. Nous sommes concurrentiels entre départements pour accueillir ces stagiaires et je pense qu'il faudrait compléter notre dispositif. J'avais pensé que nous pourrions peut-être prendre sur les 50 000 € que nous n'affecterions plus aux maîtres de stage pour les mettre dans une politique d'accueil des stagiaires, il se trouve que c'est parti sur quelque chose de très bien, la pratique en soins avancés, mais peut-être faudrait-il réfléchir sérieusement à la manière d'abonder un budget pour séduire nos stagiaires quand ils sont là et leur donner envie de rester. C'est mon marché, mais je pense que c'est un marché qui concernera tout le monde. Ça, c'est peut-être le plus facile.

Le deuxième point, c'est concernant le maillage territorial de santé. Là, j'avance un peu sur le dossier FACIL que nous verrons tout à l'heure, mais nous évoquons beaucoup la question des maisons de santé de la CODDEM. Je dois dire que la CODDEM, pour l'avoir vécu à plusieurs reprises, je suis un peu réservé sur la praticité de l'institution, mais elle a eu le mérite d'exister, les maisons de santé se sont faites, certaines fonctionnent bien, d'autres un peu moins bien, c'est surtout dû, je pense, à la qualité des équipes et à la volonté des équipes au sein de ces maisons de santé de les faire vivre ou simplement de considérer que c'est un projet immobilier qui a été plus ou moins habillé d'un projet médical. Mais le bilan, je pense, est effectivement positif de la présence médicale en Lot-et-Garonne sur ce point-là. Insuffisant certes, mais il a le mérite d'être positif.

J'en viens à un autre sujet que j'ai déjà pu évoquer avec les services et dont j'ai bien compris qu'il pouvait être un peu crispant, c'est celui des pharmacies. C'est pourquoi j'essaie de ne pas l'appeler sous le vocable « pharmacies », mais peut-être « premier accès aux soins ». C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on a un maillage de maisons de santé qui couvre à peu près le territoire, complété par des centres intercommunaux de santé pour favoriser le salariat, mais vous savez que je navigue un peu dans tout le département aujourd'hui et un certain nombre de maires font aussi remonter la difficulté de proximité, de mobilité pour accéder à ces maisons de santé, le fait aussi que certains médecins ne veulent pas y aller et qu'un certain nombre de pratiques, et c'est aussi un peu l'objet de notre investissement en matière d'e-médecine et de pratiques de soins avancés, c'est celui du recours pour des actes qui ne dépendraient pas spécifiquement d'un médecin, aux pharmaciens, voire aux infirmières. Je prends le cas de Lamontjoie parce que c'est celui qui a été le plus prenant sur le sujet, mais je pense que c'est une réflexion qu'il faudrait que nous ayons, à savoir : n'aurions-nous pas intérêt à réfléchir, tant qu'ils existent encore, avec ces pharmaciens volontaires sur la base d'un projet médical de premiers soins ? Peut-être en complément d'une infirmière qui serait incitée à se spécialiser dans la pratique de soins avancés et sous le contrôle d'un médecin, de financer – ou investissement ou création du projet de santé, c'est à discuter – ce type de projet qui compléterait le maillage des maisons de santé par un maillage plus de proximité et sans doute un peu plus simple, sans doute un peu moins qualitatif en termes de technicité sur notre territoire, tant que nous en

avons encore, plutôt que d'attendre comme nous l'avons fait parfois avec des maisons de santé, qu'il n'y a plus qu'un médecin ou que le médecin soit très vieillissant pour se lancer.

La conclusion que je tire du projet des maisons de santé depuis 15 ans, c'est que là où cela fonctionne, c'est parce que le dossier a été pris très en amont avec des médecins qui étaient encore assez jeunes pour porter les projets, qui ont fédéré des équipes autour d'eux, et ne pas attendre les derniers mois avant le départ à la retraite où le médecin se dit : « je m'en vais, à qui je vais donner les patients ? », et que l'on n'ait plus personne. Et comme nous savons que le monde des pharmacies est aussi en tension, que le monde des infirmières est en tension, n'aurions-nous pas intérêt, tant que nous avons encore un maillage, à étudier ce maillage et voir comment nous pourrions le renforcer et peut-être l'améliorer pour compléter le maillage des maisons de santé ? C'était ma deuxième proposition.

Ma troisième proposition concernant l'aide à domicile, Madame la Présidente – je vous ai écrit, vous ne m'avez pas répondu – concernant la création d'une mission flash comme nous l'avons fait sur l'agriculture. J'avais beaucoup entendu ce que vous m'aviez dit sur les modèles économiques différents qui pouvaient exister en matière d'aide à domicile. Je vous avoue que ce n'est pas du tout mon domaine, mais j'aurais trouvé intéressant que l'on ait une petite mission comme cela sur ce qui se pratique en terme de fonctionnements, que ce soit par les associations, par de la régie directe – je crois que c'est le Lot qui pratique ainsi – sur ces thématiques et voir un peu en complément de l'audit qui va être réalisé par le cabinet sur les différents modèles qui peuvent exister en matière de prise en charge à domicile.

Le dernier point est sans doute le plus difficile, c'est celui des EHPAD. Je suis d'accord, je trouve tout de même le discours sur le fait qu'ils sont aussi responsables, franchement, j'ai connu plusieurs directeurs depuis un certain temps et comme dans tous les métiers, il y a des bons, des mauvais et des moyens. Nous sommes d'accord là-dessus, mais ils ne sont quand même pas tous prêts à jeter leur EHPAD avec l'eau du bain. En revanche, peut-être pour rejoindre ce que disait Aymeric DUPUY tout à l'heure, il y a tout de même une tendance, effectivement – mais comme nous les maires, comme les conseillers départementaux – à vouloir le meilleur pour nos établissements, que ce soient nos communes, etc. Et il est vrai qu'il y a peut-être, parce que je l'ai vécu en tant que maire, mais aussi en tant que président de l'hôpital, il y a parfois une tendance à concevoir nos projets architecturaux ni en fonction de la réglementation stricte ni en fonction du besoin, mais d'essayer de donner les meilleures conditions de vie. Quitte parfois à être justement un peu en tension économiquement. Je pense effectivement que nous devons tous nous mettre autour de la table pour redéfinir les règles de fonctionnement de nos établissements.

Voilà, j'ai tout dit, Madame la Présidente, vous voyez, j'ai été très soft aujourd'hui, je ne demande presque pas d'argent.

Mme la Présidente. – Mme Annie MESSINA-VENTADOUX.

Mme MESSINA-VENTADOUX. – Je vais répondre sur quelques points. Pour ce qui concerne l'attractivité, deux réponses. Un plan d'attractivité territoriale va tout d'abord être lancé par le Département, qui va également concerner les professions de santé pour rendre le département attractif. Ensuite, nous irons également faire le tour des facultés pour présenter le Lot-et-Garonne et les atouts. Je crois qu'il y a aussi un autre axe à développer à tout prix : c'est inciter les Lot-et-Garonnais à faire médecine. Nous nous sommes en effet rendu compte que 50 % des médecins à Pau sont des Palois qui reviennent dans leur département. Il va donc falloir faire le tour des lycées, nous avons commencé à y réfléchir avec le docteur Baptiste LUACES (Président du pôle de santé Prayssas/Port-Sainte-Marie) pour voir comment peut-être en seconde aller les voir et leur dire que c'est possible de faire médecine, parce que beaucoup sont découragés dès le départ. Il y a donc un travail à faire parce que nous pensons qu'ils reviendront d'autant plus facilement qu'ils sont du territoire.

En ce qui concerne le cocooning, effectivement, cela se fait beaucoup à Présence Médicale 64, je pense donc que nous n'y échapperons pas. Ils ont effectivement des huitaines d'intégration, etc. Lorsqu'un médecin s'installe, ils appellent la commune pour être sûrs que ce médecin soit bien au courant de toutes les activités culturelles, il y a vraiment du cocooning, c'est le cas de le dire.

En ce qui concerne le maillage territorial, il est vrai qu'il était indispensable. Effectivement, nous le voyons au Passage quand des jeunes s'installent en MSP ou en CDS, ils attirent d'autres jeunes, il y a donc un effet boule

de neige. Ensuite, en ce qui concerne les déplacements, vous disiez qu'il y a un problème de proximité et donc là, je crois que ce guichet unique permettra de désigner la personne référente à la communauté de communes pour la mobilité, pour pouvoir trouver des solutions.

Maintenant, concernant les pharmaciens, je n'ai pas réfléchi à ce sujet et concernant les départs à la retraite, dans le projet de Loi, il est prévu qu'un médecin doit annoncer son départ à la retraite 6 mois avant pour anticiper.

En ce qui concerne les EHPAD, une fois de plus, je le redis, le but n'était pas de rendre l'ARS responsable, nous sommes tous autour de la table, Département et ARS, comme pour la démographie médicale. La Présidente vous l'a dit, nous allons travailler ensemble puisqu'il y aura des réunions annuelles avec les directeurs, des dialogues de gestion seront faits. Je propose donc de regarder maintenant l'avenir tous ensemble, justement.

Mme la Présidente. – M. MIRANDE.

M. MIRANDE. – Cela vient d'être dit, tu parles du 64 avec cocooning et autres, c'est vrai que là-bas, tu peux pratiquer le surf, tu peux aller à la montagne, tu peux faire plein de choses. Nous n'avons pas tout cela ici. Attendez, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

Je vais vous donner un exemple de ma vie précédente, lors de l'embauche d'un jeune ingénieur qui s'est déplacé de Paris pour venir à Agen parce que j'avais ouvert un poste, sa première question au bout d'un quart d'heure d'échanges a été : « avez-vous un poste à Biarritz ? » Je lui ai dit : « si vous voulez faire du surf, ce n'est pas sur la Garonne, c'est plutôt là-bas ». Il y a donc cette réalité d'attractivité de la côte. Si je dis cela, c'est pour que vous compreniez mon propos.

Dans notre commune, intercommunalité Estillac/Le Passage, nous avons créé un centre de santé et lors des embauches des quatre médecins et du cinquième que nous sommes en train de recruter, la problématique, c'est le ou la conjointe. Cela veut donc dire aussi que lorsque l'on se lance dans cette opération, il faut également être en capacité d'aller chercher les sources au niveau de l'emploi du ou de la conjointe. D'où l'importance de se pencher sur le sujet.

L'attractivité du département existe, j'ai l'expérience de trois jeunes, que ce soit autour de moi dans mes activités, des missions qui m'ont été confiées par le Département, le département est attractif. J'étais dernièrement avec une directrice qui habite à Agen et qui me dit : « lorsque je suis ici, je peux aller à la montagne, je peux aller à la mer, mais je peux également aller à la campagne et très rapidement ». Et lorsque vous venez du nord de la région parisienne, c'est très attractif.

Je n'ai aucune problématique par rapport à l'attractivité, le seul point faible que nous avons, c'est la capacité économique de faire vivre deux conjoints localement dans le Lot-et-Garonne. Cela veut donc dire que lorsque l'on réfléchit à ce genre de choses, il faut aussi se pencher sur cette problématique.

Dernier point par rapport à la conception d'un EHPAD, lorsque l'on est maître d'œuvre ou programmiste, on s'appuie sur un référentiel, qui est le référentiel de l'ARS. J'entends ce qu'a dit la Présidente tout à l'heure, c'est très bien que les responsables départementaux de l'ARS disent : « le référentiel que vous utilisez, mettez-le dans la poche et réfléchissez avec la réalité du terrain ». Parce qu'aujourd'hui, c'est ainsi que l'on travaille lorsque l'on est concepteur, puisque l'on sait que si l'on ne répond pas au référentiel, on n'aura pas les financements. S'il y a une annonce officielle du directeur de l'ARS qui dit : « OK, nous sommes dans le Lot-et-Garonne, nous n'avons pas les mêmes moyens que dans d'autres départements, mais si vous répondez aux besoins de la population des EHPAD avec un projet qui tient la route, banco, nous y allons », là, nous aurons gagné du temps.

Mme la Présidente. – M. MASSET, puis M. BOUSQUIER.

M. MASSET. – Madame la Présidente, mes chers collègues, je trouve qu'Arnaud DEVILLIERS se rapproche de plus en plus de la Majorité et en devient un véritable ambassadeur. Effectivement, le plan d'attractivité, c'est bien le dernier projet de la Majorité départementale avec un volet spécifique sur la démographie médicale, mais bien plus largement, il s'agit d'avoir une carte du département faisant état de toute attractivité et des missions portées par le Conseil départemental.

Je voudrais revenir sur un point et un témoignage, celui de notre territoire, et Philippe BOUSQUIER pourra abonder en ce sens, où deux maisons de santé fonctionnent bien, celle de Port-Sainte-Marie et celle de Prayssas, et les liens sont très forts entre les professions de santé et les élus de la communauté. Nous nous voyons fréquemment, à peu près par trimestre ou semestre, attentifs aux besoins, quels qu'ils soient. Cela va donc tout à fait dans ce que tu dis, Annie MESSINA-VENTADOUX, qu'il faut conforter avec le Conseil départemental et l'ARS. La dernière réunion remonte, Philippe BOUSQUIER, je crois, à 3 semaines ou 15 jours, c'est l'arrivée de trois nouveaux médecins et comment les recevons-nous ? C'est l'installation d'une douche parce qu'ils souhaitent faire du sport aussi, mais en même temps où l'installe-t-on, ce sont des bureaux mal insonorisés, sous quel délai allons-nous le faire, c'est l'aménagement d'un jardin extérieur, c'est tout cela. Nous répondons quotidiennement à tout cela.

Je pense qu'au-delà d'un attrait purement financier qui serait un coup, si vous voulez, une fois, je pense que c'est au quotidien qu'il faut alimenter nos relations et très souvent, ce sont des petits points qu'ils nous demandent et auxquels on essaie d'apporter une réponse.

Mme la Présidente. – M. BOUSQUIER.

M. BOUSQUIER. – Merci, Michel. De toute façon, à la dernière commission, j'avais parlé d'attractivité qui était plus importante pour attirer des professionnels de santé que des aspects fiscalité, et j'entends aujourd'hui que l'on parle d'attractivité. C'est vrai qu'avec Michel MASSET, au niveau de la Communauté de communes, nous avons carrément créé, nous allons créer une commission Santé puisqu'aujourd'hui, les professionnels de santé, c'est l'attractivité autour du tourisme, de plein de choses. Il y a aussi, je dirais, les méthodes de travail et ensuite, comment on coordonne tout cela. Sur la communauté de communes, nous avons trois maisons de santé, deux qui marchent bien, une qui va se développer, une autre qui pourrait voir le jour, mais nous avons aussi une coordinatrice des maisons de santé. Et cela est également important.

Il y a de nouvelles méthodes de travail, les médecins ne veulent faire que des actes médicaux et aujourd'hui pour 7 médecins, 2 assistantes qui ne font que de l'administratif, qui prennent les appels. Ils n'attendent que cela.

Mme la Présidente. – Pour compléter et répondre un peu plus précisément sur une de vos questions, M. DEVILLIERS, à savoir les pharmacies, aujourd'hui, concernant un soutien éventuel par le Conseil départemental, il n'y a aucun régime d'aide qui le permet. Ce n'est ni un commerce ni un équipement répondant au règlement du FACIL. Même si cet équipement se trouve dans le bourg de la commune. Aujourd'hui, il n'y a pas de régime d'aide du Département qui permettrait de soutenir ce type d'établissement.

Après, nous pouvons nous poser la question, mais encore une fois, les pharmaciens aujourd'hui, ce sont tout de même des professions libérales pour la plupart, même s'il existe des pharmaciens salariés, des assistants, et si les collectivités doivent aller soutenir toutes les professions libérales, j'ai envie de vous dire : pourquoi n'allons-nous pas vers les vétérinaires ? Aujourd'hui, le métier est en grande tension et met en difficulté le monde agricole, notamment sur l'élevage parce qu'il n'y a plus de vétérinaires, à part ceux qui font les chiens et les chats. Pour les bovins, je ne suis pas une experte, mais nous en avons entendu parler à plusieurs reprises, c'est un vrai sujet.

Je pense qu'il faut donc se poser de véritables questions, mais nous ne pouvons pas aller partout. Nous ne pouvons pas éteindre le feu partout.

Après, j'entends bien, c'est quelque chose que nous pourrons évoquer lors de la commission 10 puisque nous avons dit que nous ferions une évaluation, je m'y suis engagée, sur les choses qui pourraient évoluer. C'est une difficulté, j'entends, je connais le sujet de Lamontjoie, je pense qu'il y a le même sujet à Tournon-d'Agenais, je peux comprendre. Il y a aussi un projet de pharmacie. Donc ce n'est pas que Lamontjoie, nous sommes bien d'accord.

Nous pouvons y réfléchir, bien entendu, mais je ne vois pas comment aujourd'hui nous pourrions aller dans tous les investissements, que ce soit pour des professionnels de santé, que ce soit pour les vétérinaires, mais aussi pourquoi pas des services de bouche, comme les restaurants, etc. Il y a plein de choses sur lesquelles nous pourrions aller.

Cependant j'entends que pour un territoire comme le nôtre, il est essentiel de pouvoir continuer à offrir ce type de service à la population, c'est une réalité. C'est évident. Maintenant, le Conseil départemental ne pourra pas tout faire, c'est sûr. Oui, M. DEVILLIERS.

M. DEVILLIERS. – Madame la Présidente, vous avez rencontré M. Yoann SOULACROIX (Chef du service soutien aux maires et assistance technique), j'en suis sûr.

Mme la Présidente. – Non, je me renseigne. Lorsque je sais que je suis interpellée, je me renseigne.

M. DEVILLIERS. – Parce qu'il m'a tenu le même discours il y a une heure maintenant. Pour être un peu plus sérieux, il y a une différence entre le projet de Tournon et le projet de Lamontjoie – je vais me faire taper sur les doigts par mon patron puisque le maire de Tournon ne va pas être content de ce que je vais dire – si nous comparons le projet de Lamontjoie et le projet de Tournon, Tournon-d'Agenais, c'est effectivement un pharmacien vieillissant qui aujourd'hui a son officine dans son domicile, pour lequel sur la succession nous pourrions envisager que ce serait plus facile s'il avait un autre bâtiment plus pratique, etc.

Le projet de Lamontjoie est un peu différent et c'est là où je ne le mettrais pas du tout sur le même plan, car nous avons là un pharmacien, un médecin et une infirmière qui sont sur le même site et l'idée pour moi ne serait pas forcément de financer la pharmacie, ce qui pour le coup exclurait Tournon, mais de financer le projet de santé qui conduirait à développer les soins de proximité et les pratiques avancées en partenariat entre l'infirmière, le médecin et le pharmacien. Dans ce cas, nous serions sur un véritable projet de santé qui peut s'entendre en complément des maisons de santé. Ce n'est pas juste financer une pharmacie pour le plaisir de dire : « un pharmacien qui va encore gagner plus d'argent en ayant un petit loyer dans un bâtiment qui lui serait payé par la Collectivité ».

Pour moi, ce n'est pas tout à fait la même chose, c'est pourquoi le premier pourrait rentrer dans un FACIL réévalué, alors que pour l'autre, effectivement, cela paraît un peu plus compliqué. Nous ne pouvons pas être partout, nous ne pouvons pas financer que des libéraux, mais nous l'avons fait avec les médecins et cela n'a posé question à personne il y a 15 ans.

Mme la Présidente. – Nous pourrions le faire pour toutes professions libérales, allons-y, ouvrons la porte.

Concernant Lamontjoie, de toute façon, le maire de la commune sera obligé de retravailler sur le dossier puisqu'il attendait 400 000 € de la DETR sur un budget de 800 000 € et qu'il n'a pas été accepté. Je pense donc que de toute façon, que le Département y aille ou pas, il a nécessairement l'obligation de retravailler sur son projet.

Mme HAURE-TROCHON. – Nous pourrions, éventuellement être présents sur les forums, les formations étudiants qu'il peut y avoir à Bordeaux avec la proposition, justement, de guichet unique qui réunirait à ce moment-là toutes les professions médicales et paramédicales. Mais même, avoir une proposition de guichet unique pour venir s'installer ensuite en Lot-et-Garonne, en disant : « on peut vous accueillir, quel que soit votre formation », donc plus spécifique pour les professions médicales et paramédicales, pharmacies, mais aussi pourquoi pas d'autres formations en étant déjà présents là d'où les gens viennent, finalement. Plutôt que d'aller dans chaque fac où l'on n'a finalement pas nécessairement une visibilité extraordinaire. Et puis avoir une actualisation annuelle sur les secteurs en tension.

Mme la Présidente. – Je ne doute pas qu'Annie MESSINA-VENTADOUX s'occupera de ce sujet. En tout cas qu'elle prendra en compte cette proposition.

Je vous propose de passer aux rapports n°1005 et n°1006, le Schéma Autonomie Personnes en situation de Handicap et le Plan Départemental « Bien Vieillir ». Là, je pense que l'on devrait aller très vite.

Projection d'un diaporama (p. 99)

Mme MESSINA-VENTADOUX. – Les travaux du Schéma de l'Autonomie qui vous sont soumis aujourd'hui ont débuté voici un an, il y a eu un travail de diagnostic. Le cabinet Eliane Conseil a animé en fin d'année 2022 des travaux avec tous les professionnels et représentants des personnes âgées en situation de handicap afin d'établir leurs besoins. Cela a regroupé à peu près 80 acteurs dans une démarche participative.

C'est donc le renouvellement d'un schéma qui est prévu, d'un document prévu par le Code de l'Action Sociale et des Familles et qui est opposable aux établissements médico-sociaux. Le but est de répondre aux besoins, je vous l'ai dit, et d'apporter des réponses concrètes aux enjeux actuels en intégrant trois problématiques majeures dont nous avons déjà largement parlé ce matin : la pénurie de personnel, que ce soit en établissement ou à domicile, la prévention pour les personnes âgées pour vivre dans de bonnes conditions et éviter ce syndrome de glissement qui conduit à l'EHPAD, adapter l'offre aux besoins, que ce soit pour les personnes âgées, les personnes handicapées, les établissements ou les SAAD.

Les travaux du Schéma, il y a eu un bilan et une analyse du précédent schéma. Dans ce précédent schéma, il y a eu la création de la Conférence des Financeurs en 2016, la création du CDCA, Conseil de la Citoyenneté et de l'Autonomie, dans une démarche participative, la création de la PTA et de la RAPT, donc Plateforme Territoriale d'Appui et la Réponse Accompagnée Pour Tous dans le domaine du handicap, la création du CICAT avec des aides techniques et la création de places en habitat inclusif et solutions de répit.

Il y a eu une mise à jour des informations du territoire, forces et faiblesses ont été analysées et donc, cela été soumis, comme je vous l'ai dit, au Conseil Consultatif Citoyen et au CDCA qui a eu lieu le 14 juin 2023.

Les axes du Schéma, les ressources et les métiers, les actions, comportent diverses mesures pour tenter d'enrayer la pénurie actuelle de personnel et pour cela, nous allons proposer une réflexion sur un groupement d'employeurs qui va un peu compléter le dispositif Solid' RH47 qui s'occupe des remplacements. Ce groupement aura un chargé de mission sur 3 ans, à temps plein, qui viendra en soutien des établissements et des services d'aide à domicile, qui fera un état des lieux de ce qui existe, qui va essayer de mutualiser, nous en parlions ce matin, les professionnels, voire de réfléchir à des contrats courts inter établissements.

Cela passe aussi par un meilleur accompagnement des nouveaux salariés, c'est-à-dire un tutorat parce que c'est important, utiliser le sas d'amorçage qui est un dispositif d'État permettant de venir à bout des freins à l'emploi, que ce soit la garde d'enfants, le transport, etc. Voilà pour ce qui est des ressources et métiers. L'adaptation de l'offre aux besoins, il faut développer des modalités alternatives à tout établissement, notamment tout ce qui est accueil de jour, accueil temporaire, c'est-à-dire 3 mois consécutifs ou pas. Nous avons, dans le département, de petites unités de vie de moins de 25 personnes avec notamment quatre maisons d'accueil temporaire et quatre Établissements pour Personnes Agées (EPA). Le but est de les développer pour soulager les aidants qui font partie de ce Schéma de l'Autonomie, qui y ont une place, car ce sont les premiers concernés par la prise en charge de la personne âgée.

Les unités d'accueil renforcé, vous savez que nous en avons deux à Villeneuve et Marmande. Il faut développer les unités protégées labellisées aussi pour venir en aide aux personnes qui ont des troubles psychiques et également les PASA qui sont des unités avec des aides-soignantes et donc du soin parce que l'ARS a là aussi sa part, pour les troubles du comportement mineur.

Il faut ensuite accompagner les personnes handicapées au niveau du vieillissement. Cela peut passer par des places en EHPAD, c'est à réfléchir, ou alors il va falloir médicaliser les foyers de vie dont nous avons la charge parce qu'effectivement, cela demande plus de soins.

Enfin, aller vers l'accompagnement de la parentalité. Tout ce qui PCH, il y a déjà la PCH Parentalité, mais il faut pouvoir parler de la parentalité chez les personnes handicapées – nous les voyons ensuite dans les CAMSP où je travaille par exemple – qui accompagnent des enfants et qui ont des problématiques spécifiques à leur handicap en tant que parents.

La coordination des parcours et des acteurs. Le but est de développer des outils de coordination entre le sanitaire et le médico-social. Je prendrai comme exemple l'expérimentation de la Candélie, l'équipe mobile handicap psychique, qui permet de faire le lien entre l'hôpital et l'établissement médico-social, c'est-à-dire d'être prévenu s'il y a un problème grave dans un établissement médico-social, mais aussi accompagner le retour de la personne hospitalisée dans l'établissement médico-social. Nous pourrons donc nous appuyer sur cette expérimentation très intéressante.

La prévention de la perte d'autonomie, vous le savez, il y a beaucoup de dispositifs, la conférence des financeurs s'y emploie, mais je crois qu'il va falloir travailler avec elle sur la manière de communiquer sur tous ces dispositifs

qui existent. Il va falloir travailler sur l'isolement social, 30 % des budgets de la conférence des financeurs sont attribués à l'isolement social, mais je crois qu'il va falloir aller vers eux, et donc là, je reprends un peu l'expérience très intéressante de MONALISA avec le CCAS d'Agen où il faut vraiment que nous allions chercher des personnes qui ne sortent pas et effectivement voir avec elles pour débuter un accompagnement individuel et les accompagner ensuite vers un accompagnement collectif en réfléchissant bien sûr au problème de la mobilité.

Ensuite, le maintien des soins à domicile. Là, nous revenons sur la dotation complémentaire et la création du Service Autonomie. La dotation complémentaire, nous en avons déjà parlé, elle est de 3 € maximum, elle est versée par la CNSA et permet de prendre en charge la qualité de vie au travail, le milieu rural et des situations complexes, c'est-à-dire les GIR 1 et 2 et les personnes handicapées, et comme le disait Mme GONZATO-ROQUES, sur 21 dossiers, 13 ont été retenus par les services, nous les avons tous étudiés et il y a vraiment des démarches intéressantes, notamment pour améliorer la qualité de vie au travail avec des formations, avec du tutorat notamment, des démarches d'analyse des pratiques aussi. Vraiment, je trouve que les services se sont bien saisis de cette problématique. Cela va donc de 1 à 3 € et la création du Service Autonomie, vous le savez, c'est la fusion de CIAD et des SAAD, c'est-à-dire que tout CIAD doit s'accoler à un SAAD, mais tout SAAD n'est pas tenu de s'accoler à un CIAD. Le but est de mutualiser correctement et de ne pas courir toujours après des personnels que l'on ne peut pas avoir justement par ce biais-là.

Ensuite, développer l'offre pour les personnes handicapées psychiques avec, je vous le disais, la PCH Handicap Psychique. Voilà pour ses axes du schéma.

Concernant le plan « Bien Vieillir », dans le cadre des travaux du Schéma, la Présidente a souhaité y adosser une programmation financière pluriannuelle portant sur les actions prioritaires regroupées dans un plan « Bien Vieillir ».

Les mesures en faveur des EHPAD publiques. La création du 0,5 ETP au profit de chaque EHPAD public, comme nous vous le disions, est sur une dotation de l'EHPAD, elle ne ressentira donc pas sur le prix de journée. C'est sur la section hébergement qui est à la charge uniquement du Département. C'est une demande des EHPAD lorsque nous les avons réunis en GCSMS avec la Présidente. Ce sera mis en œuvre à la signature du CPOM. Il s'agit d'un budget sur 4 ans de 150 000 €.

Ensuite, le programme d'investissement en EHPAD, nous en avons également parlé, réhabilitation, reconstruction, quatre EHPAD concernés, Sainte-Livrade, Mas d'Agenais, Penne d'Agenais et Clairac, avec une intervention départementale selon si c'est un lit neuf ou un lit réhabilité. Ce plan d'aide doit être présenté en complément du Ségur Investissement, comme nous vous l'avons dit, nous n'aiderons donc pas n'importe quel établissement. Le montant de l'aide doit être inférieur à celle attribuée par l'ARS et enfin, l'impact des travaux sur le prix de journée devra être plafonné pour ne pas faire exploser, justement, le prix de journée.

Cette aide permettra de limiter le recours à l'emprunt et qui dit limitation du recours à l'emprunt dit limitation du prix de journée. C'est donc aussi toujours notre souci de limiter le prix de journée parce que comme vous le voyez, il est assez élevé dans notre département, il est à 60,45 €, 61 € si nous comptons les hospitaliers, pour une moyenne à 58 €.

Donc 5 M€ sur 5 ans, avec 1 M€ par an. Cela peut dépasser, mais nous ne dépasserons pas les 5 M€.

La revalorisation du tarif des SAAD. Comme nous vous l'avons dit, nous sommes partis en octobre 2021 à 20,50 € jusqu'à 23 € par l'avenant 43 par dotation, le Département a ajouté de façon à ce que l'on arrive à 24,50 € pour les grosses associations, 25 pour les petites, plus 1 € de l'avenant 51-52, qui en fait été à 0,80 €, mais nous avons anticipé l'avenant 54 qui va arriver. Nous sommes donc actuellement à 26 € et avec la dotation qualité, 3 € maximum, nous pourrions donc arriver à 29 €. La dotation qualité, justement, je vous en ai parlé, l'appel à candidatures a été lancé et les lauréats seront nominés en CP du 7 juillet 2023.

Et les trois critères, je vous en ai parlé, qualité de vie au travail, la couverture des besoins sur l'ensemble du territoire et la prise en charge des spécificités avec un maximum de 18,5 M€.

Dès 2024, donc soutien aux ESMS dans leur politique de recrutement par l'attractivité des métiers, donc là c'est justement le fameux groupement d'employeurs, donc un chargé de mission sur 3 ans qui va soutenir, pas

seulement les ESMS, mais aussi les services d'aide à domicile, dans leur politique de recrutement pour déjà faire un état des lieux, un diagnostic précis et ensuite essayer de pallier en lien direct avec les directeurs. C'est un plan de 240 000 €.

Concernant la revalorisation des financements de l'APA, nous en avons aussi parlé, de 6,90 à 7,30 €, cela permet de financer des postes d'aides-soignants budgétés à 30 % par le Département et 70 % par l'ARS. Des postes de psychologues qui sont financés à 100 % et l'APA, bien sûr, ce n'est pas seulement les établissements publics, ce sont aussi les établissements privés, commerciaux. Le coût annuel est de 800 000 €.

Soit au total en postes supplémentaires : 675 000 €, en investissements : 5 M€, la hausse du tarif SAAD : 5 750 M€, Poste Attractivité : 240 000 €, la hausse du point GIR : 3,2 M€, la dotation qualité : 18,5 M€. Soit un total de 33,3 M€, auxquels nous pouvons ajouter au BP 2023 1,8 M€, soit 35 M€.

Je crois que face à un contexte difficile lié à l'inflation, nous le savons, le Covid, la pénurie de personnel, ces mesures grâce à un budget conséquent permettront de redonner confiance, nous l'espérons, au secteur médico-social, aux usagers, aux résidents, mais aussi et surtout aux personnels qui sont au centre de cette politique en faveur des personnes âgées et handicapées et qui méritent toute notre attention en raison de leur engagement malgré les conditions difficiles de travail et leur dévouement envers nos aînés. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Avez-vous des questions ? Je crois que vous vouliez intervenir sur le schéma, Mme KHERKHACH.

Mme KHERKHACH. – Oui, merci Madame la Présidente. Mon intervention concerne effectivement le Schéma pour l'Autonomie Personnes Âgées et Personnes en situation de Handicap. Nous avons assisté avec ma collègue Marie-Laure GRENIER à la restitution lors du 14 juin 2023 à la Géode. Vous étiez accompagnés du cabinet dans cette démarche. Nous avons trouvé que c'était intéressant, d'abord parce que vous avez inscrit la réalisation de ce schéma sur la base d'une réelle démarche participative, concertée, nombreux étaient les acteurs et les partenaires – je l'ai souligné sur d'autres rapports où c'était plutôt manquant et là, je veux le souligner quand c'est satisfaisant, de notre point, de vue au niveau mobilisation des acteurs et des participants.

Sur les axes, je crois qu'ils sont effectivement très en phase avec ce qui est attendu dans ce domaine. Je vous remercie d'avoir souligné l'initiative de la Ville d'Agen dans la catégorie prévention de la perte d'autonomie avec le sujet de la lutte contre l'isolement, puisque vous savez que nous avons lancé une expérimentation visant à aller vers les personnes âgées de plus de 80 ans, vivant seules, sur la base d'une coopération territoriale, partenariale et surtout sur la mobilisation citoyenne. En effet, si beaucoup d'actions sont attendues au niveau des partenaires institutionnels que nous sommes tous à différents degrés, il faut rappeler que sur ce sujet, c'est la mobilisation citoyenne qui est déterminante pour inscrire les actions dans le temps, dans la durée et je vous propose à nouveau la rencontre spécifique à ce sujet pour parler du bilan. Mais dès hier, le Département été représenté à notre première restitution de l'expérimentation MONALISA.

Je crois aussi, sur peut-être ce qui n'est pas pointé comme une priorité, même si vous l'évoquez dans le rapport, la place des aidants. Je voudrais vraiment que l'on revienne sur ce sujet parce qu'hier encore, lors de cette restitution, nous nous sommes bien rendu compte de la difficulté pour chacun d'entre nous en tant qu'enfants, petits-enfants d'une personne âgée vieillissante, qui souhaite être maintenue à domicile avec toute la difficulté que cela représente pour les jeunes actifs, les enfants actifs, mais aussi pour d'autres qui sont engagés dans des activités professionnelles ou bénévoles au sein d'associations.

Vous avez raison de rappeler que des dispositifs existent pourtant, mais il me semble que nous devons travailler tous ensemble à favoriser la communication et l'information, parce qu'il y a une grande mésinformation et méconnaissance des dispositifs existants en la matière, notamment autour des maisons d'accueil et de tout ce qui va favoriser le répit des aidants.

Pour faire suite à la restitution de cette journée, je veux rebondir sur des éléments qui ont été partagés, que je partage et qui ont été soulevés par des participants. Nous en avons échangé en commission, sur la question de l'évaluation de ce schéma peut-être intermédiaire, sur des phases intermédiaires, de ne pas attendre la fin du déploiement du Schéma pour nous rendre compte des réajustements qu'il nous faudrait opérer en marchant.

Le deuxième point porte sur la question du financement de ce schéma. Vous nous avez rappelé effectivement que nombreux étaient les financeurs aux côtés du Département pour déployer les actions inscrites dans ce schéma. Nous avons évoqué les caisses de retraite, les mutuelles, l'État, l'ARS, etc., mais la question du financement se pose tout de même pour connaître la tendance financière qui est estimée pour le déploiement de ce plan.

Et puis un autre aspect que je n'avais pas dans le viseur avant de venir à la restitution, c'est la place des seniors. Réserver la place des seniors, de ces experts du vécu que nous appelons sous d'autres formes et dans d'autres champs, mais en tout cas, quelle place pourrait-on finalement leur réserver pour échanger en direct avec eux sur leur besoin ? Parce que finalement, il y a ce que nous pressentons en tant qu'aidants, en tant qu'élus, en tant que Collectivité, mais il y a aussi et surtout ce qui devrait émaner de leurs souhaits et je crois qu'il est important de pouvoir le structurer dans le schéma, savoir comment, même si vous avez des instances permettant d'avoir ce type de retour, je pense au Conseil Consultatif Citoyen, mais ce contact en direct avec les seniors pour finalement chercher à la source ce dont ils ont besoin et ce à quoi ils aspirent. Cela me semble important même si je reconnais qu'il y a là une difficulté dans la structuration de ce projet. Je crois que nous pouvons y travailler. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Mme GONZATO-ROQUES.

Mme GONZATO-ROQUES. – Concernant les aidants, je prends la parole en tant que présidente de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie. Effectivement, l'accompagnement des aidants est un axe porté fortement par la CNSA. Sur le 1,1 M€ qui est dépensé chaque année à la Conférence des Financeurs pour cette prévention, une part conséquente est fléchée sur des actions pour les aidants. D'autre part, certaines personnes ont plus de 60 ans et sont aussi des aidants, c'est bien pourquoi j'ai cherché à évaluer et à pouvoir donner un pourcentage de l'argent de la Conférence des Financeurs dédié aux aidants et je me suis heurtée à ceci, c'est-à-dire que des personnes de plus de 60 ans sont des aidants de personnes encore plus âgées. Je tiens également à souligner l'investissement fort de ce que l'on appelle l'intérêt régime, les régimes de retraite, notamment Agirc-Arrco qui sont des partenaires à la Conférence des Financeurs sur l'aide aux aidants.

Mme la Présidente. – Mme MESSINA-VENTADOUX.

Mme MESSINA-VENTADOUX. – Le problème des aidants, je crois que cela a été discuté, je crois que le problème de la communication est très important, même concernant les actions, il va donc falloir y travailler. Pour l'évaluation, il y aura un comité de pilotage départemental sous l'égide de la Présidente, justement, qui permettra d'évaluer régulièrement les actions.

La place des seniors, il est vrai que c'est une bonne question, il faut y réfléchir, peut-être à travers ce comité, je ne sais pas, il faut voir. Voilà les réponses que je peux apporter.

Et sur le financement, je retourne au plan « Bien Vieillir », bien sûr, puisque cela a été évoqué.

Mme la Présidente. – Pouvons-nous passer au vote des rapports de cette commission ? Parfait.

Rapport n°1005, Schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 2023-2027. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté, je vous remercie.

M. CHOLLET. – Une petite intervention, nous aurions aimé, si c'est possible, séparer les deux parce qu'il y a un côté EHPAD et un côté SAAD. Nous votons pour le côté EHPAD et côté SAAD…

Mme la Présidente. – Non, c'est un seul rapport.

M. CHOLLET. – Bien sûr, c'est un seul rapport, mais laissez-moi terminer, s'il vous plaît. Il ne me semble pas possible de voter pour ce rapport SAAD sans avoir le rapport MAZARS. Cela ne s'est jamais vu, on ne met pas 24 M€ sur la table, alors que vous avez demandé un rapport d'un cabinet privé, qui n'est pas arrivé et qui arrive en juillet. Pour nous, ce n'est pas possible. À ce moment-là, nous nous abstenons ou nous ne prenons pas part au vote, mais nous ne pouvons pas le voter en l'état. Il est probable que nous le votions par la suite, mais pas là.

Mme la Présidente. – Quelque chose vous a sans doute échappé, MAZARS, c'est une audition qui est faite sur la fédération UNA. Il s'agit là des SAAD dans leur globalité, c'est-à-dire avec ADEDOM et avec l'ADMR. Ce sont deux choses complètement différentes. MAZARS fait une inspection de la fédération UNA et là, ce sont tous les SAAD, nous ne pouvons donc pas dissocier. Il n'empêche que nous ferons une restitution le 10 juillet avec le cabinet Mazars et les associations de la fédération UNA.

Absents représentés lors du vote : M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU), Mme Valérie TONIN (a donné pouvoir à M. Michel MASSET).

Absent non représenté : M. Marcel CALMETTE.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 41

Mme la Présidente - Rapport n°1006, Plan départemental « Bien Vieillir », qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. CHOLLET. – 100 % Lot-et-Garonne s'abstient en disant que par rapport aux EHPAD, nous sommes d'accord sur la stratégie, sur ce qui est mis au vote, mais par rapport aux SAAD, nous attendons.

Mme la Présidente. – Vous votez pour, contre ou vous vous abstenez, point. Vous vous abstenez donc sur le rapport n°1006.

M. CHOLLET. – Vous mettez la charrue avant les bœufs.

Mme la Présidente. – Vous pourrez dire ce que vous voulez…

M. CHOLLET. – *Intervention hors micro.*

Mme la Présidente. – Il y a tout de même un problème de compréhension. Nous vous disons que c'est un plan « Bien Vieillir » qui concerne tous les SAAD. MAZARS, c'est l'UNA.

M. CHOLLET. – *Intervention hors micro.*

Mme la Présidente. – Justement, cela va être assez drôle. Encore une fois, vous n'avez pas écouté, car lorsque nous vous avons donné la déclinaison des 24 M€ sur les SAAD, c'est bien précis, c'est bien précisé. Écoutez, vous ne voulez pas le voter, vous ne le votez pas, ce n'est pas très grave.

M. CHOLLET. – Abstention.

Mme la Présidente. – Donc sur le Plan départemental, le groupe 100 % Lot-et-Garonne s'abstient. Les autres votent pour.

Absents représentés lors du vote : M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU).

DECISION : ADOPTE – Pour : 28 – Abstention : 14 (Groupe 100% Lot-et-Garonne)

Mme la Présidente. – Rapport n°1007, Démographie médicale : aide à la formation des infirmiers de pratique avancée et e-santé. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité

Mme la Présidente. – Rapport n°1008, Rapport de suivi de l'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi pour l'année 2022-2023. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité

Mme la Présidente. – Rapport n°1009, Avenant n° 1 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour l'année 2022-2023. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité

Mme la Présidente. – Rapport n°1010, Développement de dispositifs d'accueil intermédiaires pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité

Mme la Présidente. – Enfin, rapport n°1011, Contrat territorial de santé mentale du territoire de Lot-et-Garonne. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme MESSINA-VENTADOUX. – Pour l'ALGEEI, je dois sortir, donc je sors.

Absents représentés lors du vote : M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 41 (Mme Annie MESSINA-VENTADOUX ne participe ni au débat ni au vote).

Mme la Présidente. – Je vous propose de faire la pause repas. Il est 13h14, nous essayons d'être là à 14h15. Je vous remercie.

La séance est suspendue.

REPRISE DE LA SEANCE

La séance a repris à 14h59.

Étaient présents :

M. Jacques BILIRIT, M. Jacques BORDERIE, M. Daniel BORIE, M. Philippe BOUSQUIER, M. Marcel CALMETTE (arrivé à 15h29), M. Pierre CAMANI, Mme Julie CASTILLO, M. Pierre CHOLLET, Mme Vanessa DALLIES, M. Arnaud DEVILLIERS, M. Christian DEZALOS, Mme Danielle DHELIAS, Mme Laurence DUCOS, M. Gilbert DUFOURG, M. Aymeric DUPUY, Mme Sophie GARGOWITSCH, Mme Cécile GENOVESIO, Mme Béatrice GIRAUD, Mme Christine GONZATO-ROQUES, Mme Marie-Laure GRENIER, Mme Caroline HAURE-TROCHON, Mme Baya KHERKHACH, M. Nicolas LACOMBE, Mme Laurence LAMY (arrivée à 16h16), Mme Françoise LAURENT, Mme Béatrice LAVIT, M. Guillaume LEPERS, Mme Clarisse MAILLARD, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Annie MESSINA-VENTADOUX, M. Jean-Jacques MIRANDE (arrivé à 15h28), Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mme Patricia SUPPI, Mme Valérie TONIN, M. Paul VO VAN.

Elus présents ou représentés : 42
Présents ou représentés :
Groupe majorité départementale : 24
Groupe « 100 % Lot-et-Garonne » : 14
Groupe « La dynamique citoyenne » : 2
Groupe « Les 47 » : 2
Quorum de la réunion : 22 élus présents

Mme la Présidente. – Je constate que le quorum est atteint. Je vous propose de reprendre nos travaux. Avant de passer à la commission Aménagement du Territoire, Infrastructures et Mobilité, je vous propose de passer à la Commission Culture, Sports, Jeunesse, Citoyenneté et Vie Associative, puisque M. BILIRIT a une obligation, il ne pourra pas rester plus longtemps. M. BILIRIT et Mme PAILLARES ensuite.

COMMISSION CULTURE, SPORTS, JEUNESSE, CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE

RAPPORT N° 6004 : DEVELOPPEMENT D'UN FONDS DEPARTEMENTAL D'ART CONTEMPORAIN

RAPPORT N° 6005 : MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE – GESTION DES RESSOURCES NUMERIQUES

M. BILIRIT. – Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, nous sommes effectivement sur le lancement de la Tomate Label Rouge cet après-midi et je dois rejoindre les producteurs.

M. DEVILLIERS. – Tu vas faire ton marché, alors.

M. BILIRIT. – Ah non, justement, je vais en apporter de mon jardin. J'en ai sous la petite serre.

Je vais donc vous présenter les dossiers au nom de la Culture parce que nous avons effectivement deux dossiers que nous avons passés en commission la semaine dernière. Je resterai assez factuel et j'illustrerai mon propos sur ces deux points.

Le premier dossier concerne la lecture publique, tout particulièrement l'offre de ressource numérique proposée par la Médiathèque départementale aux différentes bibliothèques lot-et-garonnaises. Cette offre connaît un succès de plus en plus important, le nombre de bibliothèques adhérentes augmente au fil des années, nous en sommes aujourd'hui à 38. Elles se sont constituées en groupement de commandes et cofinancent une partie de cette plateforme. En conséquence, le nombre d'usagers ne cesse de croître. Nous avons maintenant plus de 3 500 personnes inscrites en mai dernier, dont 1 500 sont des usagers très réguliers.

Si l'offre de films accessibles depuis cette plateforme, près de 15 000 références, a pu expliquer l'enthousiasme du public au début de l'expérience, aujourd'hui, c'est la presse en ligne qui suscite le plus d'intérêt et de

consultations, tandis que la demande en e-books est toujours très forte. Il s'agit manifestement d'un service devenu indispensable du fait de la qualité des contenus, mais aussi de l'accueil que lui réservent désormais les Lot-et-Garonnais. Ces ressources numériques n'ont pas pour mission de se substituer à l'offre habituelle de livres imprimés qui continue de connaître une belle dynamique, elles se veulent complémentaires et permettent d'enrichir l'offre classique.

Bien entendu, vous pouvez vous en douter, la contrepartie de ce succès, c'est aussi l'augmentation des coûts de fonctionnement de cette plateforme qui passeraient de 75 000 € – la répartition, c'est 60 000 € pour le Département et 15 000 € pour les communes, c'est un forfait qui a été établi en fonction du nombre d'habitants – à 90 000 € en fin d'année 2023.

Ceci nous amène donc aujourd'hui à inscrire de nouveaux crédits supplémentaires à hauteur de 15 000 € pour répondre à la demande et pérenniser ainsi ce service reconnu. Il est néanmoins envisagé dans les prochains mois de programmer un temps de concertation avec le groupement de commandes pour faire un bilan en perspective de cette offre, c'est-à-dire les autres bibliothèques adhérentes, et de repenser à moyen terme son modèle économique.

Je profite de ce point sur la lecture publique pour vous informer par ailleurs, vous savez que nous sommes dans la phase test qui prend appui sur la démarche Développement Social Local, DSL, qui a débuté ce printemps sur deux territoires, la communauté du Pays de Lauzun et la communauté Val de Garonne Agglomération. Le premier temps de présentation a été fait pour les élus et le deuxième temps de travail est programmé à la rentrée de cette année, donc en septembre 2023, avec les collectivités et les bibliothèques des territoires pour une présentation de cette démarche et l'élaboration d'un état des lieux partagé.

Le deuxième point concerne un tout autre domaine, mais tout aussi essentiel pour notre territoire, c'est-à-dire le patrimoine. Nous avons souhaité être ambitieux sur ce volet et nous engager sur le développement d'un Fonds Départemental d'Art Contemporain. Nous avons souvent évoqué cette idée et nous souhaitons aujourd'hui acter cette démarche. Le Département est déjà propriétaire d'un certain nombre d'œuvres déposées dans les musées du Lot-et-Garonne, nous en trouvons au musée d'Agen, nous en trouvons à Nérac, à Sauveterre-la-Lémance, à Villeneuve-sur-Lot aussi. Il s'agit maintenant de constituer une nouvelle collection publique et de favoriser sa diffusion.

Deux enjeux sont moteurs pour lancer cette nouvelle initiative. Le premier enjeu, c'est le soutien à la création temporelle, notamment la création artistique départementale, voire régionale. Le deuxième enjeu, c'est sensibiliser les publics à l'art contemporain, particulièrement les publics les plus éloignés des pratiques artistiques, culturelles, aux arts plastiques via une politique de médiation et/ou de diffusion. L'acquisition de ces œuvres devra être visible sur le territoire départemental, aussi bien au sein de nos équipements qu'en des lieux ou espaces décentralisés.

Nous proposons lors de cette session de lancer la démarche. Il est prévu dans les prochaines semaines différents temps de réflexion et de travail avec les acteurs et partenaires repérés dans ce domaine. Nous aurons le FRAC Nouvelle-Aquitaine, nous aurons l'association Pollen, les musées des villes centres pour en citer quelques-uns, je crois qu'il y aura aussi Égrégore. Ce travail visera à proposer en fin d'année un appel à projets dans lequel les artistes plasticiens pourront s'inscrire tout en définissant librement le contenu de leur projet.

Se doter d'un fonds départemental, c'est un investissement que nous prenons pour notre territoire dans une société que vous savez en mutation et où la culture et l'art doivent avoir toute leur place. D'autres collectivités, d'autres départements ont déjà franchi le cap, je sais que le Lot le fait, que l'Ille-et-Vilaine le fait, que l'Orne le fait. Nous allons également regarder ce qui se fait à côté de manière à pouvoir prendre les bonnes pratiques.

Ce que nous allons voter, vous avez vu la délibération, c'est bien le lancement de la démarche, ce que nous estimons aujourd'hui qui pourrait être demain précisé, mais ce sera un budget de 40 000 € annuellement, mais ce montant sera voté lors d'une session ultérieure.

Enfin, je terminerai mon propos en vous donnant rendez-vous prochainement, cet été, sur les différents évènements de la saison. Bien sûr les Nuits d'Été, vous le savez, à partir du 13 juillet 2023, ce sera à Xaintrailles, le jeudi suivant à Saint Georges, le 27 à Allemans-du-Dropt et le 3 août à Villefranche-du-Queyran. Bien sûr, vous savez que la semaine prochaine, il y aura le Garorock, il y aura ensuite cet été l'Albret Jazz Festival, le Festival

International du Journalisme les 14, 15 et 16 juillet à Couthures-sur-Garonne, mais il y aura aussi des marchés de producteurs et je n'oublie pas la multitude de propositions qu'il y aura. Vous avez l'ensemble de ces évènements dans ce document, vous pouvez donc bien sûr vous y référer.

Je conclurai en rappelant que toutes ces initiatives riches, plurielles, éclectiques, rassemblées permettent le temps d'une journée ou d'une soirée, d'un week-end, de pouvoir se retrouver, de partager, d'ouvrir nos horizons et de vivre de bons moments ensemble. Nous les accompagnerons bien sûr collectivement et je pense que nous pouvons en être fiers. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Avez-vous des questions sur ces deux rapports ? M. DEVILLIERS.

M. DEVILLIERS. – Juste pour taquiner, parce que j'ai fait ma sieste, je suis en forme : les artistes auxquels nous allons acheter des œuvres, ce sont des privés ?

Mme la Présidente. – En tout cas, ils sont vivants.

M. DEVILLIERS. – C'est un peu comme les pharmaciens, quoi. Je me rendors.

Mme la Présidente. – Vous devriez éviter de faire la sieste, M. DEVILLIERS, cela ne vous réussit pas. M. BORDERIE.

M. BORDERIE. – Ce n'est pas une question, je veux juste confirmer à Jacques BILIRIT qu'évidemment, c'est une bonne initiative et que nous la suivrons comme il se doit, mais que concernant un musée qui n'est pas d'art contemporain, mais un Musée de la Mémoire, projet que nous avons sur le Livradais et qui est acté en prochaine COPIL le jeudi 19 octobre 2023. Je me suis d'ores et déjà assuré de la présence de la Région, de la Commission régionale du Patrimoine et de la DRAC. J'aimerais que le Département soit présent à cette réunion, suite à l'invitation que nous lui avons faite. Je te remercie.

M. BILIRIT. – J'accepte l'invitation, avec beaucoup de plaisir.

Mme la Présidente. – Mme SUPPI.

Mme SUPPI. – Mes chers collègues, je voudrais juste revenir sur le Fonds Départemental d'Art Contemporain. Nous avons déjà une association qui promeut l'art contemporain en Lot-et-Garonne, Pollen, qui est située à Monflanquin. J'ai vu qu'elle était associée, mais je voudrais savoir où ce fonds serait situé dans le département, si une localisation a été définie ou si l'association Pollen, avec la FRAC, avec d'autres associations, portera l'art contemporain dans le département.

Ce qui est également intéressant, c'est de faire participer nos élèves du département à la découverte de l'art contemporain, comme cela peut se faire avec l'association Pollen à Monflanquin et après, évidemment, le musée d'Agen, le musée de Villeneuve-sur-Lot, tous les musées qui existent sur le département. Je voudrais savoir un petit peu la coordination, s'il vous plaît, parce que je n'étais pas en commission, je m'en excuse. Je vous remercie.

Je voudrais juste revenir sur la lecture publique aussi, sur la question des deux territoires d'expérimentation, c'est VGA et Miramont ?

M. BILIRIT. – VGA et Pays de Lauzun.

Mme SUPPI. – Pays de Lauzun, pardon. J'aimerais en savoir un peu plus. Je vous remercie.

M. BILIRIT. – Comme je l'ai dit, sur ce dossier nous en sommes juste à la présentation aux élus, cela a été fait, et nous attaquerons le travail en septembre. Nous reviendrons donc en commission au fur et à mesure sur cette expérimentation. Notre souhait, c'est que ce soit véritablement sur l'ensemble du département.

Pour la première question, le Fonds Départemental est un montant, c'est une somme qui nous permettra d'acquérir les œuvres. Et comme je l'ai dit en commission, nous avons pour ambition de mettre ces œuvres à disposition de tout le public, je le disais tout à l'heure, en particulier le public le plus défavorisé. Nous les aurons dans les collèges,

nous les aurons dans les CMS, dans tous ces lieux, cela tournera. Nous ferons également un travail de médiation autour de ceci parce que cela ne suffit pas de mettre une œuvre, il faut aussi la rendre accessible. Il va donc falloir faire cette médiation et cela nous amènera certainement à devoir travailler avec une ou deux personnes de chaque CMS. Nous ne pourrons pas toujours avoir un médiateur là où il y aura l'œuvre, mais nous formerons des personnes qui pourront faire la médiation là où nous amènerons les œuvres. Et nous ferons la même chose avec les collèges.

Mme la Présidente. – Mme GONZATO-ROQUES.

Mme GONZATO-ROQUES. – Rapidement concernant Pollen, c'est un lieu de résidence d'artistes contemporains. Effectivement, depuis 30 ans cette structure accueille des artistes contemporains avec tout un travail. Ils sont très spécialisés dans la médiation, justement, avec soit les jeunes publics, les publics scolaires, et avec les publics que l'on appelle pudiquement les publics empêchés. En revanche, Pollen n'a aucune œuvre qui lui appartient et qui est même de façon pérenne dans la structure. C'est toujours des artistes qui créent, ils sont là 3 mois, 6 mois, ils créent des œuvres en collaboration ou seuls. Il y a en revanche cette compétence dans la médiation qui peut être mise au service, effectivement, des structures qui les accompagnent au niveau financier puisque le Département accompagne Pollen de façon pérenne et il est logique qu'il y ait une collaboration.

Mme la Présidente. – Il est peut-être important de rappeler que nous achèterons des œuvres directement aux artistes et aux auteurs, pas via les associations telles que Pollen, Égrégore, ou que sais-je. Nous achèterons directement à l'artiste.

M. BILIRIT. – Et ce seront des artistes vivants.

Mme la Présidente. – La question a effectivement été posée.

M. BILIRIT. – La question a été posée, donc autant être précis dans les réponses.

Mme la Présidente. – Avez-vous d'autres questions sur ces deux rapports ? Pardon, Mme KHERKHACH.

Mme KHERKHACH. – Dans la continuité des questions posées sur le Fonds Départemental d'Art Contemporain, nous saluons cette belle initiative. J'avais émis le point de vigilance, mais vous y avez répondu, sur le caractère départemental pour aller chercher les artistes, les œuvres, pour veiller à cette équité sur l'ensemble du territoire, en vous disant de manière très humble que je ne sais pas combien de personnes cela peut représenter ni où elles sont géographiquement situées.

Ce qui est intéressant au niveau de ce fonds et de l'esprit dans lequel vous souhaitez l'animer, c'est le caractère itinérant des œuvres, toute la sensibilisation, la médiation culturelle autour de celle-ci pour effectivement promouvoir l'art contemporain auprès des publics qui en sont les plus éloignés. Vous avez cité les CMS, nous pourrions ajouter les Espaces de Vie Sociale, EVS, et les centres sociaux également, que nous avons sur nos quartiers Politique de la Ville. Pour avoir mené des expériences un peu similaires à une plus petite échelle, c'est quelque chose qui a été apprécié dès lors que l'initiative était accompagnée. Nous serions en tout cas candidats. Je vous remercie.

M. BILIRIT. – C'est bien noté.

Mme la Présidente. – Y a-t-il d'autres questions sur ces deux rapports ? Je vous propose donc de passer au vote.

Rapport n°6004, Développement d'un Fonds Départemental d'Art Contemporain. Nous prenons acte du lancement de la démarche. Tout le monde est d'accord pour prendre acte ?

Absents représentés lors du vote : M. Thomas BOUYSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. CALMETTE Marcel (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), M. Rémi

CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU), Mme Laurence LAMY (a donné pouvoir à M. Christian DEZALOS) et M. Jean-Jacques MIRANDE (a donné pouvoir à Mme Béatrice LAVIT).

DECISION : L'Assemblée prend acte – Pour : 42

Mme la Présidente. – Rapport n°6005, Médiathèque départementale, Gestion des ressources numériques, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Thomas BOUYSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. CALMETTE Marcel (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU), Mme Laurence LAMY (a donné pouvoir à M. Christian DEZALOS) et M. Jean-Jacques MIRANDE (a donné pouvoir à Mme Béatrice LAVIT).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 42

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURE ET MOBILITE

RAPPORT N° 2002 : ADOPTION DU PLAN ROUTES ET DEPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

RAPPORT N° 2003 : INFRASTRUCTURES ET MOBILITE – RESEAUX ROUTIER, NAVIGABLE ET CYCLABLE

Mme la Présidente. – Je donne la parole à M. BORIE pour les rapports relevant de cette commission. M. BORIE nous présentera un diaporama sur le plan « Routes et Déplacements du Quotidien ».

M. BORIE. – Merci, Madame la Présidente. C'est effectivement moi qui « cause » et Bénédicte LAURENS (directrice générale adjointe en charge des infrastructures et des mobilités) qui envoie les images. C'était pour voir si vous n'étiez pas ensommeillés après le repas.

Comme l'a dit Madame la Présidente, j'ai deux rapports à vous présenter au cours de cette session. Le premier modifie le Budget primitif 2023 en procédant à quelques ajustements, le second annonce et donne le cadre de tous les Budgets primitifs successifs concernant la voirie que nous aurons à voter d'ici la fin de notre mandat.

Il s'agit en effet du Plan Routes et Déplacements du Quotidien dont nous avons lancé l'élaboration fin 2021. Pour traiter comme il se doit ce morceau de choix, je serai donc rapide sur les ajustements du BP 2023 expliqués dans le rapport n° 2003. Nous reventilons en effet 905 000 € de travaux d'investissements en raison principalement d'un appel d'offres infructueux pour le pont de Banarge à Saint-Pierre-sur-Dropt et d'un besoin en subventions moindres que prévu en raison du retard pris par certaines communes.

Ces 905 000 € sont réaffectés sur la maintenance de notre réseau pour la réfection de la départementale 911 à Trentels, la départementale 642 à Lavardac, la départementale 156 au Saumont et la départementale 106 à Argenton et à Bouglon. La réparation de l'affaissement de talus à Moncaut sur la départementale 656 et au Saumont au droit de deux ouvrages, celui du petit Auvignon et celui du grand Auvignon. Des acquisitions complémentaires de petits matériels de chantier, ainsi qu'un complément pour la soulte de transfert de la RD 242 à Villeneuve-sur-Lot, la contre-allée Georges-Leygues, pour laquelle la commune a déjà délibéré.

Au niveau du budget de fonctionnement, un complément de 90 000 € est nécessaire pour faire face à l'évolution de la hausse des index de prix sur les marchés d'entretien, dont le fauchage, et l'évolution des coûts pour la location de matériel.

Je passe à présent, sauf questions de votre part, au second rapport de mon intervention. Le Plan Routes et Déplacements du Quotidien qui porte le n°2002. Nous allons tâcher avec Christine GONZATO-ROQUES d'être le plus synthétiques possible, car le rapport de présentation est très complet et il a été examiné de manière transversale auprès de certaines commissions extérieures à celle des Infrastructures. Vu les montants en jeu et les sujets transversaux traités par notre Plan, il était important en effet que tous les acteurs soient mobilisés. Ainsi, après 18 mois de concertation, nous y sommes parvenus au terme de l'élaboration du Plan Routes et Déplacements du Quotidien qui a été copiloté par 14 d'entre nous dans un comité de pilotage qui s'est réuni cinq fois et en dernier lieu le 9 juin dernier.

C'est pourquoi le rapport vous a été adressé en envoi complémentaire, afin de laisser le temps aux membres du COPIL d'en prendre connaissance et d'exprimer leur point de vue de co-constructeur.

Comme vous le savez, ce nouveau plan va succéder au Plan de Modernisation du Réseau Routier, le fameux plan PMRR 2010-2025 sur le domaine de la voirie départementale qui peut se résumer en trois chiffres : 2009 pour son année d'adoption, 166 M€ pour la somme globale affectée au réseau principal sur des opérations prédéfinies et 15 pour le nombre d'années avant son échéance. À mi-parcours en 2018, un point d'étape a été fait par notre Assemblée qui a voté un programme recentré sur des priorités à court terme et à moyen terme jusqu'en 2025.

C'est le bilan de ce programme que je vous propose de faire sur chacun de ces objectifs et qui s'est décliné comme suit : Réaliser un programme de modernisation du réseau principal de 22,3 M€, programmer 38,3 M€ sur

les grands projets départementaux, programmer 9,6 M€ en faveur des traverses d'agglomération en accompagnement des communes, participer à hauteur de 46 M€ aux grands projets partenariaux, c'est-à-dire ceux portés par d'autres maîtres d'ouvrage.

Nous validions ainsi la seconde feuille de route de notre PMRR pour près de 116 M€ après avoir constaté que sur ces 7 premières années de vie, plus de 63 M€ de travaux avaient déjà été réalisés.

Concernant tout d'abord les projets de modernisation du réseau, ce programme estimé à 22 M€ en 2018 a en fait été porté à 30 M€ du fait des intempéries de 2021 ou bien de l'ouverture du second échangeur qui avait imposé la réalisation d'un double giratoire à Roquefort, actuellement en cours de chantier, ou encore un problème de sécurité à Sainte-Livrade, amenant à modifier le carrefour de Rogas.

Sur les 19 opérations planifiées, 14 sont aujourd'hui achevées. Je vous laisse vous reporter rapport pour en connaître la liste précise. Il nous reste 7 M€ à finaliser d'ici 2025 et si je sais bien compter, 30 moins 7 égal 23, nous sommes donc déjà bien dans les clous.

Concernant les grands projets départementaux, la déviation de Marmande a la priorité dans notre PPI, mais comme vous le savez, un nouvel Atlas des zones inondables est venu perturber les échéances. Vous me direz que la Garonne même en crue n'a jamais grimpé sur le site et vous aurez bien raison. En fait, il s'agit de deux petits ruisseaux, peut-être même boueux et bourbeux dont l'état, sans aucun humour, demande à assurer aujourd'hui la transparence hydraulique. De ce fait, le nouveau calendrier du plan d'investissement en tient compte avec une mise en service calée en 2027, année de démarrage de la déviation de Casteljaloux.

Pour les actions en accompagnement des communes en agglomération, nous nous étions engagés en 2018 à débloquer 9,6 M€ en leur faveur. Nous en sommes déjà à 8 M€, ce qui représente sur six exercices 55 opérations touchant 41 communes. Au regard de la liste de projets de réaménagement de traverses dont dispose la DIM sur ses tablettes, je peux vous rassurer en vous confirmant que l'objectif initial sera sans souci atteint en 2025. Enfin, pour les projets de grandes infrastructures que nous menons en cofinancement aux côtés de nos partenaires, les conventions financières soldées ou celles en cours de l'être avec l'État et l'Agglomération d'Agen se chiffrent depuis 2018 à 43 M€ environ pour un objectif initial, mais estimatif de 45 M€. La prévision du départ était donc réaliste et le Département sera comme toujours au rendez-vous pour honorer ses engagements.

Après ce bilan, il est temps de parler du Plan Routes et Déplacements du Quotidien en lui-même. Plusieurs réflexions sont à la base de son élaboration. Le constat que le réseau structurant est à présent bien dimensionné et renforcé au terme de 50 ans de travaux depuis les premiers transferts des routes nationales. La seconde réflexion est double : elle vient tout d'abord d'une prévision sur la croissance du trafic lourd, plus de 50 % au bas mot en 10 ans. Or, ce trafic vient de plus en plus sur le réseau secondaire, c'est ce que l'on appelle l'effet GPS ou l'effet Internet. Et comme vous le savez, ce réseau est très développé, 1 655 km étroits et fragiles.

Cela nous amène au deuxième aspect de notre réflexion : les effets du changement climatique. Si nous nous accordons tous à dire selon notre bon sens d'élus que le réseau d'infrastructures transport est indispensable pour la viabilité sociale et économique de nos territoires, les experts s'accordent tous à dire que nous ne pourrons plus réaliser les infrastructures comme nous les faisions avant, ni même et surtout, les entretenir comme nous l'avons toujours fait.

Les clubs d'expert phosphorent et les publications techniques ou méthodologiques commencent à fleurir pour amener les gestionnaires de voirie à mettre en place des stratégies pour que le patrimoine routier, dont la grande majorité a été construite au siècle dernier, puisse être prêt pour faire face aux impacts du changement climatique. Ce que l'on connaît déjà. Je ne peux que vous rappeler le lourd coût de 10 M€ des intempéries de 2021 et ceux à venir, qui ne seront que plus violents et fréquents. La question n'est plus de savoir s'il faut s'adapter aux effets climatiques, mais bien comment et avec quels moyens se préparer à cela. Le Plan Routes est là pour y répondre.

La troisième et dernière réflexion qui a servi de base à l'élaboration du Plan Routes n'est plus le fait d'experts, mais elle est collective, issue de la démarche de consultation engagée tous azimuts en 2022 auprès des lot-et-garonnais et des élus sous l'égide du comité de pilotage. Tous ont reconnu l'excessive dépendance de la voiture, 84 % des déplacements, la part trop minoritaire du vélo, 1,6 %, et le très faible usage du covoiturage qui n'est estimé, tenez-vous bien, qu'à 0,3 % des déplacements.

Sans surprise donc, c'est bien le report modal vers le vélo qui a été plébiscité par les lot-et-garonnais, pourvu qu'ils disposent d'itinéraires cyclables continus et sécurisés pour réduire sur leurs trajets du quotidien l'usage de la voiture énergétiquement coûteux. Ce report modal est donc également, vous l'aurez compris, un des leviers de mobilité solidaire pour lequel je laisserai la parole dans quelques instants à Christine GONZATO-ROQUES.

Comme je viens de vous le dire, une grande consultation s'est tenue depuis le lancement de nos travaux. Rappelez-vous, la délibération de lancement, nous voulions une méthode de travail partenariale et transversale, coconstruire ce plan pour qu'il corresponde au mieux aux cibles, aux usages et aux besoins. Je pense que nous pouvons affirmer aujourd'hui sans rougir que notre comité de pilotage a relevé avec brio la feuille de route ambitieuse que l'Assemblée nous avait assignée.

L'ensemble des communes et les EPCI ont été saisis avec des questionnaires très complets et aucun sujet n'a été éludé. Un tiers des communes et près de la moitié des intercommunalités ont été bons élèves. Je ne ferai pas de commentaire sur les autres. Les moins bons ont tous pu se rattraper à l'occasion des 12 réunions territoriales que nous avons menées tambour battant entre le 20 octobre et le 14 décembre 2022. Les lot-et-garonnais ont aussi été mis à contribution entre le 15 mai et le 10 juillet 2022, près de 1 500 d'entre eux ont répondu à la grande enquête que nous avons lancée pour connaître leurs pratiques et recenser leurs besoins.

Les utilisateurs de la route représentés par leur fédération ont également fait part de leur contribution et conseils. Les échanges ont parfois été francs pour rester modérés, mais toujours constructifs. Nous avons d'ailleurs maintenant une nouvelle version de la charte d'aménagement pour un usage de la voirie partagé et surtout respectueux, signée par chacun d'entre eux. Nous avons également confronté nos visions d'élus avec celle de la société civile par des réunions plénières et des ateliers de travail. Cela a abouti à une contribution de qualité des membres du Conseil Consultatif Citoyen. Et soyez rassurés, la stratégie que nous allons arrêter répond parfaitement à leurs propositions. Le rythme a été soutenu et le travail d'analyse intense, mais nous avons tenu la corde et l'objectif de réaliser un Plan Routes concerté, qui colle aux réalités territoriales, le tout en 18 mois, a été parfaitement tenu. Soyez-en tous remerciés.

J'en profite bien sûr pour remercier tous les techniciens qui nous ont accompagnés dans ces démarches et en particulier Mme Bénédicte LAURENS.

Nos trois axes de réflexion ressortent de ces temps de concertation confortés et vous le verrez même renforcés au travers des actions que nous vous proposons. Cela aussi bien en ce qui concerne la priorisation à l'entretien et à la maintenance du réseau routier que pour les nouveaux usages des mobilités douces pour lesquelles nous serons ambitieux, ou pour contribuer aux mobilités solidaires, ADN de notre Collectivité.

Concernant le premier axe du Plan Routes, trois actions phares explicitées dans le détail au sein du rapport doivent retenir votre attention. La première, j'en ai parlé tout à l'heure, doit être la priorité numéro une de notre institution en sa qualité de gestionnaire du réseau. Il faut impérativement rendre notre réseau, notamment sur le secondaire, résiliant face aux agressions climatiques et au trafic. La stratégie d'entretien doit être adaptée. Sur ce sujet, je ne développerai pas mon propos, les techniques qui seront employées, nous pourrons faire confiance à notre Direction des Infrastructures, sachante en la matière.

Vous pouvez retenir en synthèse que nous allons réduire l'âge des revêtements de 12 ou 15 ans maximum, c'est-à-dire revêtir chaque année plus d'un million de mètres carrés, éviter la stagnation de l'eau sur la chaussée par un reprofilage, des travaux préparatoires de façon systématique aux campagnes d'enrobé et d'enduit, et renforcer les rives, c'est-à-dire les bords de route par lesquels commencent les dégradations du fait de fondations inexistantes actuellement.

Vu l'ampleur de notre patrimoine, et les sommes importantes que cela nécessite, il faut se coller à la tâche dès maintenant et tenir ce rythme sur les 7 prochaines années. Tout calcul fait, cela demande un effort de 22,6 M€ par an et jusqu'en 2030. Les sommes en jeu sont importantes, mais sans commune mesure avec des interventions curatives qui coûtent trois fois plus cher et qui pourraient monter jusqu'à 10 fois, dès lors qu'il s'agit de reconstruire des sections routières entières ou des ouvrages.

La seconde action vise à accompagner encore mieux nos communes. Les projets communaux pour s'insérer des équipements de sécurité dans leurs traverses sont souvent amenés à remodeler leur voirie, notamment pour

respecter la charte signée en 2022 lors des Assises des Départements de France. Il est donc opportun de faire progresser de 1,2 à 1,6 M€ en 2024 le montant d'ouvrages transférés aux communes pour un objectif ultérieur de 1,8 M€.

Je rappelle que le FACIL en matière de voirie départementale double le plafond des subventions allouées aux dépendances urbaines de la route. Cela a été notre première réponse concrète suite aux réunions territoriales par anticipation au plan que nous allons voter aujourd'hui.

Enfin, en dehors des bourgs, l'amélioration physique du réseau va mécaniquement induire, on peut le regretter, mais c'est un fait, une augmentation des vitesses. D'où deux chantiers complémentaires aux actions annuelles en matière de sécurité routière. Les dispositifs de retenue seront tous mis à niveau, notamment les glissières de sécurité en courbe, programme largement entamé en 2023. De même, le marquage sera généralisé à toutes les routes étroites, alors qu'il était jusqu'à présent réservé aux routes ayant une largeur supérieure à 4,8 mètres. Le tout représente un budget annuel de 1,43 M€ dont un effort au titre du Plan Routes de près de 400 000 € par an.

Sortons à présent du registre des chicanes, ralentisseurs ou autres matériaux chargés en hydrocarbures pour venir sur le second axe du Plan Routes et Déplacements du Quotidien, celui de la petite reine. Comme je le disais tout à l'heure, nos 18 mois de travaux nous permettent aujourd'hui de vous proposer un programme global, volontariste et ambitieux pour que le report modal vers le vélo devienne rapidement une vraie possibilité offerte au lot-et-garonnais. Il est volontariste et ambitieux, car nous n'avons pas souhaité nous arrêter à la seule question de l'infrastructure. Nous avons mis l'usager au centre de la réflexion en répondant à chacun des six points que vous voyez affichés en bleu sur le schéma. 15 actions complémentaires que vous retrouverez dans le détail au sein du rapport ont été ainsi bâties. La carte qui vous est projetée représente de façon schématique le Réseau Départemental Cycliste du Quotidien à réaliser. Elle a été bâtie en concertation étroite avec les quatre EPCI disposant d'un Schéma Communautaire Vélo, les trois Agglomérations et Albret Communauté, mais également avec ceux qui ne se sont pas encore saisis du sujet.

Cinq itinéraires principaux ont été identifiés, ainsi que des maillages transversaux complémentaires, que vous voyez figurer en gris. Au final, notre action départementale permettra aux lot-et-garonnais d'utiliser à terme 697 kilomètres de voies cyclables du quotidien et, vous l'admettrez, ce n'est pas rien.

Ces itinéraires départementaux ont été définis sur la base de trois critères que nous nous étions fixés : assurer des connexions d'intérêt entre les Schémas Vélo des EPCI, une densité d'emploi à proximité de l'itinéraire et le poids de la population desservie. Naturellement, leurs continuités sont assurées par les Schémas Vélo communaux et communautaires qui viennent affiner la maille. Certains itinéraires peuvent questionner, mais notre stratégie prend en compte l'explosion du vélo électrique. Même si je vous l'accorde, il est idiot de monter une cote à bicyclette quand il suffit de se retourner pour la descendre. C'était facile.

Le réseau cyclable à créer est estimé au global à 63 M€. Nous vous proposons de mobiliser une première enveloppe jusqu'à 2028 de 30 M€, soit quasiment 30 %, qui se répartira comme suit : à plus ou moins 25 M€ pour les sections aménagées par le Département hors agglomération, 4 M€ pour accompagner les EPCI ou communes sur les sections réalisées en agglomération conformément aux pouvoirs de police des maires, ce qui représente un soutien annuel de 1 M€. Je réunirai d'ailleurs une nouvelle fois notre comité de pilotage en septembre pour définir les modalités des taux d'intervention du Département par projet. Objectif : vous présenter le fruit de nos travaux pour la DM2. Et plus ou moins 1 M€ pour les 13 autres actions. Il s'agit par exemple d'études pour identifier par itinéraire des sites à équiper en termes de services, par exemple, pour éviter d'arroser les fleurs ou à défaut d'avoir un coup de pompe, pouvoir disposer de gonfleurs ou de kit de réparation. Il s'agit aussi de séries d'actions pour encourager nos collégiens à la pratique du vélo en équipant les collèges pilotes de packs cyclistes, en développant des actions de sécurité routière par des formations et des actions de sensibilisation, etc. Le Comité de pilotage y planchera en septembre.

Si je récapitule mon exposé, après avoir investi à ce jour 121 M€ au titre des infrastructures neuves sur le réseau principal depuis 2010, et quasiment 63 M€ sur les prochaines années pour clôturer les dernières opérations structurantes du PMRR, le budget global à programmer jusqu'en 2030 se résume à 228 M€ répartis en 198 M€ pour l'entretien et la maintenance de notre réseau routier et 30 M€ pour notre stratégie de mode doux.

Si j'ai raté ce que je vous promettais au début de mon intervention, c'est-à-dire présenter ce rapport de façon synthétique, je peux vous rassurer sur le fait que j'ai vérifié avec Monsieur le Président de la commission des Finances le caractère réaliste et compatible avec les ressources du Département. C'est pourquoi je le soumets à présent à votre vote.

Je laisse Christine GONZATO-ROQUES présenter ce qui suit et prendre le relais sur la stratégie et les actions retenues pour le volet des mobilités solidaires puisque comme je vous l'ai dit précédemment, nous avons travaillé de manière très transversale. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente. – Merci, Daniel BORIE. Christine GONZATO-ROQUES.

Mme GONZATO-ROQUES. – Tout d'abord, je pense qu'il faut vraiment souligner la particularité de ce dossier, je remercie Madame la Présidente, je remercie aussi le président de la commission et les directeurs respectifs qui ont permis que la mobilité solidaire soit un troisième axe de ce plan, ce qui n'est pas quelque chose de très fréquent en la matière. Exceptionnellement, une vice-présidente en charge du social prend la parole sur les sujets d'infrastructures et de mobilité.

Tout d'abord, de quoi parle-t-on lorsque l'on parle de mobilité solidaire ou inclusive ? On parle avant tout d'une approche qui considère l'usage et non pas uniquement le fait de se déplacer. C'est une approche qui inclut tous les habitants des territoires, notamment les plus vulnérables. Qui va être défini comme population vulnérable ou personne vulnérable lorsque l'on parle de mobilité ? Tout d'abord les gens qui ont de faibles revenus. Faibles revenus liés à leur travail ou faibles revenus parce qu'ils vivent avec des allocations de solidarité. Les jeunes ont aussi du mal, souvent, à se déplacer ou à utiliser les moyens existants. Les seniors sont aussi des personnes vulnérables en termes de mobilité, ainsi que les personnes porteuses de handicap.

Donc, au-delà de l'intérêt individuel et de l'accès à l'autonomie que procure le fait de pouvoir se déplacer, l'envie de se déplacer, c'est aussi, ne l'oublions pas, une opportunité pour nos territoires, qu'ils soient territoires ruraux ou quartiers prioritaires de la ville. En effet, ces moyens mis à disposition de la mobilité solidaire permettent d'accéder à l'emploi, à la formation et permettent aussi de désenclaver les territoires.

Comment en sommes-nous venus à pouvoir intégrer les mobilités solidaires dans ce Plan Routes et Déplacements du Quotidien ? En décembre 2019, pour répondre aux enjeux que je viens de préciser, a été votée la loi LOM qui fixe un nouveau cadre d'action pour les collectivités. Il s'est créé des autorités organisatrices des mobilités (AOM), 90 % des EPCI de notre département ont pris cette compétence qui est, je vous le rappelle, la compétence mobilité traditionnellement portée par les régions. Donc aujourd'hui, 90 % des EPCI, les Agglomérations avaient déjà la compétence, peuvent intervenir dans le secteur des mobilités, notamment des mobilités solidaires, ceci en parallèle bien sûr des acteurs de la sphère sociale, qui traditionnellement portent aussi ces actions.

Le Département et la Région doivent également établir et piloter un plan d'action des mobilités solidaires au niveau de chaque bassin de mobilité. Dans ce plan d'action, nous devons accompagner les personnes, c'est-à-dire pouvoir faire des diagnostics personnalisés, pour accéder aux mobilités. Nous devons mener des actions concrètes de mobilité permettant une meilleure insertion professionnelle et de plus, le Département peut intervenir grâce à l'Aide Technique en soutien, en ingénierie, auprès des EPCI.

De juin 2021 à décembre 2022, pour faire suite à une expérimentation très locale sur la communauté de communes des Bastides en Haut Agenais Périgord, à partir de cette expérimentation qui a permis à une population rurale, à un public intergénérationnel, à des acteurs sociaux économiques du territoire et à des élus de réfléchir conjointement à ce que pouvaient être les mobilités solidaires tout en respectant le développement durable dans un territoire rural, à partir de cette expérience menée avec une méthodologie – comme le disait Jacques BILIRIT tout à l'heure sur la lecture publique – qui est maintenant devenue un peu classique au Département, qui est celle du développement social local, à partir de là, de juin 2021 à décembre 2022, une étude départementale cofinancée par l'État et le Département, qui s'intitulait : « quelles solutions de mobilité durable et inclusive pour les publics les plus fragiles en Lot-et-Garonne » a été réalisée.

Cette étude a fait ressortir des choses importantes. Souvenez-vous de la définition de la population dite vulnérable en termes de mobilité, un habitant sur quatre dans le Lot-et-Garonne fait partie de cette population vulnérable. Et un sur deux le serait potentiellement. Cela concerne donc de nombreuses personnes. D'autre part, il a été mis à

jour avec cette étude au niveau départemental, qu'il était nécessaire de communiquer sur les solutions qui existaient déjà et d'en développer de nouvelles, bien entendu, pour répondre aux besoins des habitants, notamment des plus vulnérables. Troisième point, les besoins et les attentes fortes des acteurs de la mobilité identifient le Département comme un assemblier, comme un organisateur pertinent sur le sujet de la mobilité solidaire.

Dans le cas des mobilités solidaires, trois axes de travail ont été définis pour le Département. La création d'une plateforme départementale des mobilités solidaires au service de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en proposant des solutions cousues main, individuelles, en fonction du lieu d'habitation, du lieu de vie des personnes, en fonction de ce qu'elles peuvent mobiliser comme compétences pour se déplacer et en fonction de ce qui existe autour de chez elles. C'est pourquoi cette plateforme doit aussi recenser l'offre qui existe déjà sur les territoires et ensuite, coordonner et animer un réseau de partenaires autour de la mobilité solidaire.

Deuxièmement, il est important de développer des solutions de mobilité nouvelle et aussi de poursuivre celles qui existent déjà et qui fonctionnent. Pour sa part, le Département s'engage à continuer à financer des actions de mobilité qu'il finance déjà sur le budget départemental d'insertion (BDI) ou encore avec des fonds européens (FSE). Pour être concret, c'est par exemple les auto-écoles sociales, les diagnostics mobilités, l'aide à l'achat, à la location ou à la réparation de véhicule, mais c'est aussi investir dans de nouvelles alternatives, les encourager, les développer. Nous pensons aux garages solidaires, aux taxis solidaires et d'autres dispositifs comme le covoiturage.

N'oublions pas l'accompagnement des territoires. L'AT peut accompagner les EPCI par une ingénierie spécifique dans la mise en place d'outils au service de la mobilité. Il faut donc un partenariat étroit avec la région et l'État, et à force de rencontres, à force de discussions, nous avons réussi à avoir un partenariat qualitatif. Si j'insiste là-dessus, c'est parce que les visites sur d'autres territoires nous ont montré que ce n'était pas aussi facile que cela et que cela ne coulait pas de source.

Quels moyens avons-nous engagés ? D'une part, le recrutement d'un coordinateur départemental intitulé Mobilités solidaires. Son financement sera fait par le dispositif dont nous parlions ce matin, la CALPAE. Cette personne est en cours de recrutement, elle sera rattachée à la DIM, je crois qu'il est important de le préciser, pour poursuivre cette transversalité. Son rôle sera d'animer, de coordonner au sein du Conseil départemental, mais aussi au sein du territoire, toutes les actions de mobilité.

Nous parlions de diagnostic de mobilité tout à l'heure, du cousu main, pour ceci, nous pensons que des outils numériques ne suffisent pas. Il y aura donc deux conseillers Mobilité qui seront mobiles aussi et qui assureront les accompagnements individuels et les diagnostics personnalisés. Ils sont en cours de recrutement à partir d'un appel à projets qui a été lancé par le Conseil départemental. Ils seront financés par la CALPAE.

Il y aura aussi pour éviter le tout numérique la création d'un numéro de téléphone gratuit dédié à la mobilité, pour que les gens puissent avoir une interface plus facile, et pour les personnes qui ne maîtrisent pas tout ce qui est informatique ou qui n'ont peut-être pas la possibilité d'avoir le conseiller Mobilité à portée de main, tout de suite.

À terme, la création d'une plateforme, vous allez me dire encore une plateforme, mais la première est vraiment dédiée aux mobilités solidaires. Le but ultime, c'est d'avoir une plateforme interopérable. Le but est que, quelles que soient les motivations de se déplacer, qu'elles soient de façon durable, qu'elles soient de façon solidaire ou autre, l'idéal serait que n'importe quel lot-et-garonnais puisse trouver grâce à cette plateforme le moyen qui lui convient le mieux pour ses déplacements du quotidien. Cette plateforme sera donc à terme un des outils à construire et à mettre à disposition.

Voilà donc ce que nous pouvons dire rapidement de ce plan des mobilités solidaires. Le département de Lot-et-Garonne est souvent appelé, depuis quelque temps, à aller exposer la façon dont s'est construit ce dispositif, notamment en se basant sur une méthodologie très expérimentale, à partir d'un tout petit territoire et de pouvoir en faire, finalement, un outil au service de tout un territoire beaucoup plus large qu'est le département. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente. – Merci beaucoup, Christine GONZATO-ROQUES, pour cette présentation de ce volet particulier du Plan Routes. Avez-vous des questions sur les deux présentations faites par M. BORIE et Mme GONZATO-ROQUES ?

Mme GRENIER. – Juste une question pour M. BORIE au niveau de la problématique de la place du vélo sur les ponts. J'ai sept ponts sur la commune, mais je pense que je ne dois pas être la seule, et nous avons une problématique de pouvoir aménager ces ponts pour sécuriser les cyclistes. J'ai assisté à certaines des réunions sur le territoire, c'était donc juste à cette donnée-là, comment allons-nous faire puisque modifier les ponts, c'est tout de même compliqué.

M. BORIE. – Peut-être Bénédicte LAURENS pour la technique.

Mme LAURENS. – Nous n'allons pas modifier les ponts parce que nous ne pouvons pas reconstruire des ponts pour les mobilités douces, même si c'est très vertueux. Effectivement, aucun ouvrage n'a été conçu pour les vélos à l'époque où c'était le tout voiture ou le tout poids lourd. Donc sur certains itinéraires qui sont les plus pertinents, qui pourront permettre le plus de report modal possible vers le vélo, à nos ouvrages de franchissement seront apposées des passerelles spécifiquement dédiées aux modes doux. Ce sont des projets et des travaux très coûteux, rien qu'une opération, c'est un gros pari financier, mais c'est ce qui se passera. Nous ne modifierons donc pas les ouvrages, nous viendrons ajouter une passerelle. Nous sommes en train de finaliser une étude sur le pont de Saint-Léger et c'est ce qui se passera.

Mme la Présidente. – Y a-t-il d'autres questions sur ces deux rapports ? M. VO VAN.

M. VO VAN. – Pour avoir participé aux travaux, je voulais vraiment féliciter l'équipe qui s'en est occupée, Daniel BORIE et Bénédicte LAURENS parce que cela a vraiment été un dialogue continu, avec un travail très constructif. Notamment le dernier volet sur les mobilités solidaires me réjouit particulièrement puisqu'en temps de président d'Agropole, je vois que les mobilités sont un véritable problème d'attractivité au niveau de notre bassin. Je souhaite remercier la commission qui a finalement abouti à un projet tout à fait ambitieux, avec de véritables objectifs, quantifiés, financés pour les modes doux.

Remercier l'écoute de l'équipe technique aussi concernant la question épineuse du partage de la rue, notamment avec le volet qui va concerner les collèges, l'idée de familiariser dès le départ nos plus jeunes concernés parce que nous savons que c'est à ce moment-là que se prennent les bonnes habitudes, trouver le moyen d'informer, de faciliter les déplacements, mais aussi faciliter certains itinéraires avec des opérations tests qui vont être menées me semble particulièrement constructif.

Je voulais également dire qu'il y a tout de même eu une écoute assez forte des partenaires associatifs mobilisés autour des déplacements doux, qui a été particulièrement appréciée, je dois le dire, puisque j'en ai eu des retours. À ce titre, au moment où la ville préfecture s'apprête à limiter grandement les déplacements doux, l'exemple de concertation que nous avons donné mériterait d'inspirer nos partenaires, y compris au niveau des collectivités.

Mme la Présidente. – Y a-t-il d'autres interventions sur cette présentation ?

Je vous propose donc de passer au vote.

Rapport n°2002, Adoption du Plan Routes et Déplacements du Quotidien. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Emilie Mme MAILLOU), Mme Laurence LAMY (a donné pouvoir à M. Christian DEZALOS) et M. Jean-Jacques MIRANDE (a donné pouvoir à Mme Béatrice LAVIT).

Absent non représenté : M. Nicolas LACOMBE.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 41

Mme la Présidente. – Rapport n°2003, Infrastructures et Mobilités – réseau routier navigable et cyclable. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Emilie Mme MAILLOU), Mme Laurence LAMY (a donné pouvoir à M. Christian DEZALOS) et M. Jean-Jacques MIRANDE (a donné pouvoir à Mme Béatrice LAVIT).

Absent non représenté : M. Nicolas LACOMBE.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 41

Mme la Présidente. – Nous allons maintenant passer à la commission des Solidarités Territoriales. Mme Aurélie LESPES-TORTUL est-elle là ?

COMMISSION DES SOLIDARITES TERRITORIALES

RAPPORT N° 0001 : FONDS D'AIDE AUX COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES LOCALES (FACIL) - PROGRAMMATION 2023

Mme la Présidente. – C'est un rapport qui concerne le FACIL, je pense que vous connaissez tous les uns et les autres les tenants et les aboutissants de ce rapport. Il n'empêche qu'Aurélie LESPES-TORTUL va faire une présentation rapide, complète, mais synthétique, et je ne doute pas que nous échangerons sur ce rapport.

Mme LESPES-TORTUL. – Nous démarrons cette présentation par un rappel, que vous connaissez par cœur, du FACIL. Nous allons donc aller très vite, nous nous en souvenons tous, le FACIL, c'est pour faire simple, plus et mieux. Nous espérons avoir rempli ces objectifs avec deux enveloppes, une première sur les équipements de centralité et une seconde sur les équipements locaux. Je passe sur ce détail que vous connaissez.

Autre cadre, les opérations éligibles qui étaient tout de même un des éléments importants, qui ont été votées en session et qui a permis dans l'analyse lors de l'instruction de pouvoir répondre sur les rejets, de dire : cet équipement est éligible, celui-ci ne l'est pas. Pour rappel, il y avait des équipements éligibles pour le FACIL Équipements de centralité avec des équipements culturels et sportifs structurants, des aménagements touristiques durables, les écoles publiques, les places de village hors stationnement, les espaces naturels labellisés, les locaux commerciaux et services. Pour les équipements locaux, nous étions sur quelque chose de beaucoup plus large, dès lors que cela avait un intérêt local et que l'on était à moins de 100 000 €.

Les bénéficiaires, toutes les communes et les EPCI sur les équipements de centralité alors que sur les équipements locaux, outre les RD où tout le monde pouvait déposer, sur les projets 100 % communaux, c'était uniquement les communes de moins de 2 000 habitants.

Une fois ce rappel fait, ce que nous pouvons dire de cette première année de FACIL, c'est que 161 projets ont été aidés. Nous vous avons fait une répartition par thématique de ces projets, la thématique forte étant celle de la voirie. Nous retrouverons bien évidemment les écoles, le sport, le patrimoine qui restent des thématiques très

importantes pour les territoires, les bâtiments communaux autres que les écoles et ensuite, les places, les espaces publics.

Sur la cartographie, nous avons voulu montrer, que ce soit pour les équipements de centralité ou les équipements locaux, que le FACIL a permis d'aider une grande partie du territoire puisque nous le voyons bien, les aides sont assez bien réparties sur l'ensemble du Lot-et-Garonne. Certains pouvant cumuler équipements de centralité et équipements locaux.

C'est aujourd'hui une proposition à hauteur de 4,54 M€ d'aide que nous pourrions attribuer, avec une enveloppe sur les équipements locaux à hauteur de 1 040 553 € et 3 501 390 € sur les équipements de centralité. Nous notons des subventions moyennes de 60 000 €, j'arrondis, sur les équipements de centralité et de 10 000 € sur les équipements locaux.

Si nous devons faire un premier bilan à l'issue de l'instruction, mais une évaluation se fera un peu plus tard, 75 des 161 projets soutenus n'étaient pas éligibles avant au titre des aides du département. Le FACIL a donc permis d'accueillir plus de projets qu'auparavant, c'est mathématique, et c'est aussi lié aux critères d'éligibilité. 134 communes aidées sur 319 dès la première année, un montant moyen de 60 000 € sur les équipements de centralité et 10 000 € sur les équipements locaux, alors que nous étions avant à 22 000 € en moyenne. Cela permet de soutenir 45,7 M€ de travaux dans le département. Nous considérons donc qu'il y a tout de même un effet levier avec cette première année de FACIL.

Pour finir, nous vous avons mis un graphique par canton pour justement démontrer cet effet lié au FACIL, des aides qui étaient distribuées auparavant et des aides qui sont distribuées avec cette première année de FACIL. Il apparaît nettement que le FACIL a un effet bonificateur en termes d'aides sur les territoires tous cantons confondus.

Mme la Présidente. – Merci. Avez-vous des questions sur ce rapport ? Mme GENOVESIO.

Mme GENOVESIO. – Toujours la même chose, je voulais revenir sur l'habitat et les demandes des communes. Nous avons eu trois communes qui ont tenté de déposer des FACIL pour la réhabilitation de logements et j'insiste, je souhaiterais que l'on révise ce point pour aider les communes à améliorer leurs habitats.

Mme la Présidente. – Nous avons effectivement respecté les critères, je le rappelle, nous l'avons dit à de multiples fois, qui ont été votés à l'unanimité, et aujourd'hui, effectivement, l'habitat n'entre pas en compte dans ce régime d'aide et dans ce fonds. J'entends vos redites, mais comme je m'y étais engagée, c'est un point sur lequel nous pourrons en tout cas discuter puisque je me suis engagée à ce que nous puissions faire une évaluation de cette première saison, dirons-nous, de ce FACIL, et voir comment nous pouvons peut-être le faire évoluer. Mais aujourd'hui, nous ne pouvons pas non plus nous éparpiller dans tous les secteurs, nous sommes obligés de faire des choix aussi sur les critères d'éligibilité.

Comme l'a rappelé Aurélie LESPES-TORTUL, bon nombre de dossiers n'auraient pas été soutenus avant le FACIL, je pense que c'est aussi ce qu'il faut retenir. Pour l'année dernière, c'était 2 M€ qui étaient dirigés vers les projets portés par les communes et cette année, c'est 4,5 M€. J'ai bien entendu que vous vouliez 5 M€, mais pourquoi toujours plus ? Aujourd'hui, c'est 4,5 M€, nous étions déjà passés au départ sur 3 fois 3, il y a donc une fongibilité de l'enveloppe, nous avons expliqué que c'était en raison de vieux dossiers qui avaient obtenu de la DETR, qui avaient donc un intérêt à ce que nous y allions cette année. Nous avons donc attribué davantage.

Donc 2 M€ l'année dernière, 4,5 M€ cette année, qui génèrent, si mes souvenirs sont bons, 40 M€ de travaux sur l'ensemble du territoire. Forcément, cela va faire travailler des entreprises du territoire, cela contribue également à l'attractivité du territoire parce qu'il y a tout de même de très beaux projets en termes d'équipement de centralité, des petits projets aussi. Nous pouvons effectivement toujours faire plus, mais il me semble qu'aujourd'hui, dans la modification des différents régimes d'aide qui étaient au nombre de 15, n'en faire plus qu'un et être plus efficace, je n'y vois que du bonus. Mais je suppose qu'il y aura d'autres interventions sur le sujet.

D'autres questions ? M. BORDERIE.

M. BORDERIE. – Je me réjouis tout comme vous du succès de ce FACIL, je n'en attendais pas moins. J'avais dit dès le départ que nous atteindrions ces chiffres parce que les objectifs qui étaient annoncés, la facilité et le pourcentage d'aide ont évidemment été bien perçus par tous les maires du département et nous en avons aujourd'hui la preuve. Ce que je regrette juste, et cela fait partie des axes d'amélioration – ce n'est pas un regret, ce n'est pas une critique, c'est un axe d'amélioration – c'est que l'on supprime le taux de 10 % d'intervention puisqu'il était prévu justement qu'on l'abandonne, qu'il fasse partie du passé et que l'on aide des projets plutôt sur un axe de 20 % ou de 25 %, plutôt que les 10 % que les maires avaient connus jusque-là. Voilà ce que je demande pour l'avenir de ce dispositif.

Mme la Présidente. – Il est vrai que pour ceux qui n'ont eu que 10 %, c'est moins intéressant que 25, c'est évident. Après, au regard de la pondération liée aux critères d'éligibilité, ils étaient moins bons que les autres, mais nous ne voulions pas non plus complètement les supprimer. Je pense que sur l'ensemble des dossiers, parce que 10 %, c'est quand on avait au moins 10. Si l'on avait moins de 10 comme note, on était de toute façon éliminé, mais dès que l'on avait 10, on pouvait prétendre avoir 10 %. C'est pourquoi nous l'avons maintenu, pour ne pas que ces projets n'aient aucun soutien financier. C'est quelque chose que nous pourrons revoir à la rentrée, lorsque nous réunirons la 10e commission.

Ensuite, vous êtes intervenu dans votre propos liminaire, M. CHOLLET, sur le fait que peut-être, ce serait bien que ce soient les élus qui instruisent les dossiers. Cela me gêne beaucoup, je crois que c'est chacun son travail, les services sont là pour instruire les dossiers. Je crois que nous serions juge et partie puisqu'ici, je pense que tous les conseillers départementaux sont concernés, parfois certains sont maires et présidents d'agglomération, ils sont directement concernés. Je pense que c'est très bien qu'il y ait ce travail d'étude de dossiers en amont, voir si toutes les pièces correspondent, calculer la pondération. Et lors de la 10e commission, je crois que nous avons été en capacité de repêcher quatre dossiers, si mes souvenirs sont bons.

Faisons donc confiance aux services qui ont réalisé un travail assez fastidieux parce qu'il y avait tout de même beaucoup d'allers-retours, en tout cas pour bon nombre de communes, pour essayer de compléter les dossiers, de les retravailler, éventuellement pour beaucoup qui n'ont pas pu aboutir cette année, de retravailler pour qu'ils puissent être représentés l'année prochaine. Honnêtement, le travail est fait très correctement et je tiens à saluer ce service. Aujourd'hui, ce n'est pas aux élus d'instruire les dossiers, car nous serions trop juge et partie. M. CHOLLET.

M. CHOLLET. – Madame la Présidente, il n'est pas question de remettre en cause l'énorme travail réalisé par les services et qui est salué à juste titre parce que vraiment, ce sont eux qui ont permis de faire avancer ces dossiers. Ceci dit, derrière, la complémentarité administration/élus existe dans toutes les collectivités. Les services instruisent les dossiers et les élus viennent avec leur expertise locale et ici, vous n'avez que les personnes expertes de leur canton, de leur ville, qui viennent donner un éclairage parce que l'administration n'habite pas dans chacun des cantons ou chacune des villes du département.

Cette complémentarité qui est en plus intéressante, honnêtement, c'est là où nous nous régalons dans toutes les collectivités, elle est insuffisante. L'expertise de Julie CASTILLO sur sa place centrale, de Guillaume LEPERS sur ses projets, voilà, c'est intéressant de faire participer, ce n'est pas pour faire participer, c'est parce qu'il y a une compétence, une expertise locale que vous ne pouvez pas forcément avoir sur chacune des places ou villages du département. Et moi, honnêtement, je vous dis que ce qu'il y a de chouette dans une collectivité locale, c'est pourquoi c'est bien d'être élu, c'est justement de travailler avec les services.

Mme la Présidente. – En tout cas, j'ai le sentiment que ce travail a été fait puisque tous les porteurs de projets étaient des communes et des intercommunalités, il y a eu des allers-retours nombreux, pas sur tous les projets, j'en conviens, nous pouvons en parler si vous voulez, mais en général, il y a quand même un accompagnement effectivement en amont de l'AT47 pour essayer de soutenir le maximum de projets. Après, le travail a été fait à la 10e commission. Cela voudrait dire aussi une fois que les dossiers sont instruits, qu'il y a un avis favorable, que nous serions aussi en capacité de dire : non, celui-là, nous considérons que non. Cela va dans les deux sens.

D'accord, j'entends, nous verrons lors de la prochaine commission. Nous regarderons chaque dossier si la pondération est bien faite. Honnêtement, je pense que toutes les analyses qui ont été faites, il n'y a pas beaucoup de dossiers – pour moi il n'y en a aucun – qui ont été, pas maltraités, le mot serait trop fort, mais dégradés par un travail des services. Je pense qu'ils ont tout fait pour que chacun d'entre eux, au regard du projet, comment il était

présenté, évidemment il y a des gens qui ne sont pas satisfaits parce que leur projet a été rejeté, mais souvent, ils ont reçu aussi des appels des services pour dire : on va retravailler pour regarder l'année prochaine, en fonction de comment il sera présenté, si cela ne peut pas rentrer.

Mais après, nous reparlerons de ce dont vous parlez lorsque nous réunirons la 10e commission à la rentrée, sans doute. Y a-t-il d'autres questions ? M. LEPERS.

M. LEPERS. – Je vous rassure, Madame la Présidente, je ne reviendrai pas sur les dossiers qui ont donné lieu à quelques moments animés pendant la commission. Je sais que les choses ont évolué et j'espère qu'elles évolueront positivement dans les semaines à venir. Je reviendrai, je le ferai chaque année et chaque session s'il le faut, sur ces fameux régimes des grands projets qui étaient pour moi un régime très intéressant, et dans cet hémicycle, on avait décidé, pour ceux qui avaient la chance d'être là avant, de se dire qu'il y avait des priorités, je vous rappelle, 500 000 € par an, la première année, priorité à Armandie, Agen. Priorité à Armandie, tout le monde était d'accord, tout le monde est fan du SUA dans cette salle. Deuxième année, 500 000, on est tous fans d'Armandie, mais on s'est dit que ce serait bien que cela tourne. Ne vous inquiétez pas, les amis, l'année prochaine, c'est Marmande pour le pôle multimodal ou je ne sais plus…

Mme la Présidente. – Ce n'était pas Marmande, c'était Landes et Coteaux de Gascogne sur la voie verte.

M. LEPERS. – Après on a dit que ce serait logique, il y a trois grands territoires, la Vallée du Lot et je ne parle pas spécifiquement pour le Grand Villeneuvois, je parle pour la Vallée du Lot, ce serait quand même bien que, etc. Vous le savez, pas de bol, bizarrement le régime s'arrête le soir où cela devait passer du côté Vallée du Lot. Je pense que c'est vraiment dommage parce que c'était un des dispositifs intéressants. Je n'y vois pas là de manœuvre politique, je me dis que c'est juste la faute à pas de chance. Mais sincèrement, je le répète, je le redis, ce FACIL est très bien pour beaucoup de communes, mais il est beaucoup moins bien pour des communes qui ont apporté 5, 10, 15, 20 projets parce qu'avant, il y avait beaucoup plus de régimes d'aide qui s'ouvraient et surtout, pour ceux qui ont des projets très structurants, pas que pour un territoire, pour l'ensemble d'un bassin de vie, je trouve que l'on passe totalement à côté.

Je réitère donc et je réitérerai tout le temps de réétudier la question et d'essayer d'aider sur des projets structurants qui dépassent bien les frontières d'une ville, d'une Agglomération. Des projets pour tout un bassin de vie. Voilà, ma demande est réitérée et je le referais chaque fois parce que je pense que c'est une erreur du Département de ne pas être dans de gros projets structurants et encore une fois, c'est ballot, mais cela arrive au mauvais moment pour certains.

Mme la Présidente. – Je ne sais pas ce que vous appelez « gros projets structurants » et si vous mettez en face une somme.

M. LEPERS. – Oui, c'était les 500 000 € chaque année.

Mme la Présidente. – Lorsque je regarde les projets qui ont été retenus, les équipements de centralité, souvent, ce sont des projets à 600, 700, 800 000 € qui, avant que nous ne mettions en place ce FACIL auraient eu zéro centime.

M. LEPERS. – Je ne parle pas de projets à 500 000 €, mais de projets à 3 ou 4 M€.

Mme la Présidente. – Lorsque nous avions effectivement créé ce régime d'aide, il y a effectivement eu Armandie, il y a eu la voie verte en Albret, je me trompais, et après, on avait regardé parce qu'effectivement, l'AT47 est au plus près des territoires, s'il y allait y avoir des projets plus larges sur un territoire tel qu'une Agglomération et il semblait qu'il n'y en aurait pas. D'où le travail que nous avons fait pour travailler, pour aider sur des projets portés par des communes et des EPCI. D'où le FACIL, effectivement.

Après, j'entends ce que vous dites, mais je ne sais pas s'il y a beaucoup d'Agglomérations, peut-être la vôtre, mais vous avez beaucoup de chance, en capacité de porter chaque année un projet, voire plusieurs projets par an de 800 000 €, voire plus puisque vous avez l'air de parler…

M. LEPERS. – Nous parlons d'un projet.

Mme la Présidente. – Oui, un par an.

M. LEPERS. – Un tout court.

Mme la Présidente. – Donnez-moi un exemple, je ne vois pas de quoi vous me parlez.

M. LEPERS. – Mais nous, on a des dizaines de projets.

Mme la Présidente. – Dites-moi-les.

M. LEPERS. – Que vous ayez le campus de formation, que vous ayez les allées Georges Leygues, nous en avons plein.

Mme la Présidente. – Il me semble que c'est bon, les allées Georges Leygues, non ?

M. LEPERS. – Je crois que vous n'avez pas compris. Quand ce sont des projets à 4, 5 ou 6 M€, ou même 10 demain entre 30 000 ou 150 000 € du FACIL et 500 000 €, c'est très différent sur un projet structurant. Et nous étions tous d'accord, lorsque nous parlons d'Armandie, tout le monde était d'accord. Je vous dis juste qu'il manque, je me répète, mais ce n'est pas grave, je pense que c'est important de répéter parce que cela va peut-être finir par rentrer, il manque un échelon dans ce régime pour les projets structurants. J'ai été le premier à soutenir Armandie, j'ai été le premier à soutenir je ne sais plus le deuxième, mais nous l'avons soutenu quand même.

Mme la Présidente. – C'était la voie verte sur l'Albret.

M. LEPERS. – Voilà, je ne vous parle pas du Grand Villeneuvois, cela peut être très bien un projet porté par Fumel ou autre.

Mme la Présidente. – Je sais bien, jamais je ne penserais que vous ne soyez intéressé que par le Grand Villeneuvois.

M. LEPERS. – Non, j'aime toute la Vallée du Lot, vous avez raison. Mais voilà, je répète que je trouve cela vraiment dommage. Je vois bien que vous n'essayez pas de m'entendre.

Mme la Présidente. – Si, mais je vous dis que nous ne pouvons pas non plus être partout. Je pense que M. BORIE l'a bien rappelé tout à l'heure, sur le PMRR, nous sommes allés sur des équipements très structurants au détriment notamment de l'entretien des routes départementales et aujourd'hui, nous sommes en train de courir derrière. Ça, c'est une réalité.

Ce sont des choix que nous avons faits d'aller sur des gros aménagements, notamment sur l'Agenais, également sur le Marmandais.

M. LEPERS. – Ça, c'est sûr.

Mme la Présidente. – À un moment donné, nous sommes obligés de faire des choix, nous ne pouvons pas être partout.

M. LEPERS. – C'est un choix politique.

Mme la Présidente. – Oui, ce sont des choix politiques, en fonction aussi de nos besoins. Je pense que lorsque l'on est à la tête d'un exécutif, on ne peut pas faire n'importe quoi. Nous avons un budget et nous faisons des choix politiques effectivement, vous avez raison, et je ne regrette pas du tout les choix que j'ai pu faire avec vous tous au sein de cette assemblée pour venir en soutien aux territoires. Et je ne crois pas qu'aujourd'hui, il y ait des territoires qui soient délaissés ou pas, je pense que c'est assez harmonieux. Lorsque nous avons pu voir la carte sur l'ensemble des projets soutenus via le FACIL, nous voyons bien qu'il y a eu une bonne répartition sur les territoires. Après, effectivement, il y a toujours des projets sur lesquels nous pourrons aller, mais des choix politiques sont faits au sein de cette assemblée.

M. LEPERS. – Et assumés.

Mme la Présidente. – Et assumés, parfaitement. Y a-t-il d'autres interventions ? M. DUFOURG.

M. DUFOURG. – Je l'ai un peu évoqué ce matin, il est vrai que ce FACIL, c'est bien pour les petites communes, pour qu'elles puissent avoir un peu d'aide pour des petits travaux. Cela ne va pas chercher de grosses sommes, mais c'est tout de même mieux que rien. Un geste est fait par le Département et c'est une avancée.

Bien sûr qu'aujourd'hui, certains projets ont été évincés, certains n'en ont eu qu'un sur deux, cela ne me concerne pas au niveau de mon canton, mais j'entends autour, et peut-être qu'il serait bien de revenir vers eux pour leur expliquer, leur dire que c'est ainsi et pas autrement, mais le monter d'une autre façon, pour que cela puisse correspondre et qu'il n'y ait pas de problèmes pour eux et pour nous.

C'est vrai que l'argent, on a ce que l'on a, mais vu les projets et les sommes dédiées, cela va suivre. J'espère que les communes rééditeront leur engagement par rapport à leur budget travaux l'année prochaine, de façon à ce que cela aide. Je pense que les maires ont bien participé à ce premier FACIL, avec nous à l'unanimité, puisque nous l'avons décidé à l'unanimité. Bien sûr, ce n'est jamais parfait, il y a des choses à arranger, mais accompagner ceux qui ont été évincés, comme j'ai pu entendre autour de moi, revenir vers eux et expliquer ou voir pourquoi de plus près. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Ce sont des choses qui ont été proposées par écrit aux communes, de les accompagner, que l'AT continue à les accompagner pour voir si leur projet peut être éligible l'année prochaine. Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ? Nous allons donc passer au vote.

Rapport n°0001 : Fonds d'aide aux communes et intercommunalités locales (FACIL), programmation 2023. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Marylène PAILLARES), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU), Mme Laurence LAMY (a donné pouvoir à M. Christian DEZALOS) et M. Jean-Jacques MIRANDE (a donné pouvoir à Mme Béatrice LAVIT).

Absent non représenté : M. Pierre CAMANI.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 41

Mme la Présidente. – Alors on va passer à la Commission politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur. Je donne de suite la parole à M. Nicolas LACOMBE.

COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

RAPPORT N° 5003 : COLLEGES PUBLICS – DOTATIONS FINANCIERES COMPLEMENTAIRES 2023

RAPPORT N° 5004 : PLAN GYMNASES

M. LACOMBE. – Merci, Présidente. Nous allons donc vous présenter la méthodologie pour le Plan Gymnases scolaire, qui sera un élargissement du Plan Collèges dans le cadre des politiques éducatives relevant du Département et qui visera à une remise à niveau de ces équipements sportifs utilisés par les collégiens. Quand je dis « élargissement du Plan Collèges », nous ne sommes pas dans le FACIL, c'est-à-dire qu'une commune qui pourra bénéficier de l'élargissement de ce Plan Collèges pour son gymnase pourra aussi émarger au FACIL. Nous sommes donc bien en dehors du FACIL et en dehors d'un nouveau régime d'aide, nous sommes vraiment dans l'élargissement du Plan Collèges.

Le Plan Gymnase comportera deux volets, un volet investissement et un volet fonctionnement. Le volet investissement a vocation par la réalisation de travaux, d'améliorer les conditions d'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les équipements qui appartiennent au Département pour sept gymnases ou qui appartiennent aux communes et intercommunalités pour 27 gymnases, puisque deux statuts existent dans les gymnases utilisés par nos collégiens.

Nous vous proposerons la méthodologie suivante pour le déploiement de ce Plan Gymnases, il y aura d'abord au cours de l'été un audit de l'ensemble des équipements qui sera réalisé, que ce soit sur la condition sanitaire de chacun, les pratiques et les normes sportives possibles dans chacun d'eux, un classement des équipements en fonction de leur état et de l'urgence des travaux à réaliser. Deuxièmement, la définition d'un programme de travaux pour les gymnases du Département, pour ceux des communes et des communautés de communes et nous élaborerons un programme pluriannuel d'investissement qui englobera les travaux, qu'ils soient sous maîtrise d'ouvrage départementale ou à subvention.

Enfin, nous démarrerons le Plan Gymnases en suivant, avec le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le Département et la passation de conventions de financement pour les gymnases du bloc communal avec les communes ou les intercommunalités.

Concernant le volet fonctionnement, le Département règle aux collectivités propriétaires, vous le savez, le coût horaire de l'utilisation des équipements extérieurs ou des gymnases, des dojos ou salles spécialisées. Nous proposerons d'atteindre en 3 ou 4 ans, mais c'est la commission qui fera des propositions, un tarif cible à 22 € pour les équipements couverts et 7,5 € pour les équipements extérieurs.

Comme je l'ai dit, un volet investissement sur lequel nous allons travailler cet été à partir de la base de l'audit qui sera réalisé et un volet fonctionnement. Je pense que quelqu'un doit faire la présentation, à moins que ce que j'ai raconté suffise. Normalement, il y avait quelqu'un des services pour une présentation plus détaillée, mais elle semble convenir. Je pense avoir dit l'essentiel, maintenant je peux répondre aux questions.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions ?

M. BORDERIE. – Sur la mise en place, le délai proposé, pourquoi ne le fait-on pas dès l'instant où l'on a pris conscience de la problématique et où l'on a fait des choix ?

M. LACOMBE. – Nous réalisons d'abord l'audit des équipements pour savoir comment calibrer l'enveloppe, s'il faut y mettre 1 M€, 2 M€, 3 M€. C'est l'audit qui le dira. Peut-être pas 3 M€, je plaisante, mais je tentais le coup pour essayer de faire plaisir à Arnaud DEVILLIERS. Donc audit cet été, travail cet automne et vote en DM2 de l'enveloppe de l'abondement du Plan Collèges pour que nous puissions dès le budget 2024 commencer les premiers gymnases.

M. BORDERIE. – Ai-je compris que dès 2024, nous aurons connaissance du besoin et nous voterons pour 2024 les tarifs affichés ?

M. LACOMBE. – Tout à fait.

M. BORDERIE. – Pour tout le monde ?

M. LACOMBE. – Oui.

M. BORDERIE. – En une fois.

M. LACOMBE. – Oui.

M. BORDERIE. – J'avais donc mal compris, très bien.

Mme la Présidente. – Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport ? Marie-Laure GRENIER.

Mme GRENIER. – J'aimerais juste avoir une précision au niveau de l'extérieur, ce chiffre de 4 €, installations de plein air – 7,5 € en 2024, mais nous sommes actuellement à 4 € –, concernant la distinction dans les différentes installations de plein air, en l'occurrence mon collège a une option aviron. Comment est déterminé ce tarif ?

M. LACOMBE. – Ils le font sur le Lot, j'imagine, l'aviron.

Mme GRENIER. – Oui.

M. LACOMBE. – Je ne suis pas certain que nous payions pour le Lot. Non, c'est pour des équipements strictement municipaux ou intercommunaux.

Mme GRENIER. – La base nautique est communale, donc c'est le tarif actuel.

M. LACOMBE. – Je pense que nous ne payions pas jusque-là, mais si elle est communale et qu'elle est utilisée par le collège…

Mme GRENIER. – Jusque-là vous ne payiez pas, je vais donc mieux regarder.

M. LACOMBE. – Regardez bien, oui.

Mme GRENIER. – Merci !

M. LACOMBE. – Je n'ai pas le détail des 28 communes qui ont un gymnase, nous vérifierons. D'autant plus que 4 €, c'est le tarif actuel et que nous monterons à 7,5 € en 3 ou 4 ans. Et il n'y aura pas d'effet rétroactif, évidemment. D'autres questions ? Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer au vote. Rapport n° 5003 : Collèges publics – dotations financières complémentaires 2023, une dotation de 1 million d'euros. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme MAILLARD Clarisse), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Marylène PAILLARES), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU), et M. Jean-Jacques MIRANDE (a donné pouvoir à Mme Béatrice LAVIT).

Absents non représentés : M. Pierre CAMANI, M. Guillaume LEPERS et M. Michel MASSET.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 39

Mme la Présidente. – Rapport n°5004 : Plan Gymnases. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme MAILLARD Clarisse), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Marylène PAILLARES), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU), et M. Jean-Jacques MIRANDE (a donné pouvoir à Mme Béatrice LAVIT).

Absents non représentés : M. Pierre CAMANI, M. Guillaume LEPERS et M. Michel MASSET.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 39

Mme la Présidente. – On va passer maintenant à la Commission Administration Générale et Ressources Humaines. M. DEZALOS, je vous donne la parole.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT N° 8011 : MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

RAPPORT N° 8012 : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

RAPPORT N° 8013 : ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER ERGONOMIQUE DANS LE CADRE DU MAINTIEN EN EMPLOI DES AGENTS A SANTE FRAGILISEE

RAPPORT N° 8014 : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MAI 2023

RAPPORT N° 8015 : FORMATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX – BILAN 2022

RAPPORT N° 8016 : MANDAT SPECIAL : VISITE DE L'ENTREPRISE SWISS KRONO (SULLY-SUR-LOIRE) - (AMENDE EN SEANCE)

M. DEZALOS. – Je vous remercie, Madame la Présidente. Nous allons parler du RIFSEEP, l'acronyme est un peu mystérieux, cela signifie Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Le régime indemnitaire des agents de la Collectivité a été mis en place en 1993 par le Conseil général de l'époque. Si ce régime indemnitaire a été fortement revalorisé en 2008 et 2009, sa structure n'a pas connu de changements majeurs depuis son établissement. Par ailleurs, les montants du régime indemnitaire versés n'ont pas évolué depuis 2008-2009.

Le régime indemnitaire existant jusqu'à présent est entièrement fondé sur le grade de l'agent. Le RIFSEEP qui se base essentiellement sur les fonctions occupées est un changement de modèle profond. Pour mémoire, le régime indemnitaire alloué aux fonctionnaires et agents territoriaux repose sur un certain nombre de principes, dont ceux de parité avec la fonction publique de l'État et de l'égalité. Le régime indemnitaire devant s'appuyer sur les textes en vigueur.

Depuis l'institution du régime indemnitaire alloué aux agents de la Collectivité, les textes ont été complètement revus à deux reprises, dont la dernière fois en 2014 par l'instauration du RIFSEEP. Le régime un peu ancien de la Collectivité rend le respect des principes de parité et de légalité plus difficiles.

Cependant, aucun délai ne s'impose à la Collectivité pour appliquer les textes propres à la fonction publique de l'État. Formellement, le Département n'est pas tenu d'adopter le RIFSEEP, mais s'il entend modifier son régime indemnitaire, il doit obligatoirement adopter les textes en vigueur pour la fonction publique de l'État puisque ceux-ci ont abrogé l'ensemble des décrets sur lesquels se basaient les délibérations de 1993.

Les raisons qui nous poussent à franchir le pas, premièrement, le système mis en place en 1993 a perdu peu à peu de son attractivité. Dans la concurrence à l'emploi que se livrent les collectivités, le Département n'est pas suffisamment attractif. La tension générale sur l'emploi touche de nombreux secteurs d'activité de la collectivité, l'action sociale, l'ingénierie routière, les bâtiments, et le défaut actuel d'attractivité lié à la rémunération des postes du Département créent un risque certain de défaut de recrutement et en conséquence, pèsent sur la continuité du service.

Deuxièmement, le service mis en œuvre en 1993 et au fil du temps, et parce qu'il s'agit d'un régime indemnitaire de grade, est devenu inégalitaire si nous examinons les fonctions exercées. C'est notamment le cas dans le rapport homme/femme ou femme/homme. Le nouveau régime indemnitaire proposé aujourd'hui tend à une égalité beaucoup plus forte en matière indemnitaire lorsqu'ils occupent les mêmes fonctions.

Troisièmement enfin, la Collectivité ne pouvait pas rester insensible à la perte de pouvoir d'achat que subissent tous les agents de la Collectivité dans un contexte d'inflation galopante. C'est pourquoi la Collectivité souhaite faire un effort conséquent en direction de ses agents, en prévoyant un montant annuel supplémentaire de 2,2 M€ pour le régime indemnitaire versé.

Quelques éléments sur la mise en place de ce RIFSEEP. Le régime obéit à quatre principes que j'énumère très rapidement, vous les connaissez, c'est le principe d'égalité de traitement, si l'on exerce les mêmes fonctions et que l'on appartient au même grade, on doit avoir le même régime indemnitaire. Le principe de légalité ensuite, il n'y a pas de régime indemnitaire sans support légal, sans texte, par conséquent. Le principe de parité, il ne peut pas y avoir de régime indemnitaire plus favorable que celui des agents de l'État. Il n'est pas possible d'attribuer une prime à un agent territorial si cette prime ne s'applique pas à un agent de l'État. Principe de libre administration enfin, vous le connaissez.

Sur la fixation du régime indemnitaire et les attributions, la détermination du régime indemnitaire relève de l'Assemblée, de l'organe délibérant dans les collectivités, les attributions individuelles en revanche, relèvent de l'autorité territoriale. Le régime indemnitaire actuel de la Collectivité locale était établi grade par grade à partir de juin 1993 et il y a eu 36 délibérations successives pour cela. Je ne reviens pas là-dessus, ce régime est obsolète.

Maintenant, les modalités du RIFSEEP. Dans ce nouveau régime, ce sont les fonctions qui sont valorisées, vous l'avez compris, ce RIFSEEP est divisé en deux parties. Il comprend d'une part l'IFSE, c'est-à-dire l'indemnité de fonction, sujétion et d'expertise, qui est fixée suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions, en fonction du classement dans les groupes de fonctions tel qu'est structuré le nouveau régime. L'IFSE est versée mensuellement et elle est fixe, basée sur les fonctions occupées par l'agent et ne peut être modifiée que dans l'hypothèse où l'agent concerné change de fonction. La part fixe, l'IFSE, suit le sort du traitement en cas de congé de maladie prolongée. En cas de congé de longue maladie ou de congé de longue durée, le régime indemnitaire n'est ainsi plus versé.

La deuxième partie, c'est le CIA, Complément Indemnitaire Annuel, qui tient compte, lui, de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'intéressé. Ce CIA est facultatif pour l'agent et non reconductible d'année en année. Il est normalement basé sur la performance individuelle de l'agent, il peut être versé en une ou deux fois et nous vous proposons que cela se fasse en deux fois. Ce n'est donc pas un complément indemnitaire obligatoire, il dépend de la manière de servir, vous l'avez compris.

La répartition entre ces deux parties, pour ce qui est retenu, c'est complètement analogue à ce qui est retenu pour les agents publics de l'État :

- Pour la catégorie A, l'IFSE représentera 85 % du RIFSEEP, par conséquent le CIA représentera 15 % ;
- Pour la catégorie B, 88 % pour l'IFSE et 12 % pour le CIA ;
- Pour la catégorie C, 90 % pour l'IFSE et 10 % pour le CIA.

La répartition détermine un CIA de référence, le RIFSEEP est attribué aux agents titulaires et stagiaires, aux agents contractuels aussi. Sont exclus les assistants familiaux. Le RIFSEEP répond à une logique d'exclusivité. Toutes les primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir qui étaient versées antérieurement à l'adoption du RIFSEEP disparaissent. Toutefois, le RIFSEEP est cumulable avec la NBI, Nouvelle Bonification Indiciaire, avec le remboursement des dépenses engagées telles que les frais de déplacement, avec la garantie individuelle de pouvoir d'achat, avec l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, les indemnités d'astreinte, les indemnités de formation et les indemnités de sujétions horaires.

Modalités d'élaboration et de mise en œuvre. L'attribution individuelle du RIFSEEP est fondée sur l'appartenance à un groupe de fonctions et sur la manière de servir. Elle ne s'appuie ni sur les filières ni sur les catégories. Pour mettre en œuvre le RIFSEEP, il est par conséquent nécessaire d'instituer des groupes et éventuellement des sous-groupes de fonction hiérarchisée, c'est ce qui a été fait. 20 groupes de fonctions et 35 sous-groupes ont été établis sur la base de critères qui forment l'annexe 1 du présent rapport. Les groupes et sous-groupes sont également retracés dans l'annexe 2 de la délibération.

À chaque groupe et éventuellement sous-groupe de fonctions est attribué un montant égal de RIFSEEP, IFSE et CIA de référence. À fonction égale, seul le CIA peut varier en fonction du calcul ci-après. Le CIA est déterminé à partir d'une évaluation, bien entendu, mais une évaluation qui est décorrélée de l'évaluation annuelle professionnelle, tout cela est un peu compliqué, je n'insiste pas. Les éléments pris en compte pour la détermination de ce CIA dépendent de la réalisation des objectifs fixés par la hiérarchie au cours de l'année précédente, ils dépendent aussi de l'environnement de travail, qui est plus ou moins normal, favorable ou dégradé. Évidemment, si cet environnement de travail est dégradé, cela valorise le CIA de l'agent, l'engagement professionnel qui peut être normal le plus souvent ou faible, ou supérieur aux attentes.

Il y a également une prime en quelque sorte de 100 € par mois de remplacement d'un collègue absent pendant plus d'un mois, il y a également un complément indemnitaire pour les formateurs et formatrices internes, également pour les assistants de prévention avec un complément indemnitaire de 360 € par an.

Le résultat de ce calcul peut faire varier le CIA de 30 % à la hausse ou à la baisse par rapport au CIA de référence. Ces critères sont attribués par le chef de service, harmonisés à l'échelon des directions, des directions générales, etc.

Dernière chose à préciser, il y a une clause de sauvegarde parce que le dispositif tel qu'il a été construit garantit qu'aucun agent ne perdra en rémunération. En effet, il y a des agents, environ 75 aujourd'hui, qui bénéficient d'un ensemble indemnitaire supérieur à ce que donne la classification et le calcul du RIFSEEP. Ces agents conserveront donc, c'est cela, la clause de sauvegarde, le régime indemnitaire dont ils bénéficient actuellement.

Sur cette question et peut-être avant de passer aux autres rapports, Madame la Présidente, si vous le permettez, et sans surenchérir sur ce que vous avez dit ce matin pour M. Paul FRELAUT, je voudrais à mon tour souligner son implication personnelle et particulière sur ce dossier, mais pas seulement, je voudrais aussi dire à Paul FRELAUT, puisque c'est sa dernière session, un peu comme la dernière séance dans la chanson d'Eddy Mitchell, je voudrais le remercier à titre personnel pour la disponibilité dont il a fait preuve mon égard lorsque je me suis vu confier par la présidente d'une délégation supplémentaire sur les Ressources humaines. Il m'a beaucoup aidé et je voudrais souligner aussi chez Paul FRELAUT bien sûr le sens du service public, nous n'en attendons pas moins de tout fonctionnaire, bien entendu, mais cette qualité est évidente chez Paul, comme chez beaucoup d'autres tout de même.

Je voudrais également souligner, puisque nous en avons parlé tout à l'heure, son respect scrupuleux des rôles respectifs des élus et de l'Administration départementale. Je ne dirais pas selon les principes posés par notre

collègue Daniel BORIE, c'est-à-dire que les élus causent et les collaborateurs montrent les images, si j'ai bien retenu, ce n'est pas forcément ce principe qui détermine la relation entre les élus et l'Administration départementale, mais en tout cas, merci à Paul FRELAUT pour tout cela et bonne retraite à lui.

(Applaudissements.)

M. DEZALOS. – Arrêtons-nous là, Présidente, ou embrayons-nous sur les autres rapports ?

Mme la Présidente. – Embrayons-nous ? Embrayons.

M. DEZALOS. – Ce sera plus rapide pour les autres rapports. Il y a un rapport sur le Rapport Social Unique, RSU, de l'exercice 2022. C'est un document intéressant, je vous invite à le parcourir dans les grandes informations qu'il donne. Sachez par exemple que le Département comptait, en 2022, 1 449 agents, dont 1 061 fonctionnaires, 132 contractuels permanents, 256 contractuels non permanents, dont 143 assistants familiaux.

Quelques observations, le nombre de fonctionnaires, c'est-à-dire 1 061, a diminué de 1,49 %. Pour certains métiers, la Collectivité se trouve confrontée à une absence de candidatures de fonctionnaires et doit recruter des contractuels pour répondre à ses besoins en recrutement.

La part des agents en situation de handicap au sein de la Collectivité a légèrement diminué en 2021 également et la part moyenne d'agents en situation de handicap est plutôt inférieure à la moyenne nationale.

Les départs à la retraite sont passés de 33 % en 2020 à 26 % en 2021, alors que l'âge moyen des agents du Département est supérieur à la moyenne des autres départements.

Le taux d'absentéisme global équivaut à 10,10 % pour l'ensemble des agents permanents, soit 1,6 % de plus que l'année précédente.

Concernant la proportion de femmes et d'hommes dans la Collectivité, la proportion de femmes s'établit à 65 % aujourd'hui, la Collectivité reste tout de même, nous dit-on, en dessous du taux de féminisation des emplois permanents des départements (66 %).

L'âge moyen des agents en poste sur emploi permanent a diminué de très peu, restant autour de 49 ans. Voilà la moyenne d'âge des agents.

Le nombre total de formations a augmenté de 24 %, quant aux dépenses de personnel, elles représentent, nous l'avons vu ce matin, 17 % de nos dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire un taux qui reste très inférieur, nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, à la moyenne des départements qui est plutôt à 20 % au niveau national.

Je crois que c'est tout ce que je voulais souligner plus particulièrement dans ce Rapport Social Unique.

Le rapport suivant, si je continue, Madame la Présidente, le n°8013, concerne l'acquisition de matériel et de mobilier ergonomique dans le cadre du maintien dans l'emploi des agents dont la santé est fragilisée. Nous avions voté au Budget primitif 20 000 € pour l'acquisition d'équipements adaptés aux personnes en situation de santé fragile. Cette somme a été consommée entièrement sur les 4 premiers mois de l'année et il vous est donc proposé d'inscrire 40 000 € supplémentaires. C'est l'objet de ce rapport.

Pour ce qui concerne le rapport suivant, c'est-à-dire le tableau des effectifs, quelques éléments. En annexe 1 de ce rapport se trouve la présentation de toutes les transformations de postes qui correspondent à des suppressions dans le grade de départ pour raisons de retraite ou de mutation et à des créations dans le grade d'arrivée, mobilité interne, réussite au concours, etc., je ne détaille pas.

L'annexe 2 porte sur la création de deux postes permanents que je précise : cela concerne la DIM, il s'agit d'un poste de chef de centre d'appui dans le cadre de l'entrée en service du transbordeur et d'un poste d'opérateur d'escale transbordeur, toujours, dans le cadre de la mise en place de ce service de transbordeur. Donc deux postes pour ce nouvel équipement.

Il y a ensuite, en annexe 3, la création d'un contrat de projet de chargé d'assistance technique pour la transition écologique et les fonds verts. C'est à peu près tout pour l'essentiel dans ce tableau des effectifs.

Je termine, si vous le permettez, par la formation des conseillers départementaux, par un bilan de l'exercice 2022. Pour rappel, le Département inscrit chaque année 2 % des sommes allouées au titre des indemnités de fonction, donc 2 % consacrés à la formation des élus. Pour 2023, 54 821 € sont donc prévus au budget, comprenant les 24 926 € au titre des crédits de l'année, auxquels s'ajoutent les crédits non consommés précédemment parce qu'en effet, vous le savez sans doute, les élus que nous sommes ne consomment pas, loin de là, l'intégralité des crédits mis à la disposition de leur formation. Au dispositif de formation du Département, les élus peuvent également se former au titre du DIF, dont le montant plafond a été porté cette année à 700 €.

Donc, mes chers collègues, je voudrais vous inviter, et c'est un peu gonflé parce que je ne suis pas un exemple la matière non plus, à solliciter des formations qui sont, encore une fois, mises à votre disposition.

Voilà, Madame la Présidente, le balayage de tous les rapports de l'Administration générale. Souhaitez-vous que je parle du dernier également ?

Mme la Présidente. – Oui, comme cela nous voterons tout après.

M. DEZALOS. – C'est quoi, le dernier ?

Mme la Présidente. – Je vais le faire. Avez-vous des questions sur ces rapports ? Mme MAILLARD.

Mme MAILLARD. – Juste une question sur la formation des élus. Existe-t-il une liste en début d'année concernant ces formations ?

Mme la Présidente. – Il faut surtout choisir un organisme et en fonction de l'organisme choisi, il y a effectivement des propositions de formation.

Mme MAILLARD. – D'accord, mais au sein du Département vous n'avez pas de liste.

Mme la Présidente. – Si, bien sûr.

Mme MAILLARD. – Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Nous avons donc plusieurs rapports à voter. Le rapport n°8011, Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE Sophie), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Marylène PAILLARES), et M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme MAILLOU Emilie).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 42

Mme la Présidente. – Rapport n°8012, Rapport Social Unique 2022. Là, nous prenons acte. Tout le monde a-t-il pris acte de la lecture de ce rapport ?

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE Sophie), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Rémi CONSTANS (a

donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Marylène PAILLARES), et M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme MAILLOU Emilie).

DECISION : L'Assemblée prend acte – Pour : 42

Mme la Présidente. – Rapport n°8013, Acquisition de matériel et mobilier ergonomique dans le cadre du maintien en emploi des agents à la santé fragilisée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE Sophie), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Marylène PAILLARES), et M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme MAILLOU Emilie).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 42

Mme la Présidente. – Rapport n°8014, Tableau des effectifs au 1er mai 2023. Qui est contre, qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE Sophie), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Marylène PAILLARES), et M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme MAILLOU Emilie).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 42

Mme la Présidente. – Rapport n°8015, Formation des conseillers départementaux - Bilan 2022. Là aussi, nous prenons acte de la présentation de ce rapport. Tout le monde a pris acte.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE Sophie), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Marylène PAILLARES), et M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme MAILLOU Emilie).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 42

Mme la Présidente. – Rapport n°8016, Attribution d'un mandat spécial pour la visite de l'entreprise SWISS KRONO à Sully-sur-Loire, qui se fera mercredi prochain, départ mercredi retour jeudi, mandat spécial pour quatre conseillers départementaux : Michel MASSET, Daniel BORIE, Julie CASTILLO et Aymeric DUPUY. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté, je vous en remercie.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE Sophie), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Marylène PAILLARES), et M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme MAILLOU Emilie).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 38 (M. Daniel BORIE, Mme Julie CASTILLO et MM. Aymeric DUPUY et Michel MASSET ne participent ni au débat ni au vote).

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer à la commission Ruralité, Développement durable et Environnement. Pardon.

M. DUPUY. – C'était en plus pour être gentil, mais si vous ne voulez pas que je sois gentil…

Mme la Présidente. – Allez-y.

M. DUPUY. – Je voulais vous remercier pour la main tendue et que nous saisissons avec conviction et avec, je ne sais pas comment dire, mais en tout cas, merci.

Mme la Présidente. – Très bien, je donne la parole à Danielle DHELIAS.

COMMISSION RURALITE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT N° 4004 : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES ESPACES REMARQUABLES DE BIODIVERSITE

RAPPORT N° 4005 : CONTRAT DE PROGRES TERRITORIAL LOT AVAL 2023-2027 PORTEE PAR LE SMAVLOT

Mme DHELIAS. – Madame la Présidente, mes chers collègues, il s'agit aujourd'hui de ma première intervention dans cette Assemblée en tant que vice-présidente en charge de la Ruralité, du Développement durable et de l'Environnement. C'est le champ de compétences que vous avez bien voulu me confier, Madame la Présidente, et je vous en remercie. Je sais pouvoir compter sur mes collègues de la commission pour m'accompagner dans ce domaine de la biodiversité, de cette nature que nous aimons tous.

Mme Sophie GARGOWITSCH qui m'a précédée et avant elle M. Raymond GIRARDI, ont déjà posé les fondations de l'action du Département dans le domaine, des fondations solides à l'image de notre Collectivité. Ils ont tous les deux toujours eu à cœur de défendre la place du Département, de porter sa politique et je continuerai bien évidemment avec conviction et détermination.

Il faut réaffirmer que le Département est compétent en matière d'environnement, il est donc important de rester sur ce cap, de continuer à construire notre politique et de l'appliquer, de préserver nos espaces tout en les mettant en valeur et les faire découvrir aux lot-et-garonnais tout d'abord, mais aussi aux touristes et visiteurs. L'environnement est quelque chose que je connais bien et que je n'idéalise pas. Cette biodiversité, je la pratique à peu près tous les jours, elle est souvent belle et il faut la préserver, mais il faut aussi la gérer, car elle peut être envahissante, à l'exemple des problèmes de certaines espèces comme l'ambroisie ou le sanglier.

J'ai une assez bonne vision de ce que l'on doit faire en Lot-et-Garonne, d'où nous partons et vers où nous devons nous diriger. Car évidemment, il y a des progrès à faire, ce serait mentir de vouloir faire croire le contraire, mais il

faut être pragmatique, respecter chacun, continuer la concertation avec tous les usagers et acteurs du monde rural, paysans et pêcheurs, chasseurs et naturalistes, promeneurs, tous amoureux d'un même territoire.

Des thématiques me sont chères : la gestion de l'eau que je connais pour représenter le Département à EPIDROPT depuis plus d'un mandat maintenant. La question des haies aussi, mon territoire, le Val du Dropt, ayant vu un nombre important de projets se développer, la faune sauvage aussi en ma qualité d'administratrice à la Fédération de Chasseurs de Lot-et-Garonne.

Je disais que nous avions des fondations solides, elles ont été jetées dès 2010. En mars dernier, nous avons voté dans cet hémicycle la stratégie pour les 10 ans à venir, pour soutenir et préserver nos espaces de biodiversité. Notre ambition est d'augmenter le nombre de sites naturels et remarquables labellisés d'ici 2033, en particulier sur les territoires et milieux naturels où il n'y a pas assez aujourd'hui.

C'est tout le sujet du rapport présenté aujourd'hui, nous donner les moyens de nos ambitions, d'une part, en révisant notre dispositif pour intégrer un nouveau type de site, des espaces de nature ordinaires et cultivés comme pourraient l'être, à terme, le parc du château de Buzet.

L'autre grande décision, comme cela a été acté dans la stratégie, consiste à lancer les démarches de mise en place des zones de préemption au titre des ENS, c'est-à-dire nous doter de l'outil réglementaire nécessaire pour en cas de besoin acquérir en priorité. Cette démarche n'est pas simple, car les faits voient intervenir de nombreux acteurs. Mais la préservation du patrimoine naturel de notre territoire rend nécessaire cette évolution.

Je suis une élue de terrain qui se nourrit de rencontres, je vais donc m'atteler dans les prochaines semaines à rencontrer nos partenaires dans leur milieu, dans leur quotidien, et continuer à construire avec eux la politique du Département pour les habitants du Lot-et-Garonne. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Merci, Danielle. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Rapport n° 4004, Mise en œuvre de la stratégie départementale en faveur des espaces remarquables de biodiversité (2024-2033). Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Pierre CAMANI (a donné pouvoir à M. Michel MASSET), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Marylène PAILLARES) et M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir Mme Emilie MAILLOU).

Absents non représentés : Mmes Julie CASTILLO, Béatrice GIRAUD et M. Michel MASSET.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 39

Mme la Présidente. – Rapport n°4005, Contrat de progrès territorial Lot Aval 2023-2027 porté par le SMAVLOT.

Mme DHELIAS. – Je ne prends pas part au vote sur ce rapport.

M. BORDERIE. – Juste pour présenter avant le vote le contrat de progrès, en résumé, post digestion, j'en ai fait un petit résumé pour vous éviter les 47 pages du document, même les 3 pages de la délibération.

Je remercie le Département de cette délibération qui est très bien faite et qui explique parfaitement quels sont les enjeux. Je voudrais juste rappeler quelques points importants : le SMAVLOT anime un dispositif contrat de progrès sur le bassin versant du Lot Aval, qui va être signé avec l'Agence de l'Eau le 7 juillet prochain. La validation de ce contrat est intervenue le 20 mars dernier à la commission d'attribution des aides de l'Agence de l'Eau.

La Région Nouvelle-Aquitaine, le Département et l'État en sont les cosignataires. L'objectif principal d'un contrat de progrès est l'amélioration globale de la qualité des milieux aquatiques dans le respect des objectifs fixés par l'Union Européenne dans la directive-cadre européenne sur l'eau. Le SMAVLOT 47 a conduit un large travail de concertation sur le territoire, dans la continuité du premier contrat de rivière Lot Aval. Plusieurs enjeux et objectifs ont été définis et il en découle un programme d'action opérationnel multithématique. Ce contrat a été coconstruit avec l'ensemble des partenaires et usagers impliqués dans la question de l'eau, institutions, services de l'État, usagers, consommateurs, et tente de répondre à des problématiques très locales. Il se décline en six volets d'action :

- qualité des eaux,
- qualité milieu aquatique,
- gestion quantitative,
- prévention des inondations,
- valorisation touristique et paysagère,
- animation et gouvernance.

Je vous donne quelques chiffres, sur les 5 ans à venir, ce contrat de progrès représentera un investissement de 41,7 M€. Le premier volet représentera la plus grosse partie avec 31 M€, le second pour la qualité des milieux aquatiques avec 5 M€, le troisième pour la gestion quantitative a été chiffré à 0,7 M€, la prévention des inondations coûtera 1 M€, la valorisation touristique et paysagère est évaluée à 0,8 M€ et le dernier volet, l'animation et la gouvernance pour 2,7 M€.

Sur cet ensemble, environ 5 M€ seront directement investis par le SMAVLOT. Les autres dépenses seront effectuées par des maîtres d'ouvrage compétents dans les différents domaines. Les montants les plus conséquents concernent donc la modernisation des eaux d'assainissement et les nouvelles stations d'épuration à créer.

Grâce à ce contrat de progrès, les financements seront sécurisés sur les 5 ans à venir auprès de l'Agence de l'Eau avec des taux bonifiés pour les actions d'assainissement. Les opérations sont financées en fonction des thèmes, avec des taux globaux d'intervention de 40 à 80 % par l'Agence de l'Eau, le Département, le Conseil régional et l'État au travers des fonds Barnier sur la partie inondations.

Voilà, mes chers collègues, en résumé les enjeux de cet engagement que portera le SMAVLOT pour notre très belle rivière Lot pour les 5 ans à venir. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – C'est moi qui fais voter ou c'est vous ? Je plaisante. Merci, M. BORDERIE. Y a-t-il des questions sur la présentation qui vient d'être faite ? Non ? Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Pierre CAMANI (a donné pouvoir à M. Michel MASSET), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Marylène PAILLARES), et M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir Mme Emilie MAILLOU) et M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI).

Absents non représentés : Mme Julie CASTILLO et M. Michel MASSET.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 34 (MM Jacques BORDERIE, Daniel BORIE, Thomas BOUYSSSONIE, Marcel CALMETTE, Mme Danielle DHELIAS et M. Michel MASSET ne participent ni au débat ni au vote)

Mme la Présidente. – Nous passons à la commission Agriculture et Forêt, je rends la parole à Mme DHELIAS.

COMMISSION AGRICULTURE ET FORET

RAPPORT N° 7002 : SOUTIEN A L'ELEVAGE EN LOT-ET-GARONNE : MODIFICATION DU REGIME D'AIDE DEPARTEMENTAL

Mme DHELIAS. – Je remplace aujourd'hui M. Joël HOCQUELET qui m'a sollicitée en tant que vice-présidente de la commission Agriculture et Forêt pour en présenter les travaux. Le sujet d'aujourd'hui est pour notre territoire d'une préoccupation importante, l'élevage lot-et-garonnais. Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais en tant qu'élue locale ancrée dans mon territoire revenir sur l'importance de l'élevage pour notre département rural.

L'élevage n'échappe malheureusement pas à l'agribashing. Les qualitatifs péjoratifs nourrissent un certain discours dogmatique qui ne reflète pas la réalité de nos territoires ruraux, notamment en Lot-et-Garonne. Les animaux sont bruyants, leurs déjections odorantes, nauséabondes pour certaines et certains, les effluents polluants, leurs conditions de vie catastrophiques et maintenant, leurs rots et non leurs pets dangereux pour la planète. Bref, une accumulation de clichés attestant surtout de la méconnaissance de la vie et du métier d'éleveur, et surtout une fâcheuse tendance à généraliser et mettre toutes les vaches dans le même pré.

En cédant au simplisme, nous nous exposons à des réactions épidermiques et extrêmes. Et tout le monde y perd, à commencer par nos cantons. Oui, il est vrai, une certaine forme d'élevage participe au réchauffement climatique, mais je dis bien une certaine. Heureusement, en France nous n'avons jamais cédé à la pression des industriels et la majorité de nos éleveurs restent à taille humaine, bien loin des fermes, faut-il vraiment appeler cela des fermes, américaines du Sud comme du Nord.

Il convient donc de ne pas généraliser rétablir avec pédagogie certaines vérités et battre en brèche quelques contrevérités. Je vous invite à prendre connaissance d'un bon article de l'INRAE, institution fiable s'il en est sur l'élevage et le changement climatique. On vous y rappelle notamment que la communauté scientifique considère qu'il faut entre 550 et 700 litres d'eau pour produire 1 kilo de viande de bœuf, ce qui est très loin du chiffre exorbitant de 15 000 litres, trop souvent repris à mauvais escient.

Cet exemple est pour moi caractéristique de cette manipulation qui cherche à englober des systèmes extrêmes et opposés. On oublie, sinon on passe volontairement sous silence, que l'élevage occupe les mauvaises terres, souvent impropres à la culture. On omet de rappeler que sans élevage, les territoires s'enrichissent, s'embroussaillent et ne sont plus propres à rien, même pas à la nature elle-même. Pour preuve, le CEN Nouvelle-Aquitaine qui vient d'acheter 95 hectares dans l'est du Lot-et-Garonne et qui cherche à installer un éleveur pour entretenir ses espaces naturels.

Quelle belle reconnaissance du rôle essentiel de l'élevage que de voir un opérateur de l'environnement à dimension régionale s'y intéresser autant. Et le cas n'est pas isolé, nous nous souvenons à Fourques de ce troupeau de bordelaises qui aide on ne peut plus écologiquement à l'entretien des zones humides le long de l'Avance. Le maintien de l'élevage est donc primordial, il constitue l'ADN des agrosystèmes lot-et-garonnais, ce système de la polyculture élevage durable écologiquement et vertueux économiquement.

Le Département soutient de manière importante la filière, et ce, depuis de nombreuses années. Sur le seul budget 2022, ce ne sont pas moins de 27 % du budget de l'agriculture qui ont été fléchés vers l'élevage. Nous nous étions positionnés volontairement vers un renfort de l'installation forfaitaire en faveur de l'élevage, mais aussi sur une décision affirmée de valoriser la race locale, née en Lot-et-Garonne, la Blonde d'Aquitaine. C'est sur ce dernier point que porte le rapport qui vous est soumis aujourd'hui. Nous nous étions focalisés initialement sur le soutien à l'acquisition de taureaux, mais le retour du terrain nous amène à encourager sous conditions précises l'insémination artificielle.

C'est un choix de cœur que de privilégier la Blonde d'Aquitaine, dois-je rappeler que la Blonde d'Aquitaine est issue du Lot-et-Garonne, mais je dis que nous devons être vigilants et veiller à toujours soutenir nos éleveurs engagés dans les démarches qualité, quelle que soit leur race de prédilection, qu'elle soit Bazadaise, Aubrac, Salers, Limousine ou même aujourd'hui Angus. Nos vaches sont de précieux auxiliaires de bon état de nos écosystèmes, mais sans un accompagnement bien calibré, les éleveurs fragilisés risquent aujourd'hui de baisser les bras, ce qui serait fortement dommageable.

Je veillerai donc personnellement à ce que dans le futur dispositif et les discussions que nous aurons à avoir dans les prochaines semaines avec la Région, les intérêts de la filière élevage de qualité soient pris en compte à la hauteur des opportunités qu'elle présente pour la transition agroécologique. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Merci, Mme DHELIAS. Y a-t-il des questions, des remarques, sur ce rapport ? M. BOUSQUIER.

M. BOUSQUIER. – Je vous remercie. Je tiens à remercier vos services pour la délocalisation de la commission Agriculture et Ruralité. Nous avons pu visiter une exploitation agricole, et pour ma part, c'était très riche d'informations et j'ai beaucoup apprécié, et je pense que mes collègues aussi.

Je valide tout à fait les propos qui sont tenus par rapport à l'importance de l'élevage, moi qui descends des coteaux de Prayssas en ai une bonne preuve : sans élevage, cela ne ferait de toute façon que des friches. Mais je suis aussi à l'écoute des éleveurs. Il est vrai que pour préserver le capital génétique local de la Blonde d'Aquitaine, oui, on va soutenir les éleveurs par l'insémination artificielle avec un budget, mais aussi, et c'était aussi une inquiétude de l'éleveur chez qui nous étions, si nous voulons préserver le capital génétique local de cette race, il faudrait même mettre plus en avant des éleveurs qui ont des taureaux, par rapport à l'insémination artificielle, parce qu'il nous faisait la remarque, comme d'autres la font, les éleveurs sur des taureaux participent largement à la préservation de ce capital génétique.

Je ne suis pas un spécialiste, mais M. CALMETTE pourra peut-être apporter des éléments supplémentaires à ce que je dis, mais il est vrai que notre proposition serait de soutenir plus les éleveurs qui font la reproduction par taureau que par l'insémination artificielle. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – M. CALMETTE.

M. CALMETTE. – Madame la Présidente, mes chers collègues, dans l'élevage, il y a presque de manière identique deux systèmes qui existent, la monte naturelle et l'insémination artificielle. La monte naturelle, c'est à peu près 60 % et l'insémination, 40 % du cheptel. Là, nous avons prévu d'accompagner les éleveurs, quel que soit leur choix, à peu près avec le même budget. Je trouve que ce n'est pas si mal. D'abord, même si Joël HOCQUELET n'est pas le cas aujourd'hui, nous lui répéterons, je le remercie d'avoir accédé à cette demande pour soutenir par ce biais, et un complément sera fait à l'automne, l'élevage dans le département.

Pour revenir sur les propos préliminaires de Danielle DHELIAS, je crois que nous n'avons pas besoin d'incitations pour diminuer le cheptel bovin en France puisque déjà en Lot-et-Garonne, en 10 ans le cheptel bovin a diminué tout seul de 60 %. Ce n'est donc pas la peine d'en ajouter.

Gardons donc l'élevage que nous avons et continuons à l'encourager autant que nous le pourrons, et pourquoi pas plus, déjà cela. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente. – M. VO VAN.

M. VO VAN. – Je voulais juste appuyer les propos de Marcel CALMETTE, effectivement, j'ai trouvé vraiment très intéressante cette visite que nous avons faite cette semaine sur l'exploitation de la famille THIERS à Moncrabeau, notamment avec une collaboration au quotidien, en tout cas hebdomadaire, avec le CEN pour le travail commun sur cet espace naturel sensible. Collaboration qui permet de faire perdurer, d'identifier des espèces naturelles. Nous voyons donc qu'il y a un travail particulièrement édifiant sur cette collaboration, qui est possible et qui est également souhaitée, notamment sur les espaces Natura 2000 ou les mesures agroenvironnementales et climatiques. Ce sont les outils de collaboration entre les acteurs de la préservation de la biodiversité et les agriculteurs qui sont des partenaires sur ces projets.

Nous ne pouvons donc vraiment qu'encourager ce type de travail, d'éclairage et de communication de ces projets communs qui sont vraiment au bénéfice des milieux naturels de notre département, et du tourisme puisque l'exploitant nous expliquait qu'il a vraiment des visites régulières, en nombre nourri de personnes qui viennent parfois se perdre là en pensant presque être sur un parc d'attractions. Auquel cas il faut un peu les rediriger, leur expliquer, avoir une réaction pédagogique. Cela permet aussi de faire vivre l'exploitation puisqu'un commerce se fait avec une boutique intégrée, même avec une activité d'accueil des camping-cars à titre gratuit, mais avec,

évidemment, un peu l'obligation morale de se fournir sur place. Donc une collaboration gagnant-gagnant pour tout le monde.

Mme la Présidente. – M. BOUSQUIER.

M. BOUSQUIER. – Juste une précision, lors de la commission nous avions posé la question pour avoir le pourcentage de proportion entre la reproduction par taureau et l'insémination artificielle. Nous avons donc un chiffre inférieur pour l'insémination artificielle. L'éleveur chez qui nous étions nous a dit le contraire, quand même.

Mme la Présidente. – Marcel CALMETTE ?

M. CALMETTE. – Il faut ajouter que beaucoup de taureaux qui sont utilisés dans la monte naturelle proviennent d'animaux issus de l'insémination artificielle puisque la sélection se fait beaucoup plus au travers des centres génétiques utilisant l'insémination artificielle que par la monte naturelle.

Mme la Présidente. – C'est la répartition entre les deux. Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ? Non, nous allons passer au vote. Rapport n°7002, Soutien à l'élevage en Lot-et-Garonne : modification du régime d'aide départemental. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Pierre CAMANI (a donné pouvoir à M. Michel MASSET), M CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Marylène PAILLARES), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU) et M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI).

Absent non représenté : M. Jacques BORDERIE.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 41

Mme la Présidente. – Nous passons à la commission Développement économique, Tourisme, Numérique et Politiques contractuelles, M. MASSET.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

RAPPORT N° 3008 - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) -YUZU – ÉTAT D'AVANCEMENT, RESULTATS PREMIER APPEL A PROJETS

RAPPORT N° 3009 - RAPPORT D'INFORMATION – PROJET ORPINIA PAR LE GROUPE SWISS KRONO

M. MASSET. – Madame la Présidente, chers collègues, je vous présente deux rapports que vous attendez impatiemment depuis ce matin. Le premier sur le fonds d'épargne citoyenne que nous connaissons mieux sous le terme plus communicant de YUZU, le deuxième concerne un nouveau projet que Madame la Présidente a évoqué, un projet industriel porté par le groupe Swiss Krono, j'y reviendrai un peu plus tard.

Tout d'abord, comme à l'accoutumée, quelques chiffres indicateurs économiques qui permettent d'appréhender la situation en Lot-et-Garonne. Cette situation dépend largement du contexte national, bien sûr, mais également

de la situation internationale. Comme vous allez le constater, les derniers indicateurs, même s'il convient d'être prudent, laissent penser que la situation s'améliore ou se stabilise. Nous parlons de chiffres sur les derniers mois, voire la dernière année.

Nous notons un nombre de demandeurs d'emploi en diminution de 7,4 %, c'est 13 500 demandeurs d'emploi sans aucune activité selon nos derniers chiffres, un taux de chômage à 7,3 %, inférieur de 0,3 % par rapport à son niveau un an plus tôt. Un nombre de salariés en progression, 0,7 % et enfin, le chiffre d'affaires des entreprises en légère hausse de 0,5 %. Le solde du commerce extérieur se redresse et s'établit à plus de 24 M€. Il n'avait d'ailleurs pas été positif depuis le premier trimestre 2020.

En revanche, le nombre de créations d'entreprises affiche une baisse de 2,6 %, les investissements des entreprises également une baisse de 3,2 %. Le nombre d'ouvertures de procédures collectives, c'est-à-dire redressement judiciaire ou liquidation, le redressement, c'est plus 6 % et les liquidations, c'est un chiffre aussi très important, près de 80 %.

Souffrance aussi d'un monde économique, du monde agricole en particulier, des artisans, des commerçants. Nous avons parlé ce matin de la désertification médicale, mais il y a aussi un monde en souffrance aujourd'hui, je pense au monde agricole, également à nos artisans et à nos commerçants.

La prudence s'impose, comme je vous l'ai indiqué par rapport à l'économie en général. Je terminerai cette présentation par les indicateurs économiques les plus significatifs avec un aperçu rapide sur le début de l'année 2023, notamment en matière de tourisme.

Selon l'enquête Conjoncture régionale menée auprès des hôtels, campings, hébergements collectifs et offices du tourisme, 38 répondants pour cette étude sur le Lot-et-Garonne, la fréquentation globale pour les vacances de printemps est en baisse, mais les réservations pour les week-ends de Pentecôte et de l'Ascension ont été stables.

Quant aux rapports, le premier rapport est donc un rapport d'information sur le dispositif YUZU, je rappelle, dispositif unique en France, initiative là aussi de la majorité départementale, je tiens à saluer le travail de notre équipe, Jean-Luc GIORDANA (directeur général adjoint en charge du développement touristique, agricole, de l'économie et de l'environnement) et toute son équipe du service Économique. Ce dernier a été voté lors de la session budgétaire du 24 mars dernier et maintenant, il est entré dans sa phase de mise en œuvre.

Fruit d'un partenariat avec trois structures reconnues dans l'accompagnement des projets d'Économie Sociale et Solidaire, son intérêt réside dans la réponse pragmatique qu'il peut apporter aux acteurs de l'ESS en quête de financement pour des projets d'investissement. C'est bien là, la particularité de ce dispositif.

Autre point intéressant à rappeler, il facilite l'engagement des citoyens, mais aussi des personnes morales, dans le tour de table financier de ces mêmes projets. Concrètement, à la suite de l'appel à projets, sept candidatures ont été reçues et après analyse, et je remercie d'ailleurs le jury qui s'est réuni, trois dossiers ont été admis et intègrent le dispositif. Ces trois projets figurent sur la plateforme de financement depuis le 13 juin dernier et à partir du 22 juillet, selon les préconisations de « J'adopte un projet », nous pourrons savoir s'ils ont recueilli les fonds espérés et donc, si nous pourrons participer à une contribution. Je rappelle qu'il faut que les particuliers s'investissent dans ce dossier, mais également vous toutes et vous tous, mesdames et messieurs, chers collègues, et le Département abondera en ce sens jusqu'à un fonds de 3 000 €. Vous êtes donc invités à suivre ces trois projets.

Le deuxième dossier concerne le projet industriel d'envergure qu'a cité Madame la Présidente tout à l'heure, dénommé Orpinia. Ce projet prévoit la création d'un site de production en Lot-et-Garonne, il est porté par le groupe Swiss Krono, principal fabricant mondial de matériaux dérivés du bois qui emploie aujourd'hui près de 5 000 collaborateurs à travers le monde, dont un à Sully-sur-Loire et c'est là où nous nous rendrons en milieu de semaine prochaine avec les collègues. C'est un site qui se situe près d'Orléans.

Concrètement, il s'agirait de créer un nouveau site de production sur la commune de Fargues-sur-Ourbise où seraient produits des panneaux de bois de type OSB, ce sont des panneaux de lamelles. Les chiffres qui nous sont annoncés, c'est 340 M€ d'investissement, 150 emplois directs et près de 500 emplois indirects ou induits. Le site de Fargues était en concurrence avec l'Allemagne ou des pays d'Europe centrale, il remplit toutes les

conditions du cahier des charges défini par l'entreprise : des infrastructures de communication existantes pouvant être facilement adaptées, une importante ressource en bois, vous avez compris pourquoi.

En somme, Swiss Krono souhaite engager très rapidement les démarches administratives, financières et institutionnelles pour une mise en service dès 2026. Dès cet automne, ils devraient annoncer officiellement la décision d'implantation sur le site. Ce projet représente une nouvelle opportunité exceptionnelle pour le Lot-et-Garonne en termes d'emplois, de notoriété, d'attractivité, qui viendra compléter notre plan d'attractivité. Il est donc important qu'il puisse être évoqué devant vous aujourd'hui en vue d'affirmer le soutien politique du Département.

Hormis le rapport sur le YUZU, je précise également que dans la liste des rapports prévus à l'ordre du jour de la commission figurait le rapport 2002 sur l'adoption du Plan Routes qui a été cité précédemment, ainsi que sur le FACIL, le rapport 2003. Ces deux rapports ont déjà été vus dans le cadre de leurs commissions respectives. Voilà, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. – Peut-être juste pour préciser par rapport à l'implantation de l'entreprise Swiss Krono à Fargues-sur-Ourbise, une délégation départementale va effectivement aller à Sully-sur-Loire la semaine prochaine. Il y a eu des réunions techniques sur le site avec nos services parce qu'il y aura sans doute des implications de la part du Conseil départemental, notamment sur le recalibrage des routes départementales puisqu'il va y avoir un va-et-vient de camions, mais tout cela reste à définir. D'où l'intérêt d'aller voir comment cela se passe à Sully-sur-Loire. Vous pourrez donc nous faire un retour le 7 juillet prochain.

De toute façon, je pense que la décision définitive, même si nous pouvons imaginer que la décision est prise, mais nous aurons vraiment la décision définitive fin septembre. Nous verrons à ce moment-là comment le Département, c'est en tout cas mon souhait, peut être le plus facilitateur possible pour que cette entreprise puisse s'installer dans les meilleures conditions.

Y a-t-il des questions ? Mme CASTILLO.

Mme CASTILLO. – Pas de question, Madame la Présidente, mais effectivement, par rapport à ce dossier Swiss Krono, je souhaite renouveler nos remerciements pour nous avoir impliqués pour cette visite, surtout pour le temps d'échange qui va suivre avec la société. Nous l'avons rencontrée lors du dernier Conseil communautaire puisque le projet a également été présenté.

C'est effectivement un gros et beau projet pour le territoire du canton des Forêts de Gascogne, pourvoyeur d'emplois, nous parlons tout de même de 500 emplois directs et indirects induits en tout, avec deux phases d'implantation, une première phase que vous venez de présenter, à savoir sur la commune de Fargues-sur-Ourbise et avec une extension prévue sur la commune de Houeillès dans quelques années.

Lors de cette présentation, il faut savoir que nous avons soulevé quelques questions, notamment par rapport à la concurrence directe avec des entreprises implantées localement, je pense notamment à la société STEICO à Casteljaloux. Les doutes ont été complètement levés puisqu'il ne s'agit pas du tout des mêmes matériaux et des partenariats pourraient même être envisagés entre les deux sociétés qui sont internationalement connues, d'ailleurs, l'une comme l'autre.

La deuxième interrogation concerne effectivement le trafic poids lourds parce qu'il faut savoir que pour un camion qui entre, deux ressortent, ce qui va intensifier la circulation des poids lourds. Nous serons donc effectivement amenés à retravailler, en tout cas à travailler à la fois les itinéraires…

Un intervenant – (*Propos tenus hors micro*)

Mme CASTILLO. – Oui, tout à fait. Je ne peux pas expliquer techniquement encore, je pense que j'en saurai plus mercredi prochain et je ferai un retour sur là-dessus. C'est tout de même une grosse interrogation parce que bien sûr, notre volonté est de tous les faire passer à Damazan chez Michel MASSET, nous allons donc discuter pendant le trajet qui va durer 6 heures et nous allons négocier pour nous partager le trafic poids lourds. C'est une boutade, mais en tout cas, c'est un beau projet, nous sommes tout de même ravis d'y être associés pour le mener à son terme. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Michel MASSET.

M. MASSET. – Même une boutade, je tiens à rectifier que non, l'entrée et sortie ne se fera pas seulement à Damazan. Je le dis parce qu'il y a déjà quelques autres dossiers avec un trafic important de camions sur Damazan. Tout cela se verra donc de manière beaucoup plus large et nous trouverons certainement une issue favorable à nos intérêts réciproques.

Mme la Présidente. – Ce qui est certain, c'est que l'augmentation du trafic sera sans doute un sujet sur ce territoire. Christine.

Mme GONZATO-ROQUES. – Juste un petit mot complémentaire sur le YUZU. Les trois dossiers retenus, les trois lauréats sont candidats aux dons et pas à l'investissement. Sur les trois dossiers, deux apportent vraiment un souhait d'inclusion très important pour des enfants porteurs de handicap ou pour un public empêché.

Mme la Présidente. – Pas d'autre intervention ? Je vous propose de passer au vote. Rapport n°3008, Économie Sociale et Solidaire, YUZU, état d'avancement, résultat premier appel à projets. Là, nous prenons juste acte de ce rapport.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Pierre CAMANI (a donné pouvoir à M. Michel MASSET), M. Rémi CONTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Marylène PAILLARES), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU) et M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI).

DECISION : L'Assemblée prend acte – Pour : 42

Mme la Présidente. – Rapport n°3009, Rapport d'information, projet Orpinia par le groupe Swiss Krono. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Pierre CAMANI (a donné pouvoir à M. Michel MASSET), M. Rémi CONTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Marylène PAILLARES), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU) et M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 42

Mme la Présidente. – Je passe de suite la parole à M. DEZALOS pour la commission Finances, Patrimoine et Évaluation des Politiques publiques.

COMMISSION FINANCES, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

RAPPORT N° 9010 - DELEGATION DE COMPETENCE A LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS – INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

RAPPORT N° 9011 - DECISIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DE POUVOIR EN APPLICATION DES ARTICLES L.1413-1, L.3211-2, L.3221-10-1 ET L.3221-12-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORT N° 9012 - ARRETE DU COMPTE DE GESTION DU PAYEUR DEPARTEMENTAL POUR LE BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE (FEB)

RAPPORT N° 9013 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 POUR LE BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE (FEB)

RAPPORT N° 9014 - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT N° 9015 -AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE (FEB)

RAPPORT N° 9016 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 (DM1) 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE (FEB)

M. DEZALOS. – Merci, Madame la Présidente. Deux rapports formels et réguliers. D'abord, Madame la Présidente rend compte des délégations de compétence qu'elle a reçues de l'Assemblée, il s'agit du rapport 9010 en matière de marchés publics.

Nous avons déjà eu l'occasion, je crois, de donner quelques chiffres sur l'exercice 2022, les marchés notifiés sont au nombre de 577, 50 % de ces marchés concernent des travaux, 13 % des fournitures et 37 % des services et l'ensemble représente un volume d'un peu plus de 42 M€ hors taxe. 64 % de ces marchés ont été passés auprès d'entreprises de Nouvelle-Aquitaine, 9 % en Occitanie et 27 % d'autres régions. Sur ces 64 % d'achats réalisés auprès d'entreprises de Nouvelle-Aquitaine, 81 % ont été opérés auprès d'entreprises lot-et-garonnaises, ce qui est une excellente chose pour l'économie de notre département.

Les marchés exécutés en 2022 représentent un montant de 52,5 M€, TTC cette fois-ci, soit une augmentation d'un peu plus de 7 % par rapport à 2021.

Un mot sur les objectifs fixés pour nos services en 2023, d'abord moderniser le système d'information des achats et des marchés en lien avec la DSIAN et avec la direction des Finances, élaborer un SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables), tout cela sera à l'ordre du jour du travail de nos services et de nos objectifs.

Concernant le rapport n°9011, il s'agit encore pour Madame la Présidente de rendre compte des décisions qu'elle a pu prendre dans le cadre de ses délégations. Cela ne porte plus sur des marchés, mais sur diverses décisions, de conclusions de louage de choses, d'acceptation d'indemnités de sinistre, d'aliénation de gré à gré pour des biens mobiliers inférieurs à 4 600 €. Il s'agit d'actions de justice, de décisions relatives au FSL, de renouvellements d'adhésion aux associations, etc. Vous avez tout le détail dans les rapports.

Le rapport suivant, le n°9012, porte sur le compte de gestion du Payeur départemental pour le budget annexe du Foyer Départemental de l'Enfance Balade, nous en avons parlé ce matin.

Le rapport suivant, le n°9013, porte sur l'adoption du compte administratif du budget annexe de ce même Foyer de l'Enfance Balade. J'en profite pour dire que l'on m'a signalé que ce matin ma langue avait fourché et que j'avais parlé d'un résultat d'exploitation excédentaire de 116 M€ au lieu de 116 000 €, mais vous aviez bien rectifié. Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté là-dessus pour le FEB.

Rapport n°9014, c'est l'adoption du Compte Financier Unique pour le Budget principal qui vous est proposé. Si vous le souhaitez, nous reviendrons dans le détail de ce Compte Financier Unique, mais la présentation en a été faite ce matin.

Très logiquement, le rapport suivant, le n°9015, concerne l'affectation des résultats découlant de ce Compte Financier Unique. Pour l'exercice 2022 et s'agissant du Budget principal, affectation des résultats également, mais cette fois-ci pour le Budget annexe du FEB.

Pour terminer, le n°9016 concerne la Décision Modificative n° 1, à la fois pour le Budget principal et pour le Budget annexe du FEB.

Voilà, de façon extrêmement synthétique, je crois que c'est suffisant, pour les différents rapports relevant des Finances, du Patrimoine et de l'Évaluation des Politiques publiques.

Mme la Présidente. – Pas de questions ? Je vous propose de passer au vote.

Pour les rapports n°9010 et n°9011, il faut juste que l'Assemblée prenne acte. Je vous demande donc d'en prendre acte.

RAPPORT N°9010

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Pierre CAMANI (a donné pouvoir à M MASSET Michel), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme PAILLARES Marylène), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU) et M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI).

Absent non représenté : Mme Valérie TONIN.

DECISION : L'Assemblée prend acte. – Pour : 41

RAPPORT N°9011

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Pierre CAMANI (a donné pouvoir à M MASSET Michel), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme PAILLARES Marylène), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU) et M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI).

DECISION : L'Assemblée prend acte. – Pour : 42

Mme la Présidente. – Rapport n°9012, Arrêté de Compte de Gestion du Payeur départemental pour le Budget annexe du Foyer Départemental de l'Enfance Balade. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Pierre CAMANI (a donné pouvoir à M MASSET Michel), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO),

Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme PAILLARES Marylène), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU) et M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 42

Mme la Présidente. – Je laisse maintenant la présidence à M. LACOMBE pour soumettre au débat, mais ce sera au vote, le rapport relatif au Compte Administratif 2022 du Foyer Départemental de l'Enfance et l'adoption du Compte Financier Unique pour le Budget principal. Je quitte la salle.

(La présidente du Conseil départemental quitte la salle.)

M. LACOMBE. – Pour le rapport n°9013, la présidente ayant souhaité qu'il n'y ait pas de débat, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Pierre CAMANI (a donné pouvoir à M MASSET Michel), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme PAILLARES Marylène), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU) et M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 41 (Mme BORDERIE Sophie ne participe ni au débat ni au vote)

M. LACOMBE. – Pour le rapport n°9014, nous allons rester sur la même position. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Pierre CAMANI (a donné pouvoir à M MASSET Michel), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme PAILLARES Marylène), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU) et M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 41 (Mme BORDERIE Sophie ne participe ni au débat ni au vote)

(La présidente du Conseil départemental réintègre la salle.)

Mme la Présidente. – Rapport n°9015, Affectation de résultats de l'exercice 2022, Budget principal et Budget annexe du Foyer Départemental de l'Enfance Balade. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Pierre CAMANI (a donné pouvoir à M MASSET Michel), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme PAILLARES Marylène), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU) et M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 42

Mme la Présidente. – Rapport 9016, Décision Modificative n° 1 (DM1) 2023 du Budget principal et du Budget annexe du Foyer Départemental de l'Enfance Balade. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Pierre CAMANI (a donné pouvoir à M MASSET Michel), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme PAILLARES Marylène), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU) et M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 42

MOTION

MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE ET AMENDEE PAR LE GROUPE 100 % LOT-ET-GARONNE RELATIVE A LA POLITIQUE DE GRAND AGE.

Mme la Présidente. – Il nous reste à aborder la notion proposée par la Majorité départementale. Je pense que les différents groupes se sont vus et que nous sommes d'accord sur les propositions. Nous passons donc au vote de la motion. Qui est contre ?

Une intervenante – *(Propos tenus hors micro)*

Mme la Présidente. – Elle a été distribuée en tout début ce matin.

M. DEZALOS. – Madame la Présidente, par rapport à la motion initiale du groupe majoritaire, les groupes se sont vus et il y a eu quelques modifications. En particulier dans le délibéré proprement dit, la confirmation que le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, en ce qui le concerne, assume les responsabilités de la gestion du grand âge sur l'ensemble du territoire, que ce soit en structure ou à domicile. C'est l'ajout qui a été fait et je crois qu'une phrase ou deux ont été retirées à la demande d'un groupe, mais cela ne modifie en rien l'économie générale de cette motion.

Mme la Présidente. – Tout le monde est-il d'accord pour la signature de cette motion ? M. DUPUY.

M. DUPUY. – Il aurait pu être ajouté : « motion déposée par la Majorité et amendée par le groupe 100 % Lot-et-Garonne ». Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Tout le monde est-il d'accord sur les modifications apportées pour que nous puissions passer au vote ? Oui. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Pierre CAMANI (a donné pouvoir à M MASSET Michel), M. Rémi CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cécile GENOVESIO), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE), Mme Caroline

HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme PAILLARES Marylène), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme Emilie MAILLOU) et M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 42

L'ordre du jour est épuisé, je lève donc que la séance.

Je rappelle juste, c'est important, le 7 juillet 2023, Session spéciale avec le retour de la mission portée par Joël HOCQUELET de 9 heures 30 à midi. Il y aura ensuite la signature du contrat de progrès avec le SMAVLOT, la pause déjeuner et nous reprendrons à 14 heures 30 pour la Commission permanente.

M. CHOLLET. – Donc bien prévoir la journée. Attention à l'hémorragie en début d'après-midi.

Mme la Présidente. – Exactement.

Je vous souhaite une bonne fin de journée et un bon week-end.

La séance est levée à 17 heures 23.

TEXTE DE LA MOTION

Direction générale des services
Service de l'assemblée

REUNION DU 2e trimestre 2023
SEANCE DU 23 Juin 2023

MOTION RELATIVE A LA POLITIQUE DU GRAND AGE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

DECIDE :

- d'adopter, à l'unanimité, la motion suivante déposée par le groupe de la Majorité départementale et amendée par le groupe « 100% Lot-et-Garonne »,

« La révolution de la longévité constitue l'un des grands changements anthropologiques de notre temps. En France, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans va connaître une hausse vertigineuse, de 49%, d'ici 2030 : elles sont 4,1 millions aujourd'hui, à cet horizon, elles seront 6,1 millions. En 2030, les plus de 65 ans devraient être plus nombreux que les jeunes de moins de 20 ans. Comme les deux autres transitions majeures (numérique et écologique), la transition démographique requiert une mobilisation de toutes et tous et une forte volonté politique.

Décrite comme le « marqueur social » du premier quinquennat, la loi Grand âge était annoncée par Emmanuel MACRON pour fin 2019.

Depuis, la crise sanitaire a souligné les conditions de travail dégradées des professionnels du soin ou de l'accompagnement, avec un salaire, des conditions de travail et des perspectives de carrières sans rapport avec leur utilité et leur engagement. La publication du livre Les Fossoyeurs de Victor CASTANET sur l'affaire Orpéa est également venue confirmer que le système français de prise en charge du grand âge était à bout de souffle et potentiellement maltraitant.

Face à cette situation et aux nombreuses réactions des associations, des usagers, des gestionnaires d'établissements et des représentants des salariés du secteur, la question de la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie et de la nécessité d'une réforme de grande ampleur pour permettre à nos anciens de vieillir dans la dignité se pose avec encore plus d'acuité.

Seule avancée concrète en la matière, la création en 2020 d'une cinquième branche de la Sécurité Sociale dédiée à l'autonomie, dont le financement reste néanmoins loin d'être à la hauteur des besoins.

Le grand âge ne peut plus attendre. Aujourd'hui, il est urgent de mettre en place des réformes structurelles d'ampleur avec la mobilisation de financements à la hauteur des enjeux sur la base de la solidarité nationale. Pour que ce grand défi reçoive les réponses auxquelles les Françaises et Français ont droit, il est primordial d'y mettre les moyens. Même la Cour des comptes dans son rapport de février 2022 portant sur « La prise en charge médicale des personnes âgées en EHPAD » recommande de dépenser entre 1,3 Md€ et 1,9Md€ supplémentaires pour le seul financement des EHPAD.

***Compte-tenu de ces éléments, réuni en séance le 23 juin 2023, le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne** :*

· ***Confirme** que le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, en ce qui le concerne, assume les responsabilités de la gestion du grand âge sur l'ensemble du territoire, que ce soit en structures ou à domicile ;*

· ***Réclame*** *l'adoption sans délai d'une vraie loi cadre grand âge pour accompagner le vieillissement de la population, conformément aux engagements pris par le Président de la République devant les Français ;*

· ***Affirme*** *qu'une politique du grand âge ne saurait s'envisager qu'autour de services et de prestations accessibles au plus grand nombre, répartis harmonieusement sur l'ensemble du territoire national, avec un reste à charge en établissement comme à domicile en adéquation avec les revenus des pris en charge ;*

· ***Appelle*** *à une véritable simplification de la gouvernance de la politique du grand âge, autour de la redéfinition des compétences des différents acteurs, notamment celles de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), des ARS, des Départements et du bloc communal ;*

· ***Appelle*** *à une évolution réelle des métiers du grand âge, par le financement par l'Etat du renforcement à brève échéance des effectifs et de l'attractivité de ces métiers, qui passe par une meilleure reconnaissance financière et des conditions de travail améliorées, conditions indispensables à l'amélioration du service rendu :*

· ***Demande l'ouverture****, dans un bref délai, d'un agenda territorial pour apporter des réponses aux défis du vieillissement de la population. Cet agenda devra permettre de passer en revue l'ensemble des politiques sociales décidées par la représentation nationale et mises en œuvre par les collectivités locales, au premier rang desquelles les Départements, afin de mettre les recettes en perspective des dépenses attendues. »*

La Présidente du Conseil Départemental,

Sophie BORDERIE

DIAPORAMAS

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

- ***Plan « Bien vieillir » en Lot-et-Garonne : 33 Millions d'euros***

- ***Plan Routes et Déplacements du quotidien : 228 Millions d'euros dont 198 Millions d'euros pour l'entretien et 30 Millions d'euros pour la stratégie modes doux et durables***

- ***FACIL (Fonds d'Aide aux Communes et intercommunalités): 4,54 Millions d'euros attribués en 2023 à 134 communes et EPCI générant 45,7 Millions d'euros d'investissement***

- ***RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire départemental: 2,2 Millions d'euros***

- ***Extension du plan collège, soutien à la modernisation des gymnases***

- ***Renforcement de la promotion et du développement des espaces remarques de biodiversité***

1 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Session du 23 juin 2023

Décision modificative n° 1 de 2023

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

SECTION DE FONCTIONNEMENT : +240 000 € EN DEPENSES ET EN RECETTES

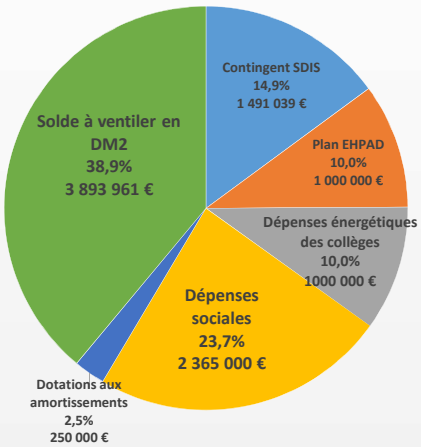

Les prévisions de recettes augmentent de **+240 000 €** (remboursement sur les charges de personnel et ajustements de dotations et de fiscalité, etc.). La prévision de DMTO inscrite au budget primitif n'évolue pas (45,3 M€).

Les prévisions de dépenses nettes augmentent de **+240 000 €** mais des redéploiements de crédits sont proposés, notamment pour la **ventilation de l'épargne de précaution de 10 M€** constituée au BP2023.

Dans le détail, les dépenses sociales supplémentaires (2,365 M€) concernent :

- *Mise en œuvre de l'avenant 54 : +1,315 M€*
- *Augmentation du tarif de base de l'APA à domicile : +0,865 M€*
- *Rémunération des assistants familiaux : +0,120 M€*
- *Transport des élèves en situation de handicap : +0,050 M€*
- *Étude pour l'attractivité des professionnels de santé : +0,015 M€*

Le solde restant de 3,8 M€ sera affecté au stade de la DM2 en section d'investissement afin de financer une partie des travaux prévus sur le collège de Casseneuil, estimés à 6 M€.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

SECTION D'INVESTISSEMENT : **+ 1 461 500 €** EN DEPENSES ET EN RECETTES

CHAPITRES	DM 1
018 - R.S.A.	94 800 €
13 - subventions d'investissement	45 110 €
20 - immobilisations incorporelles	516 000 €
204 - subventions d'équipement verse	693 090 €
21 - immobilisations corporelles	42 000 €
23 - immobilisations en cours	-248 500 €
Total dépenses/recettes d'équipement	**1 142 500 €**
26 - participations créances rattachées	1 000 €
27 - autres immobilisations financières	20 000 €
Total dépenses/recettes financières	**21 000 €**
Total DEPENSES / RECETTES REELLES	**1 163 500 €**
TOTAL DEPENSES / RECETTES D'ORDRE	**298 000 €**
TOTAL GENERAL DE LA SECTION	**1 461 500 €**

Les nouveaux besoins en section d'investissement sont financées par une augmentation du virement de la section de fonctionnement (+0,913 M€), des écritures d'ordre patrimoniales (+0,548 M€) et des redéploiements de crédits. La prévisions d'emprunt n'évolue pas.

Les dépenses nouvelles et redéploiements de crédits concernent :

- +0,516 M€ pour les études sur la rénovation du gymnase de Fumel et l'électromobilité (électrification de la flotte de véhicule et installation de bornes de recharge)
- +0,788 M€ de subventions d'équipement versées dont la première tranche du plan EHPAD et les subventions pour la construction de logements PLAI
- -0,248 M€ pour les immobilisations en cours, avec 1,943 M€ de crédits redéployés (réparations ouvrages d'art, traversées d'agglomération, Archives de demain) pour financer 1,695 M€ de dépenses nouvelles (Plan Collèges, bâtiments GER, travaux de voirie)

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

BUDGET ANNEXE DU FEB : DECISION MODIFICATIVE N° 1

SECTION D'EXPLOITATION EQUILBREE EN DEPENSES ET EN RECETTES A 116 590,34 €

L'intégration de l'excédent reporté de la section d'exploitation 2022 permet d'ouvrir de nouveaux crédits budgétaires.

78 K€ de crédits budgétaires font également l'objet d'un redéploiement entre les chapitres 011 et 016 au profit du chapitre 012.

SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBREE EN DEPENSES ET EN RECETTES A 0 €

L'intégration de l'excédent d'investissement 2022 d'un montant de 875 950,37 € permet de diminuer le recours à l'emprunt en 2023 d'un montant identique sur le budget annexe.

L'emprunt d'équilibre pour le FEB s'établit ainsi à 2 542 049,63 €.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Session du 23 juin 2023

Vote du compte financier unique (CFU) du B.P.

Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif du B.A. du FEB

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 : MAINTIEN D'UN EXCEDENT

En 2022, l'excédent de fonctionnement s'élève à 65,133 M€.
Ajouté au résultat antérieur reporté de 47,757 M€, le résultat cumulé s'établit à **112,889 M€**.

Le résultat de la section d'investissement 2022 s'établit ainsi à -24,201 M€ auquel il faut ajouter 10,996 M€ de restes à réaliser soit un total de **-35,197 M€**.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes réelles	439 908 685,13 €	52 235 329,67 €	492 144 014,80 €
Recettes d'ordre	4 509 678,65 €	34 890 694,89 €	39 400 373,54 €
Total des recettes 2022	**444 418 363,78 €**	**87 126 024,56 €**	**531 544 388,34 €**
Dépenses réelles	351 510 053,54 €	80 552 422,05 €	432 062 475,59 €
Dépenses d'ordre	27 775 549,36 €	11 624 824,18 €	39 400 373,54 €
Total des dépenses 2022	**379 285 602,90 €**	**92 177 246,23 €**	**471 462 849,13 €**
Résultat de l'exercice 2022	65 132 760,88 €	- 5 051 221,67 €	60 081 539,21 €
Résultat antérieur reporté	47 757 083,69 €	- 18 688 673,87 €	29 068 409,82 €
Résultat cumulé 2022	**112 889 844,57 €**	**- 23 739 895,54 €**	**89 149 949,03 €**
Apurement du compte 1069	- €	- 461 243,00 €	- 461 243,00 €
Résultat comptable 2022	**112 889 844,57 €**	**- 24 201 138,54 €**	**88 688 706,03 €**
Restes à réaliser (reports)	- €	- 10 996 000,00 €	- 10 996 000,00 €
Résultat budgétaire 2022	**112 889 844,57 €**	**- 35 197 138,54 €**	**77 692 706,03 €**

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Il est proposé que le résultat de fonctionnement 2022 du budget principal d'un montant de 112 889 844,57 € soit affecté de la manière suivante :

- En priorité : couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice 2022 soit 35 197 138,54 € (compte 1068)
- Le solde est reporté en excédent de fonctionnement pour 77 692 706,03 € (compte 002)
- Le solde d'exécution de la section d'investissement, d'un montant de -24 201 138,54 €, est reporté en dépenses d'investissement (compte 001).

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

BUDGET ANNEXE : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Les résultats définitifs du budget annexe du FEB s'élève à 116 590,34 € pour la section d'exploitation et 875 950,37 € en investissement, soit un total de 992 540,71 €.

Il est proposé que le résultat d'exploitation 2022 du budget annexe du FEB soit intégralement reporté en recette d'exploitation (compte 002) ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement en recette d'investissement (compte 001).

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes 2022	3 681 864,27 €	455 272,37 €	4 137 136,64 €
Dépenses 2022	3 654 273,93 €	245 258,58 €	3 899 532,51 €
Résultat 2022	**27 590,34 €**	**210 013,79 €**	**237 604,13 €**
Résultat antérieur reporté	89 000,00 €	665 936,58 €	754 936,58 €
Résultat définitif 2022	**116 590,34 €**	**875 950,37 €**	**992 540,71 €**

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

SITUATION FINANCIERE : EN 2022, LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT POURSUIT SA PROGRESSION

L'épargne de gestion atteint 92,421 M€, en progression de 19 % par rapport à 2021 (78,470 M€).

La capacité d'autofinancement (CAF) brute s'établit à 88,111 M€ soit une hausse de 19,4 % par rapport à 2021 (73,831 M€). Elle représente 20 % des produits de gestion.

	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de gestion	374 681 521 €	381 878 519 €	388 748 229 €	411 495 250 €	439 488 331 €
Charges de gestion	-324 536 369 €	-325 820 525 €	-330 702 292 €	-333 857 836 €	-347 069 007 €
Excédent brut de fonctionnement (EBF)	**50 145 152 €**	**56 057 994 €**	**58 045 937 €**	**77 637 414 €**	**92 419 324 €**
Produits spécifiques (hors cessions)	790 885 €	598 878 €	231 118 €	977 934 €	132 942 €
Charges spécifiques	-507 746 €	-964 931 €	-130 184 €	-145 125 €	-130 977 €
Epargne de gestion	**50 428 291 €**	**55 691 941 €**	**58 146 871 €**	**78 470 223 €**	**92 421 289 €**
Taux d'épargne	*13,5%*	*14,6%*	*15,0%*	*19,1%*	*21,0%*
Charges financières	-6 135 643 €	-5 885 656 €	-5 300 676 €	-4 638 888 €	-4 310 069 €
CAF brute	**44 292 648 €**	**49 806 285 €**	**52 846 195 €**	**73 831 335 €**	**88 111 220 €**
Taux d'autofinancement	*11,8%*	*13,0%*	*13,6%*	*17,9%*	*20,0%*

5 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

La capacité d'autofinancement nette s'établit à 61,8 M€. Globalement, la CAF nette s'est consolidée sur la période. Elle s'élevait à 21,6 M€ en 2018 contre 10,2 M€ en 2012.

	2018	2019	2020	2021	2022
CAF brute	44 292 648 €	49 806 286 €	52 846 193 €	73 831 335 €	88 111 220 €
- Amortissement de la dette en capital	22 678 860 €	24 409 897 €	25 278 876 €	27 407 254 €	26 296 268 €
CAF nette	**21 613 788 €**	**25 396 389 €**	**27 567 317 €**	**46 424 081 €**	**61 814 952 €**

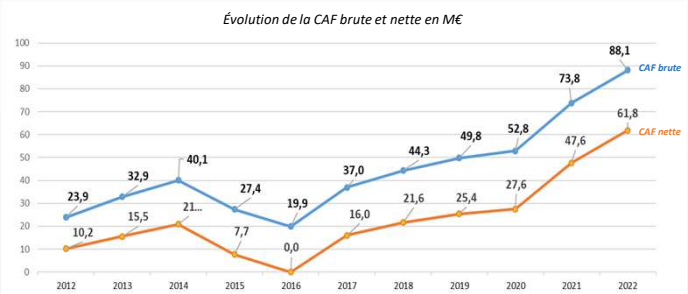

6 02/08/2023 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DES PRODUITS ENCORE DYNAMIQUES

Recettes réelles de fonctionnement par chapitre

Chapitre		2021	2022	évolution 2021/2022
013	Atténuations de charges	820 331 €	897 387 €	9,4%
016	APA	19 468 786 €	19 283 500 €	-1,0%
017	RSA	1 314 947 €	1 594 591 €	21,3%
70	Produits des services	640 970 €	986 170 €	53,9%
73	Impôts et taxes	130 786 081 €	140 072 536 €	7,1%
731	Fiscalité locale	159 430 165 €	169 747 619 €	6,5%
Pour information : Total ressources fiscales (73+731)		*290 216 246 €*	*309 820 155 €*	*6,8 %*
74	Dotations et participations	78 094 597 €	84 994 398 €	8,8%
75	Autres produits de gestion courante	20 939 372 €	21 912 131 €	4,6%
76	Produits financiers	120 €	49 €	-59,1%
77	Produits spécifiques	444 407 €	316 073 €	-28,9%
78	Reprises amortissements et provisions	945 836 €	104 232 €	-89,0%
Total général		**412 885 612 €**	**439 908 685 €**	**6,5%**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 439,9 M€ contre 412,9 M€ en 2021 (+6,5 %).

La hausse résulte de la dynamique de la fiscalité (309,8 M€ soit +6,8%), en particulier :
- La fraction de TVA : 111,3 M€
- Les DMTO : 63,6M€
- La TSCA : 50,8 M€
- La TICPE : 31,6 M€
- La CVAE : 15,6 M€

Parmi les autres ressources, la DGF s'élève à 51 M€, identique au montant perçu en 2021.

La participation de la CNSA au titre de l'APA (19,2 M€), de la PCH (4,2 M€) et d'autres prestations sociales s'élève à 29,6 M€ en hausse de 7,3 % par rapport à 2021 (27,6 M€).

7 02/08/2023 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DES DÉPENSES IMPACTEES PAR L'INFLATION ET LES MESURES GOUVERNEMENTALES

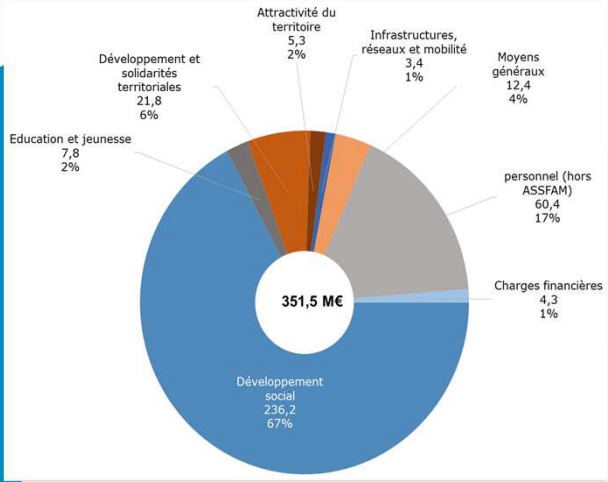

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 351,5 M€ contre 338,6 M€ en 2021 (+3,8%).

Les dépenses sociales en représentent 67 %, principalement constituées des allocations individuelles de solidarité (AIS) à hauteur de 114,36 M€.

La hausse concerne l'APA (+1,5%) mais surtout la PCH (18,4%) en raison de revalorisation de prestations et d'une hausse des bénéficiaires.

Les frais d'hébergement constituent, après les AIS, le deuxième poste des dépenses sociales (95,7 M€).

Ils augmentent de 2,8 % en 2022.

8 02/08/2023 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

SECTION D'INVESTISSEMENT : LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PPI

En 2022, le Département a investi 54,3 M€ contre 52,7 M€ en 2021 (+2,9 %) hors remboursement de la dette. Les dépenses liées à l'amortissement de l'emprunt s'élèvent à 26,3 M€. Au total, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 80,6 M€ en légère hausse par rapport à 2021 (+1,6 M€).

Structure des dépenses d'investissement 2022

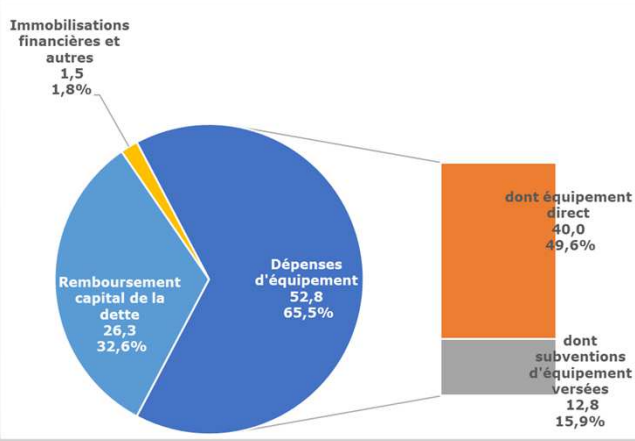

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Dépenses réelles d'investissement 2022 par politique publique (PMPA)
En M€ et en % des dépenses réelles totales

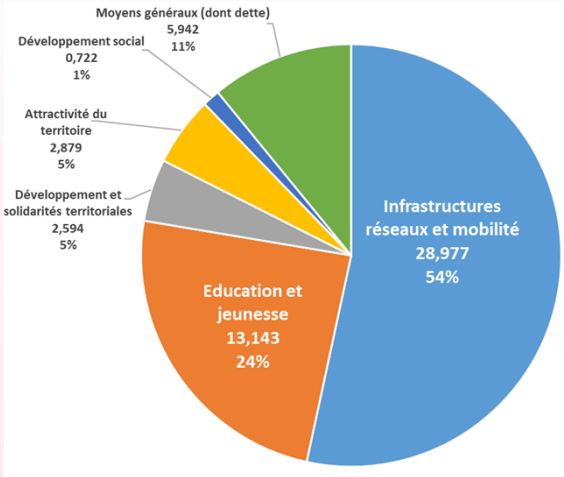

Les dépenses d'investissement se concentrent sur deux grandes politiques départementales :

- **les infrastructures de réseaux et les mobilités (54 %)** avec l'entretien annuel des routes, le développement des mobilités douces, et des opérations sur l'Ouest Agenais ou la rocade de Marmande ;

- **l'éducation et la jeunesse (24%)** qui inclut le plan collèges (7,2 M€), des travaux d'urgence (1,6 M€) ainsi que le renouvellement du mobilier (1,2 M€) et du parc informatique (1,3 M€) .

L'aide aux collectivités atteint 1,5 M€ en 2022 et porte sur le soutien au bloc communal au titre des aménagements, des grands équipements structurants et des projets scolaires (0,8 M€), au titre des gymnases (0,03 M€), au titre de la conservation du patrimoine (0,5 M€) et au titre de la relance verte (0,1 M€).

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

SECTION D'INVESTISSEMENT : DES RECETTES PORTEES PAR L'AUTOFINANCEMENT

	2021	2022	Var. 2021/2022
FCTVA	4 243 132 €	5 165 017 €	21,7%
Subventions d'investissement reçues	3 800 830 €	4 337 098 €	14,1%
Emprunts	14 500 000 €	12 000 000 €	-17,2%
Autres recettes réelles	697 579 €	713 697 €	2,3%
Total des ressources propres issues de l'exercice	**23 241 541 €**	**22 215 812 €**	-4,4%
Affectation des excédents (1068)	15 274 807 €	30 120 674 €	97,2%
Total des recettes réelles d'investissement	38 516 348 €	52 336 486 €	35,9%

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 52,3 M€ en 2022 contre 38,5 M€ en 2021.

Elles se constituent principalement d'un report des excédents au chapitre 1068 (30,1 M€), ainsi que de l'emprunt (12 M€).

Les subventions d'investissement perçues par le département augmentent de 14 % par rapport à 2021.

Il s'agit principalement de :
- la dotation d'équipement des collèges (DDEC) pour 1,5 M€
- la DSID (0,7 M€)
- la dotation de solidarité intempéries 2021 (0,6 M€)
- Des subventions versées par la CNSA pour le logement inclusif (0,5 M€)

Répartition des recettes d'investissement en M€

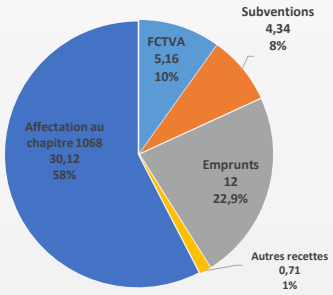

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

GESTION DE LA DETTE : LE DESENDETTEMENT SE POURSUIT

Principaux indicateurs d'endettement

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dette au 31/12	260 758 360€	251 177 299€	245 898 423€	234 195 465€	219 899 196€
Amortissement dette en capital	22 678 860€	24 409 897€	25 278 876€	27 407 254€	26 296 268€
Nouvel emprunt	21 000 000€	14 000 000€	20 000 000	14 500 000€	12 000 000€
Intérêts	6 203 300€	5 937 577€	5 338 038€	4 667 104€	4 310 069€
Capacité de désendettement (encours de dette / CAF brute)	5,94	5,09	4,71	3,20	2,51

Evolution des annuités de la dette - Situation au 31/12/2022 - En M€

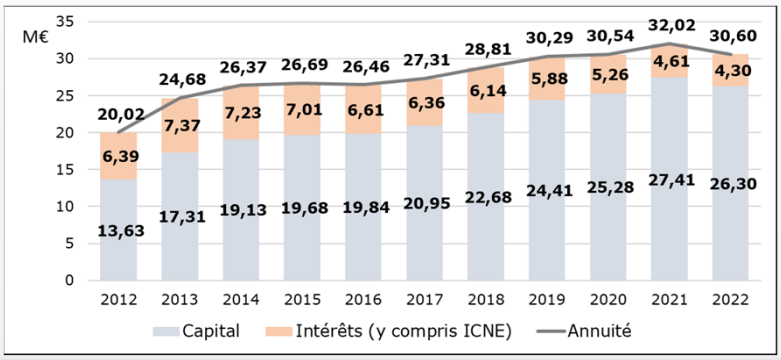

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

SCHEMA AUTONOMIE 2023-2027

PLAN BIEN VIEILLIR

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les enjeux du schéma

- Renouvellement d'un document prévu par le Code de l'action sociale.
- Répondre au mieux aux besoins de la population âgée et en situation de handicap, en anticipant de la meilleure façon les attentes de cette population.
- Un schéma « resserré » (14 fiches actions) qui tient compte du contexte législatif très mouvant.

Les travaux du schéma

- Réalisation d'un bilan et une analyse de la mise en œuvre du précédent schéma
- Mise à jour et évaluation des informations du territoire concernant l'offre et les besoins de la population
- Identification des forces/faiblesses et les points d'amélioration de l'offre départementale au regard des besoins
- Démarche de concertation avec les acteurs et partenaires (80)
- Définition et déclinaison des orientations stratégiques du Schéma départemental
- Schéma soumis pour avis au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ainsi qu'au conseil consultatif citoyen.
- Schéma présenté à l'ensemble des acteurs ayant participé à son élaboration le 14/06/2023

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les axes du schéma

- Les ressources et les métiers
- La prévention de la perte d'autonomie
- La coordination des parcours et des acteurs
- Le maintien et les soins à domicile
- L'adaptation de l'offre aux besoins

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

PLAN BIEN VIEILLIR

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Mesures dès 2023

en faveur des EHPAD publics

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Création de 0,5 ETP au profit de chaque EHPAD public

- Liberté de chaque EHPAD de choisir le métier nouveau le plus adapté (animation, cuisinier, secrétaire, agent de service,...)

- Mise en œuvre à la signature de chaque CPOM (convention tripartite EHPAD-ARS-CD)

- **Coût total estimé :**
27 EHPAD publics x 25 000 € = 675 000 € à répartir en fonction des signatures de CPOM sur la période 2023-2027.

- **Modalités de financement** :

Coût intégralement pris en charge par le CD via une dotation permettant d'éviter un impact sur le prix de journée payé par le résident (économie d'environ 25€/mois par résident)

Coût 2023 : 75 000 € (6 EHPAD pour 6 mois)
Coût annuel supplémentaire : 150 000 €/an pendant 4 ans (2024-2027)

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Programme d'investissement en EHPAD

➢ Objectif: permettre la réhabilitation ou reconstruction des EHPAD dans le cadre du Ségur investissement

➢ 4 EHPAD sont concernés à court terme (2023/2024) : Ste Livrade, Mas d'agenais, Penne d'Agenais et Clairac

➢ **Condition de l'intervention départementale :**
- 20 000 € / lit neuf (hypothèse d'une reconstruction) ;
- 13 600 € / lit réhabilité (hypothèse d'une réhabilitation).

Aux conditions suivantes :
- plan d'aide à l'investissement présenté par la direction de l'EHPAD validé conjointement par les services de l'ARS et du Conseil départemental ;
- le montant de l'aide à l'investissement attribué par l'ARS devra être supérieur à celui du Conseil départemental ;
- l'impact des travaux sur le prix de journée facturé aux résidents devra être plafonné pluriannuellement à + 20 % et cette hausse devra être plafonnée annuellement à + 5 %.

➢**AP/CP proposés :**

Autorisation de Programme : 5 M€ sur 5 ans
Crédits de paiement : 1 M€ par an

7 02/08/2023 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Mesures dès 2023

en faveur des SAAD

8 02/08/2023 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Revalorisation du tarif horaire des principales associations SAAD : +1 €

➢ Tarif arrêté au 01/01/2023 qui intègre le coût des avenants 51 et 52 (avec effet rétroactif) portant l'augmentation des tarifs horaires des SAAD à + 27% en 3 ans

Coût 2023-2027 estimé: +5,75 M €

Attribution de la dotation qualité

➢ Possibilité pour tous les SAAD autorisés de bénéficier d'une dotation horaire complémentaire de 3 €/heure maximum à compter de Septembre 2023

➢ Appel à candidatures organisé par le Département – nomination des lauréats en CP du 07 juillet;

➢ les actions finançables :
- accompagner les personnes (PA/PH) dont le profil de prise en charge présente des spécificités ;
- contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire ;
- améliorer la qualité de vie au travail des intervenants ;

Coût 2023-2027 maximum: +18,5 M €

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Mesures dès 2024

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Soutien aux ESMS dans leur politique de recrutement

- Action sur la thématique de l'attractivité des métiers pour juguler la pénurie de personnels

- Recrutement d'un chargé de mission en contrat de projet dédié. Durée de mission : 3 ans maximum
Apportera un soutien aux ESMS dans leur politique de recrutement pour occuper les postes vacants faisant défaut sur la qualité d'accompagnement des usagers.

Coût 2024-2027 : 240 000 €

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Revalorisation du financement de l'APA en établissement (hausse du point GIR) en faveur de tous les EHPAD autorisés du département

- financement des postes d'aide-soignant et de psychologue

- Mesure qui bénéficie à tous les EHPAD, y compris commerciaux conformément à la loi; permet à chaque EHPAD de disposer de 25 000 € de plus/an;

- Coût annuel estimé pour le CD: 800 000 €

Coût 2024-2027 : 3,2 M €

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Coût total plan bien vieillir sur 5 ans (2023-2027) :

- Postes supplémentaires en EHPAD : 0,675 M€
- Investissement : 5 M€
- Hausse du tarif SAAD (+1 €) : 5,75 M€
- Poste attractivité des métiers : 0,240 M€
- Hausse du point GIR : 3,2 M€
- Dotation qualité : 18,5 M€

Soit un total de 33,3 M€

(hors nouvelle revalorisation tarifs SAAD)

Auxquels s'ajoutent les mesures déjà votées au BP 2023 : 1,8 M€

13 02/08/2023 www.lotetgaronne.fr

PLAN ROUTES & DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le contexte

PMRR 2010-2025

- **Adopté le 7 décembre 2009** pour une programmation de **166 M€ échelonnée sur 15 ans** et axé sur le **réseau structurant pour désenclaver le territoire et améliorer les dessertes des agglomérations et des pôles.**

- **Bilan à mi parcours, le 8 avril 2018,** pour constater l'avancement du PMRR et **réajuster la programmation en fonction des évolutions territoriales :**

  - **63,2 M€** de travaux neufs **réalisés sur 2010-2017**
  - **116,2 M€** de travaux neufs **programmés sur 2018-2025**

Projets de modernisation du réseau routier principal **22,3 M€**	Grands projets départementaux (déviations) **38,3 M€**
Traverses d'agglomération **9,6 M€**	Participation aux grands projets routiers partenariaux **46 M€**

2

www.lotetgaronne.fr
2

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le contexte

Quel bilan pour le PMRR 2010-2025 ?

Projets de modernisation du réseau routier principal	14 achevés	**23 M€**
	5 à lancer	**7 M€**
Grands projets départementaux	2 à lancer	**36 M€**
	Déviation Est de Marmande (travaux 2025-2027) Déviation Sud de Casteljaloux (travaux 2027-2029)	
Traverses d'agglomération en accompagnement des communes	41 achevées	**8 M€**
	8 à financer	**1,6 M€**
Participations aux grands projets routiers partenariaux	5 achevées	**27 M€**
	2 à solder	**15,6 M€**
	RN 21 « La Croix Blanche-Monbalen » (7,4 M€) Agglo d'Agen « Barreau de Camélat » (8,2 M€)	

100% de réalisation à 2025* pour un investissement total de 144 M€
(*Hors grands projets départementaux car contraints par les procédures règlementaires)

3 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

La stratégie d'élaboration du Plan Routes et Déplacements du Quotidien

Trois grands constats

- Un réseau structurant et principal mis à niveau par le PMRR
- **Un réseau secondaire**, essentiel pour les déplacements du quotidien, **à prémunir face à l'augmentation du trafic** (notamment poids lourds) **et aux phénomènes climatiques**.
- **Un réseau à structurer pour les modes doux et durables** afin de répondre **au développement des usages**, de permettre un **report modal pour réduire l'autosolisme** et **accompagner les publics les plus vulnérables financièrement**.

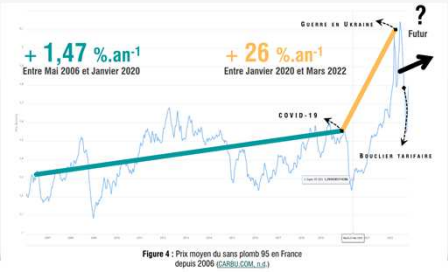

Figure 4 : Prix moyen du sans plomb 95 en France depuis 2006 (CARBU.COM, n.d.)

4 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

La stratégie d'élaboration
du Plan Routes et Déplacements du Quotidien

Une concertation étroite de 18 mois avec les territoires et les usagers

5

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

La stratégie d'élaboration
du Plan Routes et Déplacements du Quotidien

A l'issue de la concertation, les 3 axes du Plan sont confortés, voir renforcés

- **Prioriser l'entretien du réseau départemental** par plusieurs plans d'actions concernant la voirie **afin de faire face aux enjeux climatiques**
- Répondre avec ambition **aux nouveaux usages des mobilités douces** et durables en alternative à la voiture
- Contribuer aux **mobilités solidaires**

PLAN routes & déplacements du quotidien
LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

6

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Axe 1 - Prioriser entretien et maintenance du réseau

Action 1 – L'entretien du réseau

Adapter le niveau d'intervention en privilégiant l'entretien préventif au curatif

Budget moyen annuel à partir de 2023 jusqu'en 2030 :
22,6 M€ (dont effort PRDQ/an ≈ **10,4 M€**)

Action 2 – L'accompagnement des communes

2-1. Développement en traverse de bourg des dispositifs modérant trafic et vitesse sous la responsabilité des Maires

FACIL RD doublé pour communes et EPCI : 30 500€ (contre 15 200 €)

2-2. Augmentation des aménagements des traverses de bourg pour un usage partagé de la voie

Budget annuel augmenté progressivement :
1,6 M€ jusqu'en 2028 (dont effort PRDQ/an ≈ **0,4 M€**)
1,8 M€ jusqu'en 2030 (dont effort PRDQ/an ≈ **0,6 M€**)

Action 3 – La sécurité routière

Marquage des RD étroites (- 4,8 m), sécurisation des glissières par écrans motos…

Budget moyen annuel à partir de 2023 jusqu'en 2030 :
1,43 M€ (dont effort PRDQ/an ≈ **390 K€**)

7 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Axe 2 – Répondre aux nouveaux usages des mobilités douces

Un programme ambitieux structuré autour d'un schéma départemental co-construit et décliné en 15 actions complémentaires

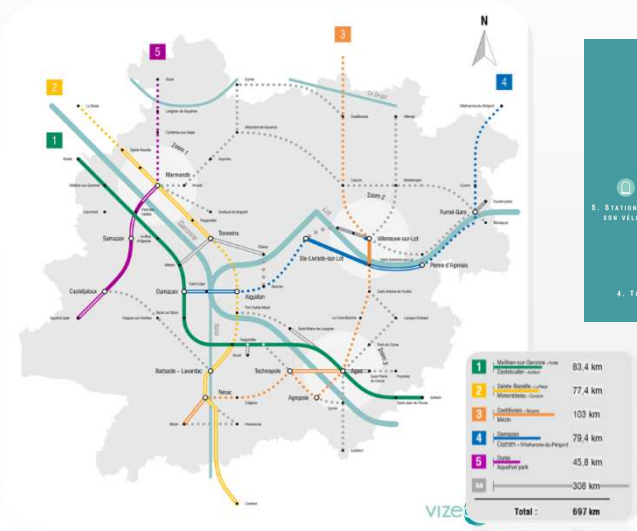

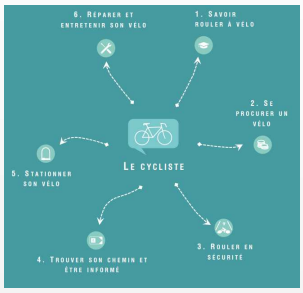

8 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Axe 2 – Répondre aux nouveaux usages des mobilités douces

30 M€
de 2023 à 2028

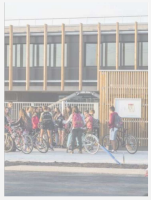

- **Réalisation par CD47 des aménagements hors agglo sur itinéraires départementaux** — **+ ou – 25 M€**
- **Accompagnement des aménagements en agglo sur itinéraires départementaux** — **4 M€**
- **13 autres actions** (études connexes, intervention au sein des collèges, actions de formation, ingénierie auprès des territoires…) — **+ ou – 1 M€**

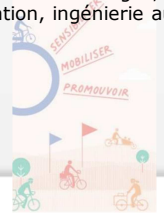

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

En synthèse

PLAN ROUTES & DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN
DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

- **121,5 M€ investis**, à ce jour, **par le Département au titre du PMRR 2010-2025**
- **62,76 M€ à investir pour parachever la programmation du PMRR 2010-2025** en terme de travaux neufs sur le réseau structurant ou cofinancés par le Département
- **228 M€ de budget global programmé sur la période 2023-2030** dont :

198 M€ **pour les budgets d'entretien** sur 2023-2030	**30 M€** **pour la stratégie modes doux et durables** sur 2023-2028

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Axe 3 –
Contribuer aux mobilités solidaires

Un cadre fixé par la Loi Mobilités de 2019 (LOM) pour un meilleur accès aux solutions de mobilités au sein des territoires

- Création possible d' Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) sur tous les territoires, urbains comme ruraux, pour agir notamment sur les mobilités solidaires
- 90% des EPCI du 47 sont devenus AOM, en lieu et place de la Région
- Le rôle des Départements conforté sur les mobilités solidaires

L'étude départementale « *Quelles solutions de mobilités durables et inclusives pour les publics les plus fragiles du Lot-et-Garonne* ? »

1 habitant sur 4 fait partie de la population vulnérable à la mobilité

1 lot-et-garonnais sur 2 est potentiellement vulnérable

Des solutions de mobilité qui sont mal ou non connues

Des solutions à créer

CD47 identifié par les acteurs comme le coordinateur naturel et pertinent

11 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Axe 3 –
Contribuer aux mobilités solidaires

Trois axes de travail définis pour le Département en faveur des mobilités solidaires

- Création d'une plateforme départementale des mobilités solidaires
- Développement de solutions de mobilité non pourvues
- L'accompagnement des territoires

Les moyens engagés

- Recrutement d'1 coordinateur départemental « mobilité solidaire » (financé par CALPAE)
- 2 conseillers mobilités pour assurer des accompagnements individuels (CALPAE)
- Création d'un numéro de téléphone gratuit dédié à la mobilité (en alternative au « tout numérique »)
- Création d'une plateforme (portail numérique) interopérable sur les offres existantes en matière de mobilité

12 www.lotetgaronne.fr

LEXIQUE

Lexique :

M€ :	Million d'euros
Md€ :	Milliard d'euros
ADEDOM :	Association d'aide à domicile
ADF :	Assemblée des Départements de France
ADMR :	Aide à Domicile en Milieu Rural
ALGEEI :	Association laïque de gestion d'établissement d'éducation et d'insertion
AOM :	Autorités organisatrices des mobilités
AP :	Autorisation de programme
APA :	Allocation personnalisée d'autonomie
ARS :	Agence régionale de la santé
AT 47 :	Assistance technique départementale
BP :	Budget primitif
CALPAE :	Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi
CAMSP :	Centre d'action médico-sociale précoce
CCI :	Chambre de commerce et d'industrie
CD :	Conseil départemental
CDCA :	Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
CEN :	Conservatoire d'espaces naturels
CFU :	Compte Financier Unique
CIA :	Complément indemnitaire annuel
CIAD :	Centre d'information et d'accueil du Département
CICAT :	Centre d'information et de conseils sur les aides techniques
CMS :	Centre médico social
CNFPT :	Centre national de la Fonction publique territoriale
CNSA :	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CODDEM :	Commission départementale de la Démographie médicale
COPIL :	Comité de pilotage
CP :	Commission Permanente
CPOM :	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CPTS :	Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
CTSM :	Contrat territorial en santé mentale
DETR :	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGFIP :	Direction générale des finances publiques
DIF :	Droit individuel à la formation
DIM :	Direction des insfrastructures et de la mobilité du Département
DM 1 ou 2 :	Décision modificative n°1 ou n°2
DMTO :	Droits de mutation à titre onéreux
DSIAN :	Direction des systèmes d'information et de l'aménagement numérique
EHPAD :	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ENS :	Espace naturel sensible
EPA :	Etablissement pour personnes âgées
EPCI :	Etablissement public de coopération intercommunale
ESMS :	Etablissement ou service social ou medico-social
ESS :	Economie sociale et solidaire
ETP :	Equivalent temps plein
EVS :	Espace de vie sociale
FACIL :	Fonds d'aides aux communes et intercommunalités lot-et-Garonnaises

FEB :	Foyen Enfance Balade
FEHAP :	Fédération des établissements hospitaliers d'aide à la personne privée
FRAC :	Fonds régionaux d'art contemporain
FSE :	Fonds social européen
GCSMS :	Groupement de coopération sociale et médico-sociale
GIP :	Groupement d'intérêt public
GIR :	Groupe iso-ressources
IFSE :	Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise
INRAE :	Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
IPA :	Infirmier en pratique avancée
JT :	Journal télévisé
LOM :	Loi d'orientation des mobilités
MSP :	Maisons de santé pluriprofessionnelles
PASA :	Pôle d'activités et de soins adaptés
PCH :	Prestation de compensation du handicap
PLF :	Projet de loi de finances
PMRR :	Plan de modernisation du réseau routier
PPI :	Plan Pluriannuel d'Investissement
PTA :	Plateforme territoriale d'appui
RAPT :	Réponse accompagnée pour tous
RD :	Route départementale
RIFSEEP :	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
RMI :	Revenu minimum d'insertion
RSA :	Revenu de solidarité active
SAAD :	Service d'aide et d'accompagnement à domicile
SDIS :	Service départemental d'incendie et de secours
SMAVLOT :	Syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée du Lot
SMIC :	Salaire Minimum de Croissance
SUA :	Sporting union Agen
TFB :	Taxe sur le foncier bâti
TVA :	Taxe sur la valeur ajoutée
UNA :	Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (association)
VGA :	Val de Garonne Agglomération

EMARGEMENT

M. BILIRIT Jacques	Mme BORDERIE Sophie *(Présidente du CD)*	M. BORDERIE Jacques	M. BORIE Daniel	M. BOUSQUIER Philippe
M. BOUYSSONNIE Thomas	M. CALMETTE Marcel	M. CAMANI Pierre	Mme CASTILLO Julie	M. CHOLLET Pierre
M. CONSTANS Rémi	Mme DALLIES Vanessa	M. DELBREL Christian	M. DEVILLIERS Arnaud	M. DEZALOS Christian
Mme DHELIAS Danielle	Mme DUCOS Laurence	M. DUFOURG Gilbert	M. DUPUY Aymeric	Mme GARGOWITSCH Sophie

Mme GENOVESIO Cécile	Mme GIRAUD Béatrice	Mme GONZATO-ROQUES Christine	Mme GRENIER Marie-Laure	Mme HAURE-TROCHON Caroline
M. HOCQUELET Joël	Mme KHERKHACH Baya	M. LACOMBE Nicolas	Mme LAMY Laurence	Mme LAURENT Françoise
Mme LAVIT Béatrice	M. LEPERS Guillaume	Mme MAILLARD Clarisse	Mme MAILLOU Emilie	M. MASSET Michel
Mme MESSINA-VENTADOUX Annie	M. MIRANDE Jean-Jacques	Mme PAILLARES Marylène	M. PICARD Alain	Mme SUPPI Patricia
Mme TONIN Valérie	M. VO VAN Paul			

Approbation des débats de la session consacrée à la « Décision modificative n°1 » du 23 juin 2023

Fait le 20 OCT. 2023

La Présidente du Conseil départemental

Sophie BORDERIE

Le Secrétaire de séance

Clarisse MAILLARD

Publié en octobre 2023

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE

Hôtel du Département - 47922 Agen cedex 9
Tél : 05 53 69 40 00 - Fax : 05 53 69 44 94

LOT-ET-GARONNE
Le Département